SOS
Ed.S.Br.
1989(3)
c.2

Department of the Secretary of State of Canada

Secrétariat d'État du Canada

Canada

INTERNATIONAL STUDENTS IN CANADIAN POST-SECONDARY EDUCATION

Policy and Analysis Directorate
Education Support Sector
Secretary of State of Canada

May 1989

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa, Ontario
K1A OM5

BIBLIOTHÈQUE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA
MAY 2 7 1990
LIBRARY
DEPARTMENT OF THE SECRETARY
OF STATE OF CANADA

305

91-06036/

TABLE OF CONTENTS

	Page
Executive Summary	1
Introduction	1
Part I: Background on International Students	5
History	5
Enrolments of International Students in Canada	5
International Comparisons	21
Costs and Benefits	24
Part II: The Federal Role	31
External Affairs	31
Canadian International Development Agency	33
Employment and Immigration	35
Health and Welfare	38
Revenue Canada	39
Statistics Canada	39
Industry, Science and Technology	40
Secretary of State	40
Increasing Public Awareness	41
Part III:The Provincial and Territorial Role	45
The Position of the Provinces and Territories	45
Provincial Policies on Access	46
Differential Tuition Fees for International Students	46
Health Insurance	50
Part IV: The Institutions and Groups - Their Roles and Comments	53
The Colleges and Universities	53
Non-Governmental Groups	54
Their Comments	55
A Strong Consensus	55
Federal Policies	56
Provincial Policies	57
Institutional Policies	58
Endnotes	59

LIST OF TABLES

1	International Students in Canada by Level of Study, 1975 to 1987	6
2	Post-Secondary International Students in Canada by Region of Origin, 1987-88	11
3	Top Ten Countries of Origin for Post-Secondary International Students in Canada, 1987-88	14
4	International Students in Canada by Level and Province of Study, 1987-88	17
5	International University Students in Canada by Level of Study and Registration Status, 1987-88	19
6	International University Students in Canada by Level and Field of Study, 1987-88	20
7	Post-Secondary International Students in the World: Enrolments at the Third Level of Education in the Fifteen Leading Host Countries, 1970 to 1986	22
8	Tuition Fees for Canadian and International Students: Undergraduate Science Programs in Selected Universities, 1988-89	49

LIST OF GRAPHS

1	International Students in Canada by Level of Study, 1975 to 1987	7
2	Post-Secondary International Students in Canada by Type of Institution, 1975 to 1987	9
3	International Students in Canadian Universities by Level of Study, 1975 to 1987	10
4	Post-Secondary International Students in Canada by Region of Origin, 1987-88	12
5	Post-Secondary International Students in Canada by Economic Development Category of Their Countries of Origin, 1987-88	16
6	Post-Secondary International Students in Selected Host Countries: Enrolments at the Third Level, 1975 to 1986	25

Executive Summary

Executive Summary

Introduction

The impetus behind this report and recent federal policy changes with regard to international students in Canadian colleges and universities springs from a growing conviction that Canada can and must do more to encourage students from other countries to study here. This conviction has been strengthened by the fact that post-secondary international enrolments in Canada have declined significantly during recent years.

The primary purpose of this report is to provide an overview of current policies and programs with respect to post-secondary level international students in Canada. In particular, the report highlights recent changes to federal policies affecting these students. The report is not meant to enunciate policy, but rather to provide the basis for further policy discussions among all those interested in this issue.

Part I: Background on International Students

There are now over one million international students studying at the post-secondary level in the world.

International enrolments in Canada at all levels were fairly stable in the late 1970s and rose rapidly in the early 1980s. However, from 1982-83 to 1986-87, total international enrolments declined by 19.4%, from 64,800 to 52,200, an average annual drop of 5.2%. The most recent data show that total international student enrolments rose by 3.1% in 1987-88 to stand at 53,900.

At the post-secondary level, international enrolments also rose rapidly in the early 1980s after a period of stability. Thereafter, enrolments fell from 46,300 in 1983-84 to 37,000 in 1986-87, an average annual decline of 7.2%. Post-secondary international enrolments experienced a 0.4% increase in 1987-88 to reach 37,100, a figure 19.8% lower than in 1983-84 but 6.4% higher than in 1975-76. One of the most striking enrolment trends has been the decline in the number of international undergraduate students, down 36.8% between 1983-84 and 1987-88.

Many factors have probably contributed to this decline in international student enrolments in Canada, including: the world-wide recession of the early 1980s; the Third World debt crisis; greater availability of educational services in countries of origin and other countries; a quiltwork of differential tuition fee policies among provinces; and the total costs for study in this country, which appear to be relatively high in comparison to other countries.

The existence of differential tuition fees is often identified as a major contributing factor to the recent decline of international students in Canada. It would appear that the total cost of studying in Canada, in comparison to the cost of attending similar programs in

other countries, is more likely to be the determining factor in a student's choice of a host country. Therefore, it is probably the contribution of differential fees to total costs of study, rather than the existence of such fees, which deters potential students.

Declining international enrolments are not the dominant trend everywhere and some host countries are actively pursuing policies to increase their numbers of international students.

There is general agreement that the composition of the international student body in Canada does not represent the "right mix" of students. We have relatively few students from the Third World, the Eastern Bloc, and some of our major trading partners (e.g., Japan). There is also a high concentration of international students in fields such as Mathematics/Physical Sciences and Engineering/Applied Sciences relative to their representation in other programs. Canada has not established policies designed to address the issue of the mix of students.

Despite the absence of a definitive cost-benefit analysis, there has emerged a strong consensus among both orders of government, the institutions, Canadian students, teachers and the private sector that international students are in the national interest and represent assets to Canada. Internationally, it is widely accepted that international students contribute considerable benefits to host countries (e.g., foreign policy, trade, international prestige and influence, research, enriched post-secondary education). However, there is much less agreement on the level of costs generated by these students. Nevertheless, there exists a strong consensus that international students are good for Canada and that overall the benefits of hosting them far outweigh the costs.

The federal and provincial governments have agreed that international students represent assets to Canada. However, the general view of the non-governmental groups is that governments have not yet taken adequate steps to halt or reverse the trend of declining enrolments.

Part II: The Federal Role

The federal government plays several important roles with regard to international students: the conduct of external relations, admission to Canada, international development assistance, regulation of employment, and administration of several social programs. The federal departments which are most concerned with international students are: External Affairs; the Canadian International Development Agency (CIDA); Employment and Immigration; Health and Welfare; Revenue Canada; Statistics Canada; Industry, Science and Technology and Secretary of State.

The federal government has undertaken several initiatives in relation to international students:

- In September 1987, Employment and Immigration announced that it would not introduce a fee for student authorizations as had been proposed in 1985.

- In February 1988, Employment and Immigration introduced greater flexibility into the rules allowing international students and their spouses to work in Canada.

- As part of its new Official Development Assistance Strategy, CIDA announced in March 1988 that it will double, over the next five years, the number of students and trainees receiving education and training under its scholarship program for international students - to a total of 12,000. About half of these students and trainees will likely come to Canada for their programs.

- External Affairs is leading the government's effort to better coordinate federal policies, is examining its student authorization procedures and, in cooperation with the Department of Industry, Science and Technology, is developing a marketing strategy to better promote Canada's educational services overseas.

- External Affairs and other federal departments, including Secretary of State, are working, in collaboration with the provinces and the non-governmental organizations, to improve the information available to potential international students.

- Statistics Canada, with assistance from other federal departments, has produced a publication to provide better statistical data on international students.

- Secretary of State has financed two studies on the attitudes and experiences of international students. The Department is currently funding a report on the provision of information to potential international students being conducted jointly by four of the non-governmental groups most actively involved in this area.

- Several federal departments are working together to make the Canadian public more aware of the importance of international students and to better convey the federal role and policies.

Part III: The Provincial and Territorial Role

Under the Canadian Constitution, provinces are responsible for education. At the post-secondary level, provinces and territories establish policies with regard to tuition fees and access to programs for international students. Programs which are of vital importance to international students, such as health care insurance, are also operated by the provincial and territorial governments. Provincial policies towards international students vary greatly and the policy differences among institutions, even within the same jurisdiction, can be significant. Recently, the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) has produced an information brochure on study in Canada.

Differential tuition fees for international students are currently charged, by at least some institutions, in all provinces except Manitoba. There exists a considerable range in the levels of differential fees among provinces, institutions and programs. In all provinces except Quebec, Alberta and British Columbia, international students sponsored under bilateral or multilateral programs of the Canadian government, such as the Commonwealth Scholarship and Fellowship Plan, are exempt from differential tuition fees.

One of the essential services for international students is health care. The regulations and applicability of government health care insurance programs to international students differ significantly among jurisdictions. Four provinces and one territory now allow international students to participate in their provincial health plans (i.e., British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Ontario and the Northwest Territories). Only in Saskatchewan and the Northwest Territories are international students included in the health care insurance plans without charge immediately upon their arrival. In several provinces, international students are simply not eligible for coverage under the provincial health care plans. In other provinces they must pay premiums, or be residents for a certain period of time before coverage begins.

Part IV: The Institutions and Groups - Their Roles and Comments

In addition to the federal and provincial governments, the individual colleges and universities, as well as several other non-governmental organizations and private sector firms and groups are involved with international students.

Post-secondary institutions provide many services to international students. These services include: pre-arrival information, academic instruction, language training, counselling services, entertainment, emergency financial assistance, assistance in finding accommodation, as well as advice on taxation and immigration matters.

Several other non-governmental organizations (NGOs) are directly involved with international students, especially those that serve as executing agencies for the Canadian International Development Agency. The Canadian Bureau for International Education (CBIE) is one national organization which exists specifically to promote international education. The CBIE and World University Service of Canada (WUSC), are among the prime sources of information about Canadian educational opportunities for students from other countries.

Other groups concerned with international students include the various national organizations involved with post-secondary education: the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC); the Association of Canadian Community Colleges (ACCC); the Canadian Association of University Teachers (CAUT); and the Canadian Federation of Students (CFS). The AUCC and the ACCC play especially important roles in providing information to potential international students.

Numerous private sector firms are involved in the provision of educational services to other countries, often by means of in-Canada training or education for international students or trainees. This work can be undertaken either on a direct commercial basis with overseas clients or via contracts with CIDA.

Among the groups involved with international students there exists a very high degree of support for these students and near unanimous opinions on what governments and institutions should do to encourage them to come to Canada. The groups suggest that Canadian policies often seem to represent an "obstacle course" for international students.

According to the groups, the federal government should:

- speed up admission procedures for students;
- further reduce restrictions on employment; and
- simplify taxation arrangements for international students.

In the areas of provincial and territorial jurisdiction, the interest groups are:

- generally opposed to high differential fees (although representatives of the business community tend not to be fundamentally opposed to international students contributing more towards the costs of their education than Canadian students); and
- supportive of international students being eligible for coverage under the provincial and territorial health care insurance plans.

The interest groups have the following suggestions for the institutions:

- reduce restrictions often faced by international students seeking admission to courses which experience high demand from Canadian students;
- provide additional services for international students, including language training, assistance for spouses, re-entry programs prior to students returning home, and emergency financial assistance;
- endeavour to establish and maintain strong links with former international students who have returned home; and
- provide greater support to international students by increasing the numbers of international student advisors and providing these advisors with better training.

Introduction

The impetus behind this report and recent federal policy changes with regard to international students springs from a growing perception that Canada can and must do more to encourage international students to study here. This perception has been driven home by the fact that total international enrolments in Canada have declined significantly during recent years.

Issues related to international students have assumed new prominence within the last few years as the decline in enrolments has become evident. International student issues were designated as one of the priority areas for federal-provincial cooperation by the participants at the National Forum on Post-Secondary Education held in October, 1987. Federal and provincial governments are working to enhance their collaboration in this policy area and are seeking to establish complementary policies. As well, both orders of government are striving to consult and cooperate with the interest groups and the private sector.

The primary purpose of this report is to provide an overview of current policies and programs with respect to post-secondary level international students in Canada. In particular, the report highlights recent changes to federal policies affecting these students. The report is not meant to enunciate policy but rather to provide the basis for further policy discussions among all those interested in this issue.

The structure of the report is as follows:

- **PART I** — provides background information, including enrolment data, on international students in Canada and other countries.
- **PART II** — presents an overview of federal programs and policies affecting international students and highlights recent policy changes.
- **PART III** — summarizes the provincial role and discusses provincial policies of access, differential tuition fees and health insurance.
- **PART IV** — introduces the institutions and non-governmental groups interested in international students and reviews their comments and points of view.

This report would not have been possible without the assistance provided by officials of the other concerned federal departments, as well as a number of people from several of the key non-governmental organizations and the private sector. Special thanks are due to all those who attended two consultation sessions in December 1987 and June 1988.

Part I

Background on International Students

Part I

Background on International Students

History

The images of the wandering academic and the visiting student from a foreign country are central to the history of Western European civilization and the founding of the world's first universities. The term university itself embodies the concept of the universal search for truth. In fact, as long as there have been schools to attend and borders to cross, there have been international students. There have never been more schools and borders than in the 1980s, and there have never been more international students. At present, there are approximately one million post-secondary students studying outside their home countries.

The phenomenon of international students during the last three centuries has much to do with the history of the industrial, trade and overseas expansion of Western Europe. Clearly, the benefits of a British, French, Spanish or German education were powerful incentives for colonial students wishing to better their positions. Today, international students are responding to attractions other than the traditional possibility of advancement in colonial bureaucracies.

The reasons that cause students to seek academic training outside their home countries are numerous and the relative priority of those reasons is unique to each student. Among the factors are such considerations as: access to superior or unavailable programs, a desire to learn more about other countries and cultures, a chance to gain the tangible and intangible benefits which come with exposure to the wider world, and a desire for adventure and challenge.

Enrolments of International Students in Canada[1]

Overall Trends

It is only in the last few decades that the number of post-secondary[2] international students in Canada has exceeded the number of Canadians studying outside the country. A dramatic increase in international enrolments has occurred in conjunction with the rapid expansion of the Canadian educational system between 1955 and 1988.

Table 1 provides enrolment data on international students which is displayed in Graphs 1 to 3. As illustrated in Graph 1, enrolments of international students at all levels in Canada were quite stable in the second half of the 1970s at around 43,000. In the early 1980s, enrolments rose very rapidly reaching a peak of 64,800 in 1982-83. From 1982-83

Table 1: International Students in Canada by Level of Study, 1975 to 1987

Year	Elementary/ Secondary	College/Trade		University						Sub-total College/ Trade & University		Total
				Under-graduate[1]	Master's	Doctoral	Other Graduate[2]	Sub-total University				
		N	Annual % Change					N	Annual % Change	N	Annual % Change	
1987-88	16,753	9,981	13.3	16,710	4,860	3,929	1,620	27,119	(3.7)	37,100	0.4	53,853
1986-87	15,269	8,813	6.3	18,301	4,744	3,694	1,412	28,151	(7.6)	36,964	(4.6)	52,233
1985-86	15,064	8,287	(5.2)	20,789	4,856	3,507	1,319	30,471	(8.9)	38,758	(8.1)	53,822
1984-85	15,726	8,738	(14.4)	23,801	4,791	3,491	1,368	33,451	(7.3)	42,189	(8.8)	57,915
1983-84	17,267	10,210	0.2	26,434	4,853	3,397	1,384	36,068	0.7	46,278	0.6	63,545
1982-83	18,791	10,189	20.6	26,065	5,014	3,336	1,404	35,819	6.9	46,008	9.6	64,799
1981-82	17,927	8,450	16.6	24,042	5,059	3,031	1,379	33,511	14.6	41,961	15.0	59,888
1980-81	13,089	7,244	6.2	20,688	4,376	2,780	1,386	29,230	6.0	36,474	6.0	49,563
1979-80	9,394	6,823	0.6	19,429	3,953	2,723	1,481	27,586	(1.1)	34,409	(0.8)	43,803
1978-79	7,723	6,779	(16.7)	19,630	4,084	2,616	1,563	27,893	3.1	34,672	(1.5)	42,395
1977-78	7,038	8,141	(10.3)	19,180	4,072	2,515	1,294	27,061	3.0	35,202	(0.4)	42,240
1976-77	7,374	9,071	(6.3)	18,809	4,260	2,157	1,053	26,279	4.4	35,350	1.4	42,724
1975-76	7,582	9,684	--	18,185	3,435	1,701	1,849	25,170	--	34,854	--	42,436

[1] This category includes Bachelor's degrees, first professional degrees and other undergraduate diplomas and certificates.

[2] This category includes graduate diplomas and certificates.

Source: Statistics Canada, *International Student Participation in Canadian Education, 1987* (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

Graph 1: International Students in Canada by Level of Study, 1975 to 1987

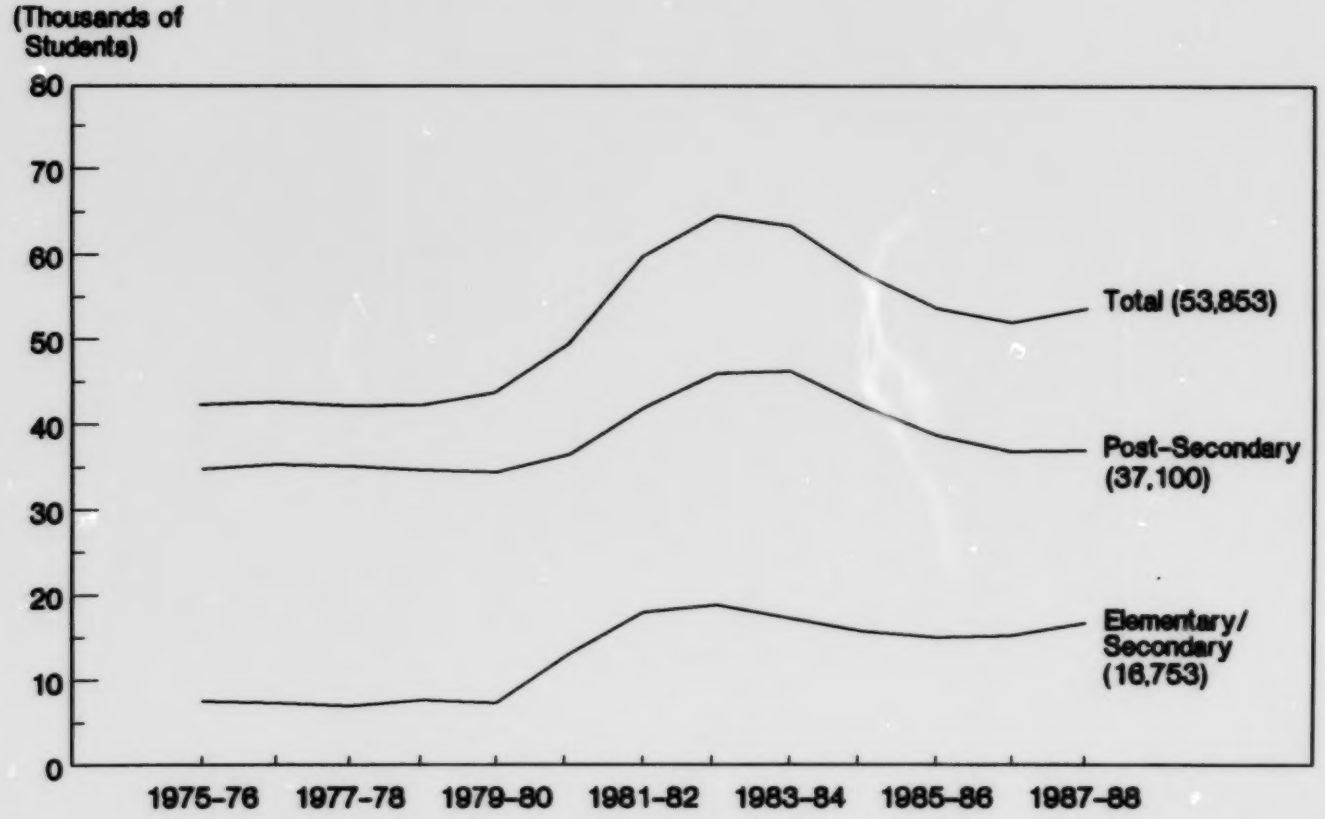

Source: Statistics Canada, International Student Participation in Canadian Education, 1987 (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

to 1986-87, total international enrolments at all levels declined by 19.4%, from 64,800 to 52,200, an average annual drop of 5.2%. In contrast, total international enrolments rose by 3.1% in 1987-88 to stand at 53,900. Over the thirteen year period, post-secondary enrolments have declined in percentage terms from over 80% to under 70% of all international students in Canada.

As can be seen in Graph 2, post-secondary enrolments were stable at approximately 35,000 in the late 1970s, grew quickly in the early 1980s to a high of 46,300 in 1983-84 and then fell to 37,000 by 1986-87. (The average annual decline between 1983-84 and 1986-87 was 7.2%.) Post-secondary international enrolments experienced a 0.4% increase in 1987-88 to reach 37,100, a figure 19.8% lower than in 1983-84 but 6.4% higher than in 1975-76.

During the 1975-76 to 1987-88 period, international university enrolments dictated the overall post-secondary trend since they constituted between 70% and 80% of the total. In the same period, college/trade enrolments fluctuated between 6,800 and 10,200. College/trade enrolments currently represent 26.9% of all post-secondary international enrolments.

One of the most striking developments in international student enrolments in recent years has been the rise and subsequent decline in the number of undergraduate international students in Canadian universities. Graph 3 indicates that undergraduate enrolments increased from 18,200 in 1975-76 to 26,400 in 1983-84. Thereafter, undergraduate enrolments plunged from 26,400 to 16,700 between 1983-84 and 1987-88 (-36.8% in four years or -11.5% on an average annual basis), to end the period 8.1% below the 1975-76 level.

In contrast to the undergraduate pattern, Master's level international enrolments have remained fairly constant at approximately 4,800 since 1983-84 and Doctoral enrolments have increased from 3,300 to 3,900 over the same period. As a result, graduate level enrolments have risen from 26.7% of total international enrolments in 1983-84 to 38.4% in 1987-88.

The decline in undergraduate enrolments coupled with increasing numbers of graduate and college/trade students observed in recent years may be indicative of future trends as students come to Canada for more advanced and specialized programs which they are unable to obtain in their own countries or in other third countries.

Regions of Origin

The majority of international students coming to Canada are from Asia. Table 2 and Graph 4 display, in percentage terms, the geographic origin of the 37,100 post-secondary level international students in Canada in 1987-88. Over half of these students came from Asia (51.3%), with North America (17.4%) representing the next largest continent of origin, followed by Africa (13.7%), Europe (12.2%), South America (2.6%), and Oceania (1.0%).

Graph 2: Post-Secondary International Students in Canada by Type of Institution, 1975 to 1987

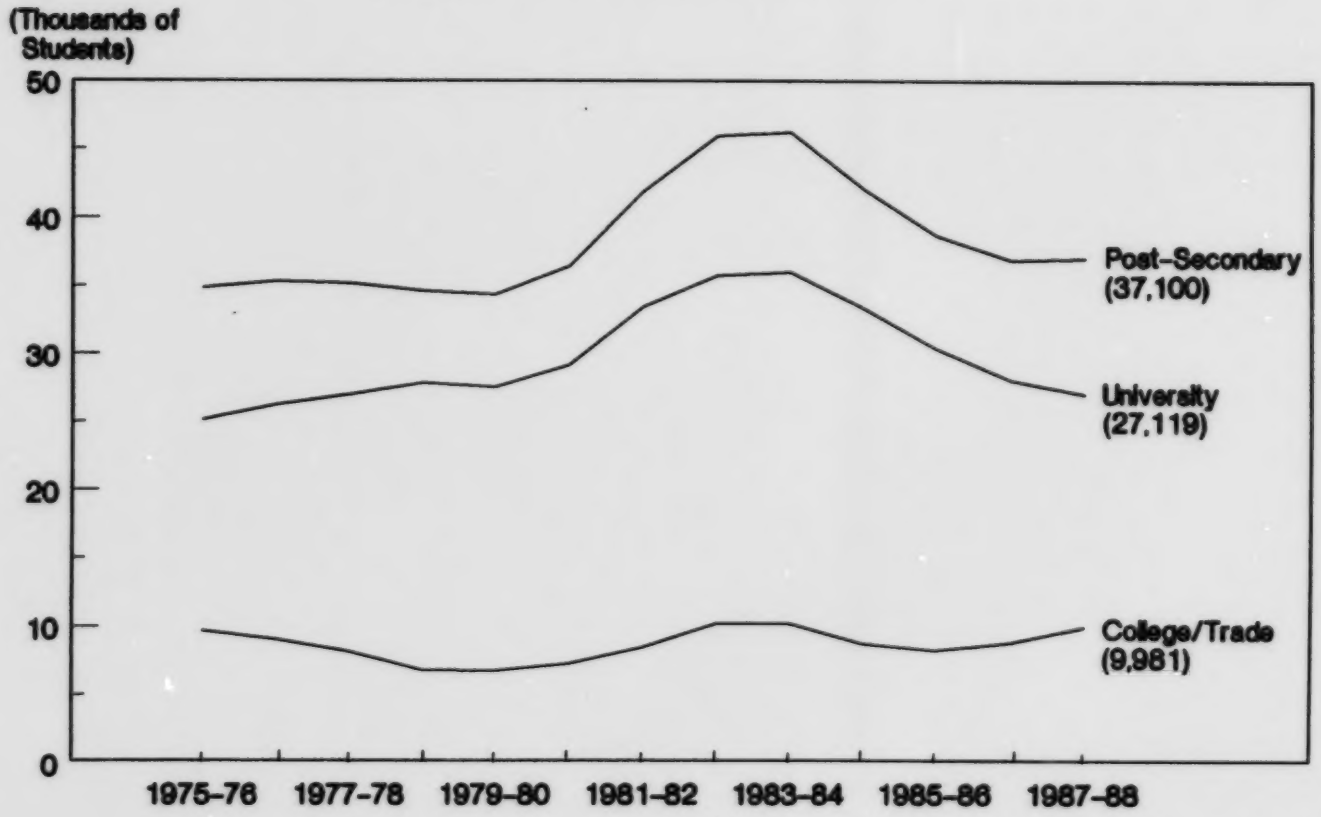

Source: Statistics Canada, International Student Participation in Canadian Education, 1987 (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

Graph 3: International Students in Canadian Universities by Level of Study, 1975 to 1987

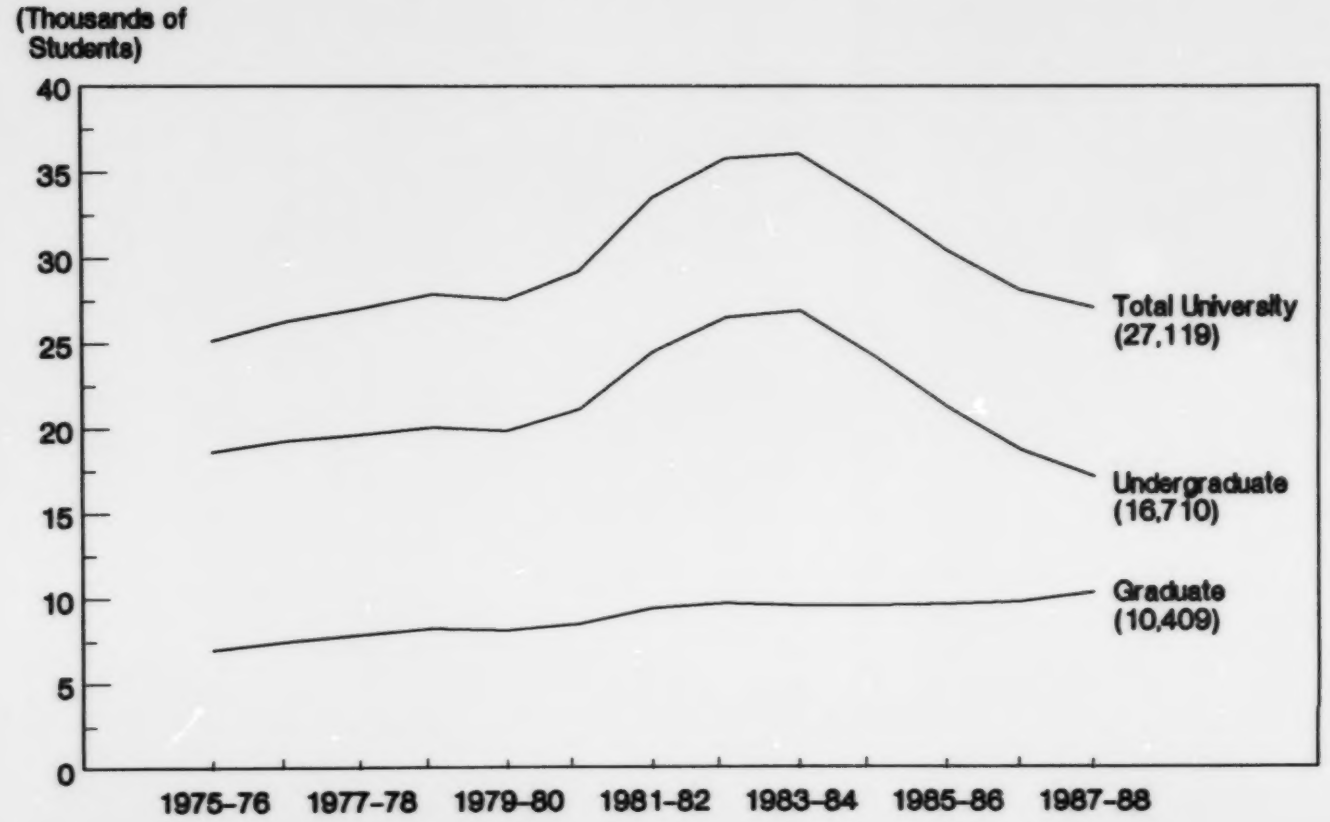

Source: Statistics Canada, International Student Participation in Canadian Education, 1987 (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

Table 2: Post-Secondary International Students in Canada by Region of Origin, 1987-88

Region of Origin	College/ Trade	University	Total	
			N	%
Asia	5,273	13,772	19,045	51.3
North America[1]	1,976	4,486	6,462	17.4
Africa	888	4,209	5,097	13.7
Europe[2]	1,268	3,258	4,526	12.2
South America	330	633	963	2.6
Oceania	73	291	364	1.0
Not Reported	-	441	441	1.2
Stateless	173	29	202	0.6
Total	9,981	27,119	37,100	100.0

[1] Includes Central America and the Caribbean.

[2] Includes USSR.

Source: Statistics Canada, *International Student Participation in Canadian Education, 1987* (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

Graph 4: Post-Secondary International Students in Canada, by Region of Origin, 1987-88

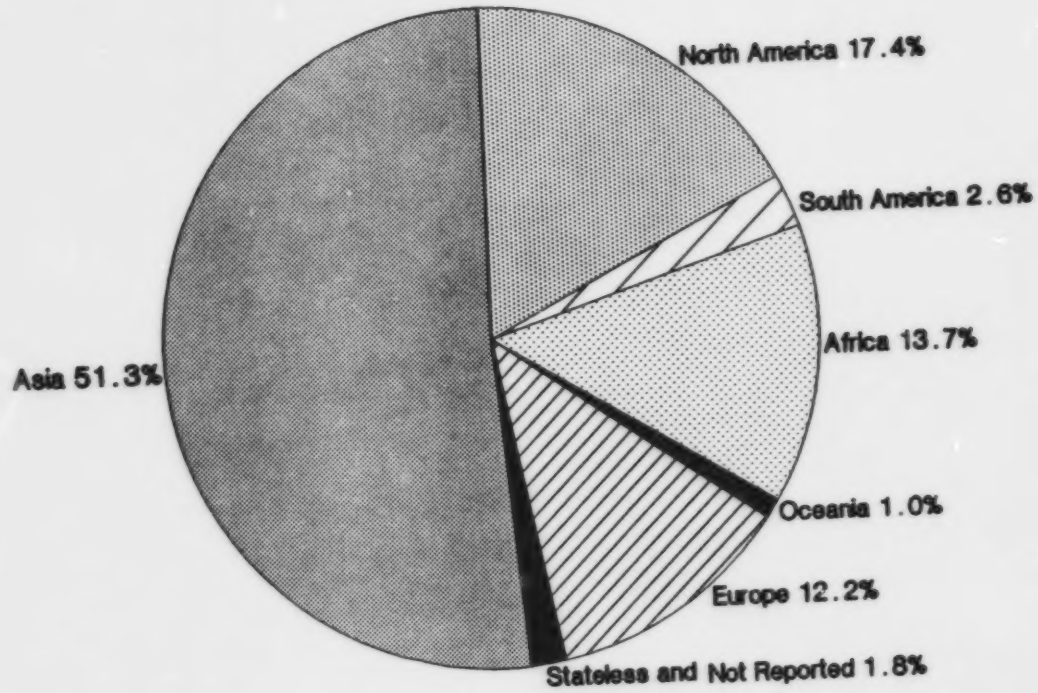

Total Number of Students 37,100

Source: Statistics Canada, International Student Participation in Canadian Education 1987 (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

The Top Ten Countries of Origin

Students from over 175 countries studied in Canada in 1987-88. However, a very large proportion of these students come from a small number of countries. In that year, as indicated in Table 3, the top ten countries of origin provided 59.6% of the post-secondary international students. Indeed, 41.4% came from just four countries: Hong Kong, the United States, Malaysia and China. Six of the top ten source countries are in Asia.

Several observations can be made with regard to the 1987-88 top ten countries of origin for post-secondary international students in Canada:

- Since the late 1970s, Hong Kong has replaced the United States as the largest single source country and accounted for 19.9% of all post-secondary international students in Canada in 1987-88.

- Students from the Philippines were overwhelmingly concentrated in college/trade programs (96.4%) as opposed to university programs (3.6%). This was in contrast to the trend exhibited by all other countries in the top ten, which had larger numbers of students in university programs.

- The number of students from China has increased dramatically from 300 in 1980 to 2,100 in 1987-88, a reflection of that country's increasing openness to the world.

- Malaysia has experienced a sharp decline in the number of post-secondary students coming to Canada, falling from 5,900 in 1982-83 to 1,500 in 1987-88. In 1982-83, Malaysian students represented 12.8% of all international students whereas this share had dropped to 4.2% in 1987-88.

- The number of post-secondary students from the United Kingdom declined by 49% between 1982-83 and 1987-88, dropping from 2,400 to 1,200.

- Singapore has a very low concentration of students at the college/trade level, only 4.5%, with 95.5% of its post-secondary students at the university level.

- The number of post-secondary students from France has grown in recent years, probably reflecting the establishment of bilateral arrangements with Quebec.

- The number of students from India has remained relatively constant at around 950 since 1981-82.

- When ranked according to the number of post-secondary students in Canada, Trinidad and Tobago appeared as the tenth largest country of origin in 1987-88. However, if one considers students at all levels, Japan would then rank number five and move Trinidad and Tobago out of the top ten. This is because Japan has a relatively large number of elementary/secondary students (1,300) in Canada.

- The number of post-secondary students from Japan in Canada was still quite small (646). Nonetheless, the number of Japanese college/trade students almost doubled from 225 in 1986-87 to 420 in 1987-88. Furthermore, given the number of elementary/secondary students, some of whom can be expected to continue their studies in Canada, there would seem to be additional potential for growth.

Table 3: Top Ten Countries of Origin for Post-Secondary International Students in Canada, 1987-88

Country of Origin	College/Trade		University						Sub-total College/ Trade & University	
			Under graduate[1]	Master's	Doctoral	Other Graduate[2]	Sub-total University			
	N	%					N	%	N	%
1 Hong Kong	1,248	12.5	5,653	365	98	29	6,145	22.7	7,393	19.9
2 United States	1,017	10.2	1,717	364	430	157	2,668	9.8	3,685	9.9
3 Philippines	2,177	21.8	44	20	13	5	82	0.3	2,259	6.1
4 China	207	2.1	211	826	736	72	1,845	6.8	2,052	5.5
5 Malaysia	189	1.9	1,230	81	36	12	1,359	5.0	1,548	4.2
6 United Kingdom	368	3.7	456	170	165	55	846	3.1	1,214	3.3
7 Singapore	52	0.5	1,004	53	37	7	1,101	4.1	1,153	3.1
8 France	137	1.4	450	189	122	69	830	3.1	967	2.6
9 India	112	1.1	159	287	323	36	805	3.0	917	2.5
10 Trinidad & Tobago	275	2.7	565	46	11	11	633	2.3	908	2.5
Sub-Total	5,782	57.9	11,489	2,401	1,971	453	16,314	60.2	22,096	59.6
Other Countries	4,199	42.1	5,221	2,459	1,958	1,167	10,805	39.8	15,004	40.4
TOTAL	9,981	100.0	16,710	4,860	3,929	1,620	27,119	100.0	37,100	100.0

[1] This category includes Bachelor's degrees, first professional degrees and other undergraduate diplomas and certificates.

[2] This category includes graduate diplomas and certificates.

Source: Statistics Canada, *International Student Participation in Canadian Education, 1987* (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

- Of the top ten countries of origin for post-secondary students in 1987-88, three were industrial market economies (the United States, the United Kingdom, France); two were newly industrialized countries (Hong Kong, Singapore); two were upper middle income countries (Malaysia, Trinidad and Tobago); one was a lower middle income country (the Philippines); and two were low income countries (China, India).

Other Groupings of Countries

Graph 5 displays the distribution of international post-secondary students in 1987-88 by economic development category. Two of the most significant messages highlighted by this graph have to do with the very low representation of students from the least developed countries and the countries of the Eastern Bloc:

- The number of post-secondary international students from 40 of the least developed countries represented in 1987-88 totalled 1,200, or 3.2% of the total.

- Less than 200 students from seven East European countries (Bulgaria, Czechoslovakia, East Germany, Hungary, Poland, Romania, U.S.S.R.) were in Canadian colleges and universities in 1987-88. If one were to add the students from the remaining four countries belonging to the Council for Mutual Economic Assistance (Cuba, Mongolia, Vietnam, Yugoslavia), the number of such students in Canada would only approach 300.

In 1987-88, 17,300 post-secondary students in Canada (46.7%) were from Commonwealth countries and 4,200 (11.3%) from the countries of la Francophonie.

Provincial Distribution

As detailed in Table 4, the distribution of post-secondary level international students among regions in Canada in 1987-88 was as follows: 44.1% in Ontario; 19.3% in Quebec; 29.5% in the four western provinces; and 7.1% in the Atlantic provinces.

The College/Trade Level[3]

In 1987-88, 10,000 (26.9%) of the post-secondary international students in Canada were in college/trade programs. In the same year, 57.3% of the college/trade students were women, a notable increase over the 1980-81 proportion of 36.0%. One striking variation from this overall distribution was that only 5.4% of the 349 college/trade students from the high income oil exporting countries were female.

The University Level

Seventy-three point one percent of post-secondary level international students (27,100) were in universities in 1987-88. Seven Canadian universities had more than 1,000 international students in 1987-88 and another fourteen had between five hundred and a thousand. In five universities, the percentage of full-time students from outside Canada reached 10% or more during that year. The University of Toronto, with 2,300, had the largest number of international students, but they represented only 4.5% of the university's total enrolment.

International students in Canadian universities are much less likely to be female than Canadian students. In 1987-88, 35.6% of international university students were female compared to 54.5% for Canadian students.

Graph 5: Post-Secondary International Students in Canada by Economic Development Category of Their Countries of Origin, 1987-88

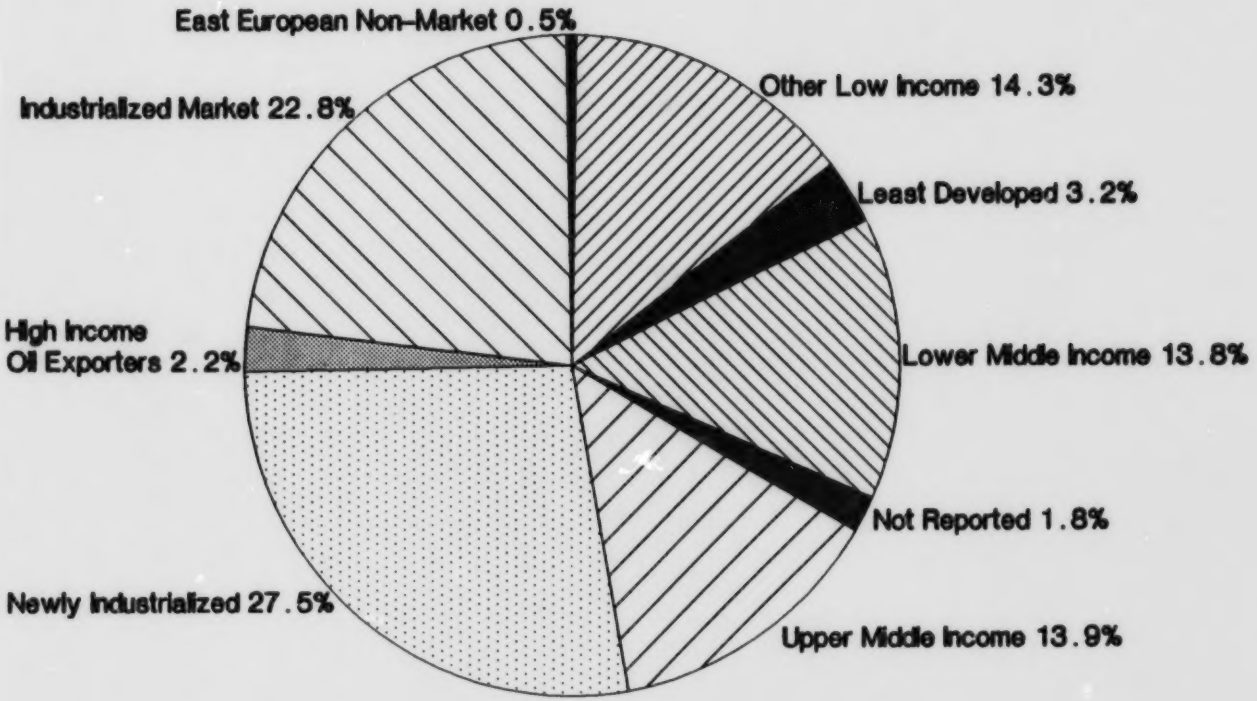

Source: Statistics Canada, International Student Participation in Canadian Education, 1987 (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

Table 4: International Students in Canada by Level and Province of Study, 1987-88

Province	Elementary/ Secondary	College/Trade		University						Sub-total College/ Trade & University		Total
				Under-graduate[1]	Master's	Doctoral	Other Graduate[2]	Sub-total University				
		N	%					N	%	N	%	
Newfoundland	159	39	0.4	186	76	51	21	334	1.2	373	1.0	532
Prince Edward Island	26	2	0.0	36	--	--	--	36	0.1	38	0.1	64
Nova Scotia	346	31	0.3	1,117	202	159	58	1,536	5.7	1,567	4.2	1,913
New Brunswick	1,207	113	1.1	327	135	71	6	539	2.0	652	1.8	1,859
Quebec	2,618	943	9.5	3,280	1,467	1,005	453	6,205	22.9	7,148	19.3	9,766
Ontario	6,175	6,129	61.4	6,850	1,568	1,292	515	10,225	37.7	16,354	44.1	22,529
Manitoba	493	199	2.0	1,423	203	161	65	1,852	6.8	2,051	5.5	2,544
Saskatchewan	434	169	1.7	778	275	118	16	1,188	4.4	1,357	3.7	1,791
Alberta	1,737	1,077	10.8	1,528	431	581	168	2,708	10.0	3,785	10.2	5,522
British Columbia	3,517	1,271	12.7	1,185	502	491	318	2,496	9.2	3,767	10.1	7,284
Yukon	9	1	0.0	--	--	--	--	--	--	1	0.0	10
Northwest Territories	7	1	0.0	--	--	--	--	--	--	1	0.0	8
Not Reported	25	6	0.1	--	--	--	--	--	--	6	0.0	31
TOTAL	16,753	9,981	100.0	16,710	4,860	3,929	1,620	27,119	100.0	37,100	100.0	53,853

[1] This category includes Bachelor's degrees, first professional degrees and other undergraduate diplomas and certificates.

[2] This category includes graduate diplomas and certificates.

Source: Statistics Canada, *International Student Participation in Canadian Education, 1987* (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

As might be expected, international university students are more likely to study full-time than Canadian students. In 1987-88, 86.0% of international students in university programs were studying full-time compared to 61.4% of Canadian students.

In comparison to other students in Canadian universities, international students are much more likely to be in graduate programs. Whereas 38.4% of international students were enrolled at the graduate level only 11.2% of Canadian students were in graduate studies.

As detailed in Table 5, international students in Canadian universities represented 3.5% of all university enrolments in 1987-88 (4.8% of full-time and 1.3% of part-time students). Although the majority of international university students study at the undergraduate level, their share of total enrolments is much larger at the graduate level. In 1987-88, international students represented 2.4% of all full- and part-time undergraduate and 11.0% of all graduate enrolments (8.35% of Master's, 21.1% of Doctoral and 8.3% of other graduate enrolments). International students comprise even higher proportions of full-time graduate enrolments. In 1987-88, 16.0% of full-time graduate enrolments were international students (13.0% at the Master's level, 23.9% at the Doctoral level and 13.9% for other graduate levels).

The distribution by field of study and level for all full- and part-time international university students in 1987-88 is presented in Table 6. It is readily apparent that international students are concentrated in the Social Sciences (28.3%), Mathematics/Physical Sciences (15.9%), and Engineering/Applied Sciences (15.6%). The proportion of international students in the Social Sciences (28.3%) is comparable to that of Canadian students (31.0). However, international students are much more likely to study Mathematics/Physical Sciences (15.9% versus 5.1%); and Engineering/Applied Sciences (15.6% versus 6.3%) than their Canadian counterparts. In contrast, international university students are much less likely to study Education and Fine/Applied Arts than Canadian students.

The high concentration of international students within certain programs is evident when one looks at particular courses at the graduate level. For example, in 1987-88 full- and part-time international students represented:

- 34.9% of all graduate Mathematics students;
- 26.3% of all graduate Engineering students;
- 25.4% of all graduate Economics students; and
- 22.0% of all graduate Computer Science students.

At some universities, the representation of international students was even higher in certain programs and levels of study, particularly in full-time studies. In 1987-88, international students comprised more than 60% of full-time doctoral level enrolments in Engineering and the Applied Sciences at nine universities:

- Memorial University 87.5%;
- University of New Brunswick 67.9%;
- University of Windsor 66.7%;

Table 5: International University Students in Canada by Level of Study and Registration Status, 1987-88

Level of Study	International Students			Total Students			International as a % of Total		
	Full-Time	Part-Time	TOTAL	Full-Time	Part-Time	TOTAL	Full-Time	Part-Time	TOTAL
Bachelor's[1]	12,664	1,713	14,377	400,201	118,843	519,044	3.2	1.4	2.8
Other Undergraduate[2]	1,344	989	2,333	27,672	138,997	166,669	4.9	0.7	1.4
Sub-Total Undergraduate	14,008	2,702	16,710	427,873	257,840	685,713	3.3	1.0	2.4
Master's	4,337	523	4,860	33,239	25,248	58,487	13.0	2.1	8.3
Doctoral	3,643	286	3,929	15,235	3,390	18,625	23.9	8.4	21.1
Other Graduate[3]	1,347	273	1,620	9,715	8,026	17,741	13.9	3.4	9.1
Sub-Total Graduate	9,327	1,082	10,409	58,189	36,664	94,853	16.0	3.0	11.0
TOTAL	23,335	3,784	27,119	486,062	294,504	780,566	4.8	1.3	3.5

[1] This category includes Bachelor's and first professional degrees.

[2] This category includes other undergraduate diplomas and certificates.

[3] This category includes graduate diplomas and certificates.

Source: Statistics Canada, *International Student Participation in Canadian Education, 1987* (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

Table 6: International University Students in Canada by Level and Field of Study, 1987-88

Field of Study	Undergraduate[1]		Master's		Doctoral		Other Graduate[2]		Total International Students		Canadian Students
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	%
Social Sciences	5,565	33.3	1,268	26.1	672	17.1	170	10.5	7,675	28.3	31.0
Mathematics/Physical Sciences	2,551	15.3	788	16.2	939	23.9	45	2.8	4,323	15.9	5.1
Engineering/Applied Sciences	2,093	12.5	1,164	23.9	942	24.0	39	2.4	4,238	15.6	6.3
Humanities	1,234	7.4	489	10.1	429	10.9	88	5.4	2,240	8.3	8.8
Health Professions	261	1.6	278	5.7	277	7.1	742	45.8	1,558	5.8	6.2
Agriculture/Biological Sciences	749	4.5	466	9.6	432	11.0	29	1.8	1,676	6.2	4.9
Education	408	2.4	339	7.0	208	5.3	41	2.5	996	3.7	11.6
Fine/Applied Arts	284	1.7	64	1.3	9	0.2	4	0.3	361	1.3	3.0
Others/Not Reported	3,565	21.3	4	0.1	21	0.5	462	28.5	4,052[3]	14.9	23.2
Total	16,710	100.0	4,860	100.0	3,929	100.0	1,620	100.0	27,119	100.0	100.0

[1] This category includes Bachelor's degrees, first professional degrees and other undergraduate diplomas and certificates.

[2] This category includes graduate diplomas and certificates.

[3] This category includes a total of 3,345 others and 707 not reported.

Source: Statistics Canada, *International Student Participation in Canadian Education, 1987* (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

- University of Calgary 66.1%;
- Technical University of Nova Scotia 65.2%;
- University of Victoria 64.3%.
- University of Manitoba 64.1%;
- University of Guelph 63.6%; and
- University of Saskatchewan 63.6%.

International Comparisons

One should be cautious when making international comparisons in the field of education, and this applies especially to comparisons of international students. There are marked differences among the various education systems in the world which make facile comparisons almost inevitably misleading. The definitions of post-secondary education and international student vary from country to country. In some European countries, for example, international student enrolments include the children of long-time non-citizen workers.

While the participation level for post-secondary education in North America is very high, participation in other developed countries, let alone developing countries, tends to be much lower. For example, in 1986 the participation per 100,000 inhabitants was: 5,167 in the United States; 4,853 in Canada; 2,546 in the German Federal Republic (1985 figure); 2,362 in France; 1,814 in the U.S.S.R.; and 1,806 in the United Kingdom (1985 figure).[4] This type of structural difference has an impact on the overall ratio of domestic to international students.

In addition to the caveats mentioned above, international data are much slower in becoming available than domestic information.

It is estimated that there are currently over one million post-secondary students studying outside their home countries. Table 7, presents UNESCO data on international students in fifteen leading host countries from 1970 to 1986 or the most recent year for which data are available. In 1986, the top six host countries alone accounted for 694,000 students as follows: United States 349,000; France 127,000; Federal Republic of Germany 79,000; the U.S.S.R. 63,000; the United Kingdom 49,000 and Canada 27,000. (The Canadian figures include university students only. These data do not correspond exactly with the revised data presented earlier in this report.)

The data in Table 7 provide a great deal of information about international student flows during the last decade and a half. One of the most striking features is the importance of the United States as a host country. The United States now accounts for about one out of every three international students and, since 1970, the number of students hosted has increased by over 140%. The bulk of this expansion occurred in the 1970s. Between 1970 and 1980, the average annual increase was 8.0%. In the 1980s, growth has continued but at a much slower pace. Between 1980 and 1986, the average annual rate of growth was 1.9%. (The number of international students in the United States rose by 1.9% in 1987-88 to reach 356,187.[5])

Table 7: Post-Secondary International Students in the World: Enrolments at the Third Level of Education in the Fifteen Leading Host Countries, 1970 to 1986

Host Country	1970	1975	1976	1977	1978	1979	1980
United States	144,708	179,350	203,070	235,544	263,940	286,340	311,882
France[1]	34,500	93,750	96,409	104,317	108,288	112,042	110,763
Germany, F.R.	27,769	53,560	54,080	54,062	55,337	57,421	61,841
U.S.S.R.	27,918	43,287	48,945	55,237	62,942	- -	- -
United Kingdom[2]	24,606	49,032	55,927	58,563	59,625	56,774	56,003
Canada[3]	22,263	22,700	24,500	26,400	26,285	32,148	28,443
Italy	14,357	18,921	28,390	27,136	26,663	24,050	29,447
Lebanon	22,184	- -	- -	- -	- -	29,869	31,028
Belgium	8,611	9,748	15,435	16,720	17,822	12,689	12,875
Saudi Arabia	1,404	4,026	5,548	9,141	8,880	11,211	14,298
Australia	7,525	8,356	8,602	8,258	8,760	8,760	8,777
Austria[4]	8,573	10,320	10,696	10,461	11,416	11,848	- -
Japan	10,471	14,485	14,737	- -	15,006	5,914	6,543
India	7,804	8,880	8,234	7,726	- -	14,710	- -
Switzerland	9,469	10,113	12,204	12,464	13,178	13,618	14,716

Source: *Unesco Statistical Yearbooks* for the years 1981, 1983, 1985, 1986, 1987 and 1988. Data are taken from the table entitled "Education at the Third Level: number of foreign students enroled."

[1] Data refer to universities

[2] Data refer to foreign students enroled at universities (for full-time study or research), technical colleges (advanced courses) and colleges of education.

[3] Data refer to universities. Canadian data have subsequently been revised.

[4] Data refer to universities and equivalent degree-granting institutions only.

Table 7: Post-Secondary International Students in the World: Enrolments at the Third Level of Education in the Fifteen Leading Host Countries, 1970 to 1986 (continued)

1981	1982	1983	1984	1985	1986	Host Country
326,299	336,985	338,890	342,110	343,780	349,610	United States
129,047	134,566	130,244	133,848	131,979	126,762	France[1]
67,216	71,393	74,267	76,918	79,354	- -	Germany, F.R.
- -	- -	- -	- -	- -	- -	U.S.S.R.
50,684	46,000	45,416	48,686	- -	- -	United Kingdom[2]
32,303	35,556	35,365	32,625	29,496	27,210	Canada[3]
30,652	29,221	28,068	27,548	- -	- -	Italy
26,343	29,480	29,480	25,515	- -	- -	Lebanon
12,260	11,871	12,528	21,188	24,761	20,095	Belgium
16,469	17,275	16,529	17,273	17,607	17,971	Saudi Arabia
10,921	12,104	10,797	12,028	16,075	- -	Australia[4]
12,885	13,515	13,943	14,858	15,388	15,740	Austria
7,182	8,117	9,523	10,697	12,442	14,960	Japan
- -	- -	- -	- -	- -	- -	India
15,515	15,657	16,277	16,830	17,396	13,576	Switzerland

Graph 6, illustrates international student enrolment trends for the remaining five of the six leading host countries from 1975 to 1986. International student enrolments in French universities increased from 96,000 in 1975 to a peak of 134,000 in 1984 and stood at 127,000 in 1986. In West Germany, international enrolments have risen steadily from 54,000 in 1975 to 79,000 in 1985. Although current data on the U.S.S.R. are not available from UNESCO, it has been reported that the number of international students on Soviet Bloc scholarships rose from 50,000 in 1977 to over 110,000 in 1982.[6] International student enrolments in the United Kingdom (those in full-time university study or research, advanced courses in technical colleges and colleges of education) rose from 49,000 in 1975 to 57,000 in 1979. Enrolments subsequently declined reaching 45,000 in 1983, most likely in response to the introduction of full-cost fees in 1980. Indications in recent years suggest that enrolments in the United Kingdom are once again on the increase. The Canadian experience (university data only) has already been discussed in detail.

Although the available enrolment data are far from perfect, important trends seem to be emerging. Within the Commonwealth, for example, the overall enrolment level of international students seems to have remained roughly static in the early 1980s although the distribution among countries has changed. Japan is planning to increase its intake of international students to 100,000 by the end of the century.

Another trend which has become apparent is that potential international students, and the organizations which sponsor some of them, are becoming more discriminating consumers of educational services. They are looking for top quality programs, at more advanced or specialized levels, in fields of study which they can not access at home or in other countries within their regions.

Based on the growing capacity of some of the traditionally large countries of origin to provide undergraduate programs in their own countries and the increasing importance of distance education,[7] some observers feel that the total number of international undergraduate students has now peaked. The recent Canadian experience, which has seen the decline in international enrolments concentrated at the undergraduate level, may be indicative of this trend.

The choice to come to a certain country or institution is based on a number of criteria, not the least of which is the total cost of study, including the cost of living. The total average cost of a year's post-secondary study for an international student in Canada, according to the Canadian Bureau for International Education (CBIE), is in the range of $15,000. Within this overall figure there are, of course, significant differences among provinces, institutions and programs. Similarly, costs in other countries can vary greatly and total cost to a student reflects length of program, travel costs from home, exchange rates and fees. There appears to have been little detailed study done regarding the relative costs of study in the various host countries. However, analysis done by the CBIE, based on information from the British Council, suggests that total costs in Canada are relatively high, largely because of living costs.[8]

Costs and Benefits

There are both costs and benefits associated with a country hosting international students. In recent years, numerous reports in Canada and abroad have attempted to identify, quantify and weigh the advantages and disadvantages of accepting such students.

Graph 6: Post-Secondary International Students in Selected Host Countries: Enrolments at the Third Level, 1975 to 1986

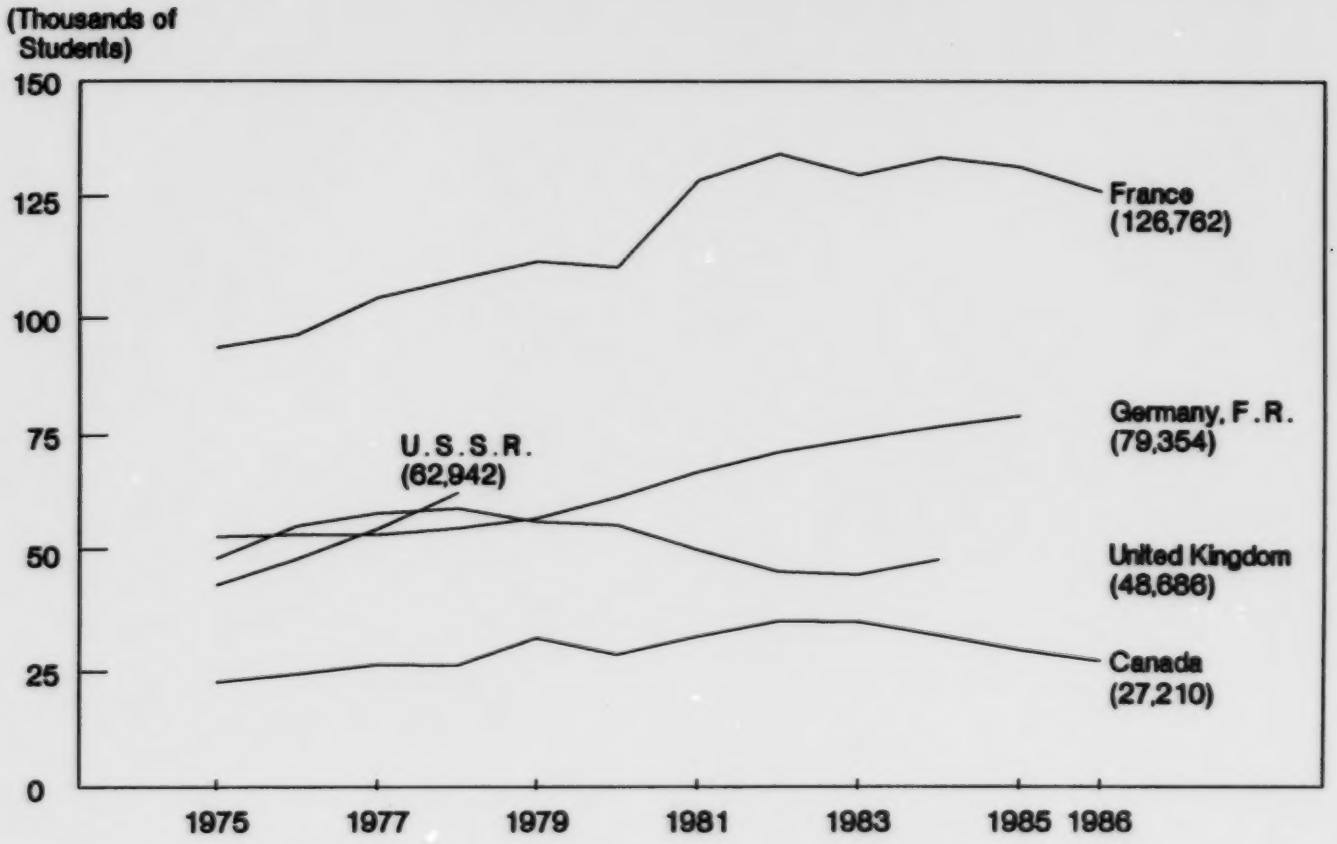

Source: Unesco Statistical Yearbooks for the years 1981, 1983, 1985, 1986, 1987 and 1988. Data are taken from the table entitled "Education at the Third Level: number of foreign students enroled."

On the cost side, it is clear that the presence of international students may cause additional expenditures for education, health and social services. No consensus has been reached on the question of whether these costs are best reflected by average costs (i.e., total education costs divided by total enrolments) or marginal costs (i.e., the costs directly associated with having one additional student in the system). Undoubtedly, the costs are a function of the extremely complex social and educational environments into which international students enter. At present, there appears to be no quantitative methodology which provides conclusive answers to questions of costs associated with international students.

On the benefit side it is fairly simple, at least conceptually, to estimate the monetary value of the direct contribution to the economy made by international students purchasing goods or services with the foreign exchange they bring to Canada. In a 1986 presentation to the Standing Senate Committee on National Finance, the Canadian Bureau for International Education estimated that international university students contributed almost $347 million to the Canadian economy against costs of approximately $63 million, representing a net benefit of $284 million.[9] Other commentators have suggested that this figure is excessive and the Senate Committee itself stated:

> . . . we are skeptical about the commonly held view that because program costs are less, there is no net cost to the Canadian taxpayer. Not only is this an oversimplification, but it is inappropriate to draw a precise balance sheet between private expenditures by students on goods and services and public expenditures by governments on education.[10]

An even more difficult exercise arises when an attempt is made to quantify the intangible benefits of international students. On an intuitive level, it would appear that international students tend to promote social harmony by encouraging tolerance and reinforcing Canada's multicultural composition.

International students contribute directly to the attainment of Canada's foreign policy goals. Clearly, the scholarships given to students and trainees from Third World countries represent an important component of our Official Development Assistance policy. Our aid programs are fundamentally an expression of Canada's humanitarian outlook and our interest in world peace. At the same time, our assistance serves to increase our international prestige and influence. In addition, former international students from both rich and poor countries may act as unofficial trade ambassadors after they return home. Although familiarity and good will towards Canada can not be expected to outweigh quality, reliability, servicing and competitive price, they tend to assist the promotion of our products.

On the political level, many of the world's leaders have benefited from study overseas and it is a distinct advantage to Canada when these men and women have had good experiences here. One example of this occurred at the Commonwealth Heads of Governments meeting which took place in Vancouver in October 1987. During that meeting, the Prime Minister of St. Vincent and the Grenadines, the Right Honourable James Fitz-Allen Mitchell, welcomed Prime Minister Mulroney to the city where he had undertaken his post-secondary training at the University of British Columbia.

International students enrich our post-secondary education system in a variety of ways. They help us learn about the world and other people. Beyond that, they play a large and significant role in our system of university research. International students represent some of the world's best and brightest minds and provide both competition

and stimulation for our own students and teachers. In particular, international graduate students tend to come into close contact with their Canadian counterparts and assume a prominent place in the research functions of our universities.

Canada has benefited greatly in the past, and continues to benefit today, from the ability to have our students educated in other countries. The desire to reciprocate for past benefits, and maintain the possibility for Canadians to study overseas, represent additional justifications for hosting international students in our own country.

In summary, it is not possible to quantify the costs and benefits involved with hosting international students at this point in time. Regardless of this fact, there exists a strong and widely held consensus that international students are good for Canada. This opinion is supported by the ever increasing level of competition between host countries to attract international students, and is reflected by recent initiatives on the part of federal and provincial governments to encourage them to study here.

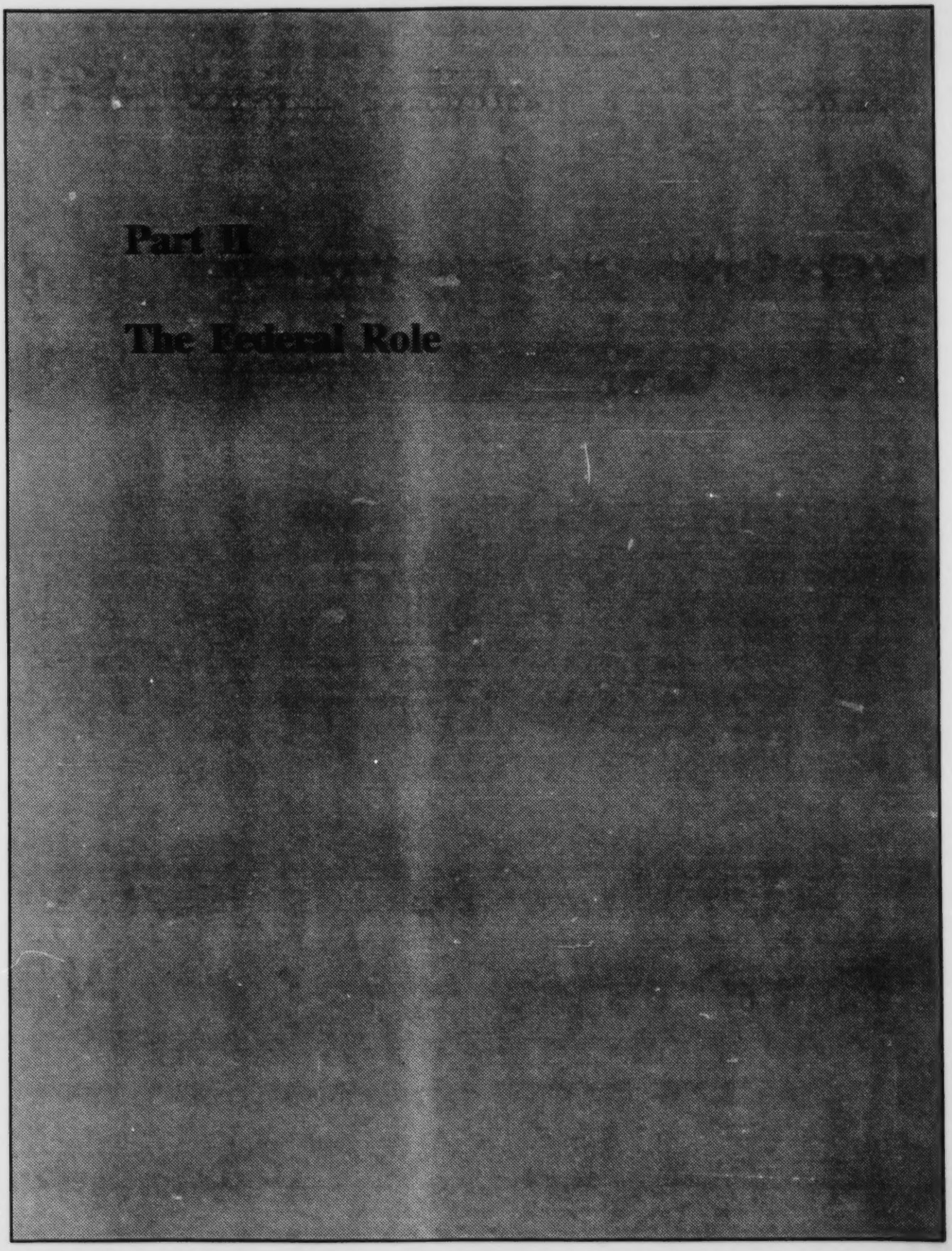

Part II

The Federal Role

Part II

The Federal Role

The federal role with regard to international students is the sum of the policies and practices of the various departments and agencies which are involved in international student issues. This chapter provides an overview of the programs and policies of the federal departments and agencies and describes a number of recent initiatives undertaken in an effort to encourage international students to come to Canada by providing a more welcoming environment.

External Affairs

The Department of External Affairs protects and promotes Canadian interests abroad and conducts Canada's external relations. The involvements and responsibilities for international students and trainees occur on several fronts:

- promoting and marketing Canada's educational services and facilities through the provision of information to potential international students and through other promotional activities abroad;
- delivering Canada's immigration program outside Canada, including the processing of visa applications (generally known as student authorizations) of prospective international students;
- coordinating policy and program development with the provinces and other federal departments in the sphere of international education and training, to ensure consistency with Canada's international obligations and foreign policy interests; and
- administering and monitoring the delivery of the Commonwealth Scholarship and Fellowship Program and the Government of Canada Awards Program.

External Affairs is usually the first point of contact for information for potential international students. Each year, through its headquarters in Ottawa and more than 100 missions abroad, External Affairs provides information on study opportunities in Canada to thousands of individuals. Each mission is equipped with a directory of post-secondary institutions and courses prepared by the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC), a selection of university and college calendars forwarded by individual provincial ministries and institutions, and assorted informational materials prepared by the AUCC, the Association of Canadian Community Colleges (ACCC), the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), and other groups such as the Canadian Bureau for International Education (CBIE).

In addition, External Affairs helps to orient prospective international students to Canadian educational facilities and programs through its trade promotion activities. For example, the Department sponsored Canadian representation (AUCC) at the Academia '88 Education Fair (March 12 - April 11, 1988) which visited Tokyo, Seoul, Hong Kong, Jakarta and Kuala Lumpur. The fair promotes educational institutions, programs and software, and is thought to have reached over 50,000 potential international students.

External Affairs officials overseas administer all immigration regulations for visitors, immigrants and international students coming to Canada, although immigration policy is the responsibility of Employment and Immigration (CEIC).

The coordination, with the provinces, of Canada's foreign policy interests and international obligations in international education and training is promoted through the Federal-Provincial Consultative Committee on Education-Related International Activities. This Committee, which reports to the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), is co-chaired by a senior official of External Affairs and a Deputy Minister from one of the provinces. Participants are normally drawn from: provincial Ministries of Education, the CMEC Secretariat, External Affairs, Secretary of State, and other federal government departments and agencies with interests in international education and training (e.g., CIDA, CEIC, Industry, Science and Technology). The Committee supports federal-provincial cooperation vis-à-vis international student issues and participation by Canada in international education conferences (e.g., UNESCO, OECD, Commonwealth) and related initiatives.

With respect to support programs, External Affairs administers scholarship programs which benefit approximately 640 international students per annum. The Government of Canada Awards Program in 1988-89 assisted more than 140 students from over 20 countries to study in Canada. As of April 1, 1988, External Affairs has assumed administrative control of the Commonwealth Scholarship and Fellowship Program. The Commonwealth program assists 500 students, generally in graduate study or the Fellows category, each year. At least three-quarters of the Commonwealth awards go to students from developing countries.

Recently, External Affairs has been coordinating a comprehensive inter-departmental initiative with CIDA, Secretary of State, CEIC and ISTC to review international student issues and to promote Canada's role in international education and training. Various actions within the purview of the federal government have been completed or are under way to help establish a positive environment for international students to study in Canada, to undertake more complete research and analysis, and to develop a concerted promotion/marketing strategy.

External Affairs is working to ensure the provision of better information for potential international students and is examining its procedures for issuing student authorizations. With the assistance of Industry, Science and Technology, the provinces, the non-governmental organizations and the private sector, the department is also developing a marketing strategy to improve the promotion of Canada's institutional and commercial educational opportunities overseas.

In September 1988, External Affairs sponsored a public opinion survey conducted on the attitudes of 2,010 adult Canadians towards international students.[11] This survey appears to have been the first ever undertaken on this issue. Among the findings of the survey were the following:

- Most respondents agreed that the presence of international students would benefit Canada's relations with other countries in the future (80%), enrich our cultural life (77%), improve our trading opportunities in the future (63%), and improve the quality of Canadian universities and colleges (50%);

- The majority of respondents believed that the number of international students in Canada was "about right" (62%). Virtually identical numbers of the people surveyed indicated that the current number of students was "too few" (18%) and "too many" (17%);

- Overall, half (50%) of respondents wanted international students to pay "the same tuition fees as Canadians" while 23% felt that they should pay the total cost of their education" and 21% wanted them to pay "greater tuition fees than Canadians but not the total cost of their education."

Canadian International Development Agency

The Canadian International Development Agency (CIDA) is the federal body charged with the mandate of promoting economic and social development in Third World countries. CIDA is responsible for over 75% of Canada's Official Development Assistance (ODA) which is used to support bilateral, multilateral, non-governmental and private sector projects in dozens of sectors touching up to 100 countries.

CIDA is by far the largest source of ODA assistance for students and trainees from the Third World.[12] In 1987, CIDA brought 2,332 students and 1,698 trainees to Canada. (These numbers include Third World participants in the Commonwealth Program which was then administered by CIDA.) The agency also funded 1,166 students and 2,975 trainees studying in their home country or in third countries.

CIDA scholarships and training programs are used to help fill knowledge and expertise gaps in the Third World. For the most part, CIDA engages the services of executing agencies such as the Association of Universities and Colleges of Canada, the Association of Canadian Community Colleges, the Canadian Bureau for International Education, World University Service of Canada and, increasingly, private sector firms to administer the scholarships and training programs which allow individuals from developing countries to study in Canada.

CIDA administers the program of fellowships for students from the countries of la Francophonie. These 350 scholarships are provided to students from developing countries. The fellowships for la Francophonie may be used for advanced studies at the undergraduate, graduate or postgraduate levels.

In the years ahead, CIDA will work to strengthen educational institutions in the Third World. One method of doing this will be to have training provided in-country, or in other Third World countries, whenever possible. As a result, CIDA may turn to Canadian institutions primarily for highly specialized and advanced programs which are not available in the project country or regionally. Therefore, efforts to strengthen Third World institutions may result in CIDA sponsoring an increasingly large proportion of trainees (those in highly specialized non-degree programs of less than a year in duration) and graduate students, rather than undergraduate students, in Canada. Such policies may result in fewer opportunities for contacts between Third World and Canadian undergraduate students.

While the number of CIDA-sponsored students in Canada is relatively small (only about 6.3% of the total number of international students) their presence is very significant. CIDA-sponsored students come from the poorer countries, which are not well represented in the current mix of international students, and represent a much greater diversity of countries of origin than non-sponsored students. CIDA also finances, via the AUCC, thirteen Coordinators across Canada who assist CIDA-sponsored students. Where these Coordinators are not present on university or college campuses, CIDA provides $1,000 each year for every CIDA-sponsored student to offset the extra time and effort required on the part of the institutions to manage these international students. This assistance helps to establish the infrastructure required for institutions to provide better services for all of their international students.

In addition, CIDA's activities help to assist international students generally. For example, the Agency has provided a major portion of the financing for the Airport Welcome Program, open to all international students, which is run by the Canadian Bureau for International Education. CIDA also demonstrates useful models of language training, briefing and cross-cultural orientation programs from which other organizations and institutions can learn. Finally, CIDA is working to strengthen its database on all ODA-sponsored students and trainees.

As part of Canada's Official Development Assistance, three organizations in addition to CIDA[13] have training components which allow students and trainees from the Third World to come to Canada:

- The International Development Research Centre (IDRC) – In 1987, IDRC supported 136 Third World researchers to study in Canada at the Master's or Doctoral levels;

- The International Centre for Ocean Development (ICOD) – In 1987-88, ICOD provided assistance for approximately 25 students to undertake marine related studies in Canada at the Master's or Graduate Diploma levels; and

- The Petro-Canada International Assistance Corporation (PCIAC) – In 1988, PCIAC supported about 20 students in Canada for studies at the Graduate Diploma level.

In its May 1987 report entitled *For Whose Benefit? Report on Canada's Development Assistance and Programs*, the Parliamentary Standing Committee on External Affairs and International Trade recommended that, "CIDA establish an additional 1,000 open scholarships for core countries . . . ."[14] In its response to the Standing Committee's report released in September 1987, the Government undertook to increase the number of publicly funded students and trainees from Third World countries, indicating that it expected half of those students and trainees receiving scholarships to study in Canada.[15]

On March 3, 1988, the Honourable Monique Landry, Minister for External Relations and International Development, released CIDA's new strategy for international development entitled *Sharing Our Future*. Under the new strategy, human resource development (HRD) will become the central programming thrust for all country programs. The strategy announced several new initiatives with regard to international students:

> The Government's scholarship program for foreign students will double over the next five years, to a total of 12,000 students and trainees per year. About half will likely be trained in Canada.

> Many developing countries are now able to train their own undergraduate students, so priority for training in Canada will go to graduate students, or those taking short-term specialized courses.
>
> The large increase in scholarships for foreign students will be carefully linked to the development of institutional capacities and the needs of labour markets in the Third World.
>
> As a first step, the government will proceed with a scholarship program co-funded by CIDA and Canadian universities, and administered entirely by the universities. CIDA will contribute $1.3 million.[46]

Employment and Immigration

As noted above, Employment and Immigration is responsible for immigration policy which encompasses the granting of immigration documents such as visas and student authorizations. External Affairs administers the granting of these documents overseas on behalf of Employment and Immigration. Employment and Immigration is also responsible for the federal government's employment programs, the issuance of employment authorizations, and unemployment insurance.

The basic requirements for an international student to study in Canada at the post-secondary level are:

- possession of a valid student authorization (authorizations are normally granted for the first year of study and are then renewed for one or more additional years; students going to Quebec must also obtain the authorization of the province);
- a letter of acceptance by a Canadian university, college or other institution;
- proof of good character (no criminal record);
- a certificate of medical clearance;
- proof of enough money for the student (and any accompanying dependents) to live and study in Canada, including return transportation; and
- a valid passport, if required.

Student Authorization Fees

In 1985, the federal government announced an Immigration Cost Recovery Program to recover about one-third of the cost of providing immigration services such as applications for permanent residence, extensions of visitor status, and employment authorizations. It was also proposed that this policy should be applied to student authorizations and visas for international students and their spouses coming to Canada.

The issue of student authorization fees was raised during the Commonwealth Heads of Government Meeting held in Nassau in October 1985. Several Commonwealth countries stated that such a policy towards international students would be an impediment to mobility and indicative of a negative attitude to such students. In January 1986, the Minister of Employment and Immigration announced that the

Immigration Cost Recovery Program would come into effect in February of that year. At that time, the Minister indicated that the application of cost recovery fees for student authorizations would be deferred pending the completion of a foreign policy review being conducted by External Affairs and Secretary of State.[17]

In its September 1987 response to the report of the Standing Committee on External Affairs and International Trade, the government indicated that it had decided, ". . . to exempt foreign students from the fee for obtaining a student authorization and visa."[18]

Employment Authorizations

Employment authorizations allow foreign visitors to Canada to seek employment here. Until February 1988, international students and their spouses could be authorized to accept employment in Canada if, through a process of validation, it was determined that there were no Canadian citizens or permanent residents with the required qualifications. Previously, students (but not their spouses) could also be allowed to accept employment for certain purposes and under certain conditions without the validation process. These conditions included: employment as graduate assistants, study-related employment, and emergency employment when crisis conditions at home resulted in the cutting off of funds. The study-related employment provision allows international students to participate in cooperative education programs.

In September 1987, the Government indicated in its response to the report of the Winegard Committee that it, ". . . will provide greater flexibility vis-a-vis the conditions governing employment during cooperative programs or employment associated with specific training, so that more students will obtain practical training before returning home."[19] On February 24, 1988, the then Minister of Employment and Immigration, the Honourable Benoît Bouchard, announced changes in the employment rules for international students and their spouses:

> . . . foreign students in the following groups may be granted permission to accept work without the job needing validation or being subject to the availability of Canadians:
>
> - students working on campus;
> - spouses of students;
> - students working after graduation in education-related jobs for up to 12 months;
> - students in Canada under the auspices of the Canadian International Development Agency.[20]

Employment Authorizations Fees

Under the general cost recovery program noted above, international students and their spouses continue to pay a $50 fee for employment authorizations unless they fall within the following exemptions:

> Persons applying pursuant to certain reciprocal agreements between Canada or a province and a foreign government, provided the visa officer or immigration officer is given proof of the existence of the agreement and proof that the

applicant is a participant. Only agreements that are reciprocal in nature and whose primary purpose is to afford an opportunity for personal development through emphasis on the pursuit of artistic, cultural or educational objectives will exempt the participants from the fee . . . .

In-status students who are temporarily destitute through circumstances beyond their control.

Persons whose employment is related to a research, educational or training program approved by the Minister.

Special program students under the sponsorship of CIDA, when the employment is part of the student's program arranged by CIDA.

Foreign students (excluding medical interns, physicians, residents and students of accountancy) when the employment forms an essential part of their course of study.

Participants in international student and young workers employment programs based on reciprocal agreement.

Citizens of Finland.

Persons who are, in the opinion of an immigration officer, deserving of special consideration for humanitarian or compassionate reasons. . . .[31]

Unemployment Insurance

The Unemployment Insurance (UI) Program provides virtually universal coverage and is based on the principle that it is the employment which is insured, not the current incumbent. Since almost all employers and employees in Canada contribute to UI, most Canadian workers could be eligible to receive benefits.

Traditionally, the majority of international students in Canada who have been employed have worked as part-time researchers or student assistants. Even though they and their employers have generally been required to contribute to the UI program, these students (and their spouses) have not automatically been eligible for UI benefits.

Until recently, most international students have been caught between two realities with regard to unemployment insurance: one dictated by the universality of the program and the other dictated by their status as students. These students were required to pay UI premiums while they were working and had to leave the country once they changed their status to non-student.

As a result of the February 1988 changes to the policies regarding employment authorizations, Employment and Immigration has changed its unemployment insurance policies so that international students and their spouses may now be eligible for UI benefits on the same basis as other claimants. As for all claimants, international students and their spouses must prove their availability for work. Availability indicates not only a willingness to seek and accept an offer of employment but also the prospects of a person obtaining that particular type of employment.

Statistical Information

Because of its responsibility for administering the *Immigration Act, 1976*, Employment and Immigration is one of the chief sources of information on international students. The Visitor Information Data System (VIDS), established in 1979, provides some information on international students, including the "college/trade" data contained in the Statistics Canada database used in this report.

Unfortunately, the usefulness of the VIDS as a source of information on international students is somewhat limited because it is an administrative file used primarily for enforcement purposes rather than a statistical collection system. For example, the responses to the "field of study" question are neither verified against existing programs nor coded into the VIDS computer system. Moreover, data on students coming for short period courses and some elementary/secondary students are not captured because they come here on visitors' visas rather than student authorizations.

Health and Welfare

Family Allowances

If international students with children are admitted to Canada for at least one year and their income is subject to tax under the *Income Tax Act* (see following section) they may be eligible to receive Family Allowances and, depending on their income, they may also qualify for Child Tax Credits under the *Income Tax Act*.

Pension Plans

Under current arrangements, international students working in Canada may be required to contribute to the Canada or Quebec Pension Plans. In general, the legislation defines inclusion in the Plans in relation to employment rather than in terms of the identity or status of visitors. Virtually no statistical information is available on the extent to which international students are covered under the Plans.

Having made even a single valid contribution, former international students are eligible to apply for retirement pension benefits which are payable anywhere in the world. In reality, it is thought that very few international students will remember their coverage, possess the required documentation (including their former addresses in Canada and Social Insurance Number) and find it worthwhile to apply years later for the relatively low level of benefits they could be expected to receive.

In 1989, if someone earns less than $2,700 per year, no contribution is required and the person is not eligible for coverage in that year. Nonetheless, some employers deduct contributions which may later be refunded, with the result that the student is not considered to have joined the plan.

Inclusion in the Canada and Quebec Pension Plans also provides coverage for disability, and death benefits. However, while such coverage may exist during the student's stay or even after their return home, there are certain eligibility conditions which might result in individual students being ineligible for benefits. Since at least some individuals may be able to gain benefits from these programs, it can be argued that international students and their spouses should continue to be included in the Canada or Quebec Pension Plans.

Old Age Security

If international students are from countries which have bilateral social security agreements with Canada, they may be entitled to claim their period of residence in Canada towards the residence requirements for Old Age Security in their own countries.

Revenue Canada

The length of time international students stay in Canada during a tax (i.e., calendar) year determines how they are considered under federal and provincial income tax law. If they are present in Canada for less than 183 days, they are usually considered to be "non-residents" and may be subject to tax on "Canadian source income" (i.e., Canadian scholarships, research grants, and income from employment in Canada).

Being present in Canada for more than 182 days in a tax year results in classification as a "resident" which entails taxation on "world income" (i.e., Canadian and foreign scholarships, research grants, income from employment, etc.). Parental support is not taxable. Most international students do spend more than 182 days (six months) in Canada during at least some of their years here. If the international students come from countries with which Canada has bilateral income tax agreements, income received for maintenance, education or training could be exempted from tax in Canada.

It is assumed that relatively few international students are subject to tax in Canada, although statistical data are not available. Taxation of international students according to similar rules applied to Canadians, including Canadian students, is supported by the argument that they should contribute to the maintenance of programs and social conditions from which they benefit while in Canada. Moreover, the progressive nature of the income tax system means that low-income students will pay little or no tax.

Statistics Canada

Although Statistics Canada has no direct contact with international students it provides, along with Employment and Immigration, much of the available statistical information on post-secondary level international students. Statistics Canada information on university level students is collected through the University Student Information System (USIS). USIS is a well established system, based on individual student records, which permits the extraction of very detailed information going back to 1975-76. (Some information is available for earlier years.)

The Community College Student Information System (CCSIS) has only been operating since 1983-84, and is hampered by the fact that consistent individual student records are not universally available. Because only provincial or institutional aggregations are available for many community college students, CCSIS is unable to provide detailed information on international students in community colleges.

Statistics Canada has led an effort involving several other federal government departments to improve, and make more readily available, data on international students. The result was the publication in October 1988 of the document, *International Student Participation in Canadian Education, 1987*. This publication combines the

existing elementary/secondary and university data of Statistics Canada with the college/trade data of Employment and Immigration. The Canadian enrolment data presented in the present report are derived from that publication and the associated database.

Industry, Science and Technology

The Department of Industry, Science and Technology (ISTC) is responsible for fostering a business climate which encourages, develops and exploits domestic and international market opportunities for Canadian industry interests. Through the Commercial Services Industry Directorate, Industry, Science and Technology provides analysis and sector intelligence regarding commercial education and training services. The education and training industry provides services domestically and internationally on a fee or contract basis and involves students, educational institutions, the private sector and non-governmental organizations.

Industry, Science and Technology supports a range of corporate marketing activity including market research, increasing Canadian institutions' and firms' knowledge and market opportunities, and identification of target markets. The Department also works with industry associations and provincial and territorial governments to promote the expansion of Canadian commercial education and training services. In cooperation with External Affairs, Industry, Science and Technology maintains a liaison with Canadian posts abroad concerning the market opportunities for Canadian education and training services.

Secretary of State

Since 1966, the Department of the Secretary of State has been responsible for coordination of federal policy on education matters. In this role, the Secretary of State also acts as an advocate for the post-secondary education system and all students, including international students. The Secretary of State deals with the provincial Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) on a number of programs and issues, particularly at the post-secondary level, including international students. The Department also works bilaterally with individual provinces and territories.

In cooperation with External Affairs, the provinces and the CMEC, the Department plays an active role at the international level to promote Canada's interests. Secretary of State has agreed to co-finance with the CMEC the creation of a Commission to implement the UNESCO Convention on the Recognition of Studies, Degrees and Diplomas Concerning Higher Education in the States Belonging to the Europe Region once Canada signs the Convention. This Commission would improve the ease of recognition, for immigrants and international students, of studies they have undertaken in other countries. The Department also coordinates the coming to Canada of post-secondary students under the Canada-Algerian Agreement for Scientific, Technical and Cultural Co-operation.

In 1988, Secretary of State financed the first attitudinal survey of international students in a sample of 20 Canadian universities, which was conducted by the Canadian Bureau for International Education (CBIE).[22] The survey consisted of a detailed written questionnaire supplemented by a number of in-person interviews. Among the key findings of this survey are the following:

- International students come to study in Canada mainly because of limited opportunity for university study in their home country.
- They choose Canadian universities mainly because of the high quality of education in Canada.
- A number of students reported some difficulties with Canadian immigration officials both in their home country and at the point of entry.
- The students who find their way to Canadian schools are relatively well-off. Their chief sources of income are their parents or relatives.
- Work restrictions are a major concern of international students. The new regulations permitting students to work on campus and after graduation are seen as having little positive impact.
- High tuition fees are also an important concern.
- Less than 12% of the respondents indicated an intention to apply for permanent resident status in Canada.
- Seventy percent of the respondents rate their experiences in Canada as positive.

Secretary of State is also contributing towards the costs of a tracer study of 1,500 West Germans who studied in Canada between 1979-80 and 1983-84. The survey is being conducted by the Institute for Canadian Studies at the University of Augsburg. The preliminary results of this study[33] are now available and the final report will be published in mid-1989.

In March 1989, Secretary of State agreed to fund a study on the provision of information to potential post-secondary international students wishing to come to Canada. This study, designed to examine the current situation in Canada and other leading host countries, will also propose options for the future. Four non-governmental groups (the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC); the Association of Canadian Community Colleges (ACCC); the Canadian Bureau for International Education (CBIE); and World University Service of Canada (WUSC)) are cooperating to undertake this study.

Increasing Public Awareness

The federal departments are working to raise public awareness of the importance of international students to Canada, and to more clearly present the federal role and position. An example of one joint initiative in this area is the co-sponsorship by CIDA, Secretary of State, External Affairs and CEIC of a film entitled, *Favourable Exchange: International Students in Canada*. This film is designed to promote an awareness and appreciation of international students. The film was produced by the Canadian Bureau for International Education (CBIE) and was released in the Fall of 1988.[34]

Part III

The Provincial and Territorial Role

Part III

The Provincial and Territorial Role

The Position of the Provinces and Territories

Under the Canadian Constitution, provinces are responsible for the educational systems within which international students study in Canada.

At the post-secondary level, provincial and territorial governments provide financial support for colleges and universities. Other programs which are of vital importance to international students, such as health care insurance, are also operated by the provincial and territorial governments. Individual provinces and territories have established their own policies with regard to international students. There are great variations among the policies of the provinces and territories, and the differences among institutions, even within the same jurisdiction, can also be significant.

The Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) serves as a mechanism whereby the provincial ministers responsible for education consult and cooperate in matters of mutual interest and concern. One of these areas is international students. In 1986, the CMEC released a statement of issues for policy consideration entitled *Foreign Students in Canada*. Key statements in that report include the following:

> The presence of foreign students in educational institutions in Canada is viewed by ministers responsible for education as an asset, not as a liability. Indeed, ministers are of the view that the participation of foreign students in the institutions under their jurisdiction is a very important element in the vitality of these institutions, is beneficial to Canada's foreign policy and international trade interests and to the international cultural and trade interests of each province.
>
> Whereas a single policy may not emerge from interprovincial or federal-provincial discussions on foreign students, what could emerge is a will for the policies of the various governments, provincial and federal, to be supportive of one another.[25]

More recently, in December 1987, the CMEC published a brochure for international students entitled *Going to Canada to Study: A Practical Guide for International Students*.

Provincial Policies on Access

Some provinces have established policies on access to certain institutions or programs by international students. Such policies appear to be more common for community colleges than at the university level. Provincial policies on international student admission to college programs range from restrictions on entry to "queuing", whereby preference is given first to in-province applicants, then to other Canadians and then to international students. The Ontario Ministry of Colleges and Universities applies the following admission policy to programs in the Ontario Colleges of Applied Arts and Technologies (CAATs):

> Where the number of program-eligible applicants exceeds available spaces, applicants shall be accepted into programs of instruction according to the following order of preference:
>
> - Permanent residents of Ontario;
> - Permanent residents from other Canadian provinces;
> - Overseas students from Commonwealth countries;
> - Students from other foreign countries.[26]

A similar policy, without the reference to the Commonwealth, exists for the Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology.[27]

Differential Tuition Fees for International Students

Differential tuition fees for international students in colleges and universities were first introduced by Ontario and Alberta. At present, differential fees are charged by at least some institutions in all provinces except Manitoba.

In Ontario, differential fees were applied to the Colleges of Applied Arts and Technology as of September 1976 and in the universities as of January 1977. In his statement to the Legislature when announcing the new policy, the Minister of Colleges and Universities explained why the policy was being established:

> In recent years there has been mounting public concern regarding the cost to Ontario taxpayers of educating foreign students in our post-secondary institutions.
>
> Furthermore, I am sure the honourable members are well aware of this government's concern to restrain the growth of government expenditures.
>
> Under these circumstances we have re-examined the costs to society of educating foreign students in Ontario and have concluded that the proportion of these costs borne by the Ontario taxpayer should be reduced.[28]

The rationale for introducing differential fees in Alberta in 1977-78 was provided by the then Minister of Advanced Education and Manpower:

> This fee differential means that the province will, in effect, be subsidizing Canadian students more than it subsidizes foreign students. Keeping in mind that both pay only a fraction of the cost of a post-secondary education, it is a reasonable and realistic step to take.[29]

Some provinces which subsequently introduced differential fees explained their decisions in relation to the actions of those provinces which had already introduced such fees. For example, in the cases of the Maritimes and Quebec:

> The Maritime foreign student fee policy was established in 1979. It was implemented because 1) of a concern that Maritime foreign student enrolments might increase substantially as a result of the implementation of foreign student differential fees in some countries and in other Canadian provinces and 2) a belief that it is reasonable to require foreign students to assume an increased proportion of the cost of their education since neither they nor their parents contributed, or would contribute, to financing post-secondary education through the payment of taxes. The differential fee supplement was intended to result in foreign students paying approximately double the tuition fees paid by Canadian students.[30]

> [translation] The presence of thousands of international students in the college and university level institutions, most from the developed countries, has led the government to decide to raise the tuition fees charged to international students. Moreover, it could scarcely be otherwise, following the decisions of Ontario and Alberta to implement similar increases. The Maritime Provinces have subsequently followed the examples of Ontario, Alberta, and Quebec. [31]

In Saskatchewan, the provincial government has not established a differential fee policy. The non-university institutions do not impose additional fees on international students. However, one of the province's two universities, the University of Regina, has introduced differential tuition fees for undergraduate level international students. At the time that the University's differential fees were introduced, in September 1986, the University's Academic Vice-President, Mr. Reid Robinson, was interviewed by *The Leader Post* newspaper. In the resulting article, Mr. Robinson explained the University's rationale for imposing differential fees:

> Robinson said that raising more revenue was one reason for imposing foreign student fees, but another was "the desire to be sensitive to the criticism that foreign students are attending the university at the expense of Canadian-born students."[32]

The Government of British Columbia has not established a provincial policy with regard to differential fees for international students in its universities. Nevertheless, the province's three universities have introduced differential fees for undergraduate international students. These differential fees were applied by Simon Fraser University and the University of Victoria in 1984-85 and by the University of British Columbia in 1985-86.

Tuition fees in British Columbia's colleges and institutes are set by Board by-laws, subject to the approval of the Minister of Advanced Education and Job Training. The colleges and institutes have charged differential fees for several years, consistent with a 1983 Ministry of Education circular. As of September 1988, the Ministry of Advanced Education and Job Training revised the 1983 circular. The new circular provides an

up-dated policy framework to guide the boards in the development of their by-laws on tuition fees for international students. In addition to certain exemptions, the policy circular contains the following provisions:

> The tuition fees for international students will be set by the institutions at a level that covers direct costs and overhead.
>
> No international student will displace a qualified citizen or permanent resident from British Columbia or from other parts of Canada from a space within the provincially funded profile for that program for the institution.
>
> International student numbers will be excluded from the institutions' FTEs (full-time equivalents) in calculating the formula allocation.[33]

In Newfoundland and Labrador, Memorial University of Newfoundland does not charge differential tuition fees for international students. However, the Cabot Institute of Applied Arts and Technology and the Institute of Fisheries and Marine Technology do charge very minimal differential fees.

There exists considerable variation in the levels of differential fees among provinces, institutions and programs. Table 8 illustrates that in 1988-89, the ratio of differential fees for international university students in selected undergraduate science programs to fees for Canadians in the same programs ranged between 1.6 and 11.6.

In 1987, Ontario introduced a $5 million plan to eliminate differential fees for 1,000 of its approximately 3,000 international graduate students. In May 1989, Ontario announced that refugee claimants who applied for Convention refugee status prior to January 1, 1989, as well as their spouses and dependents, would be exempt from payment of the international student fee for program semesters commencing on or after May 1, 1989.

Quebec has an elaborate structure of exemptions from differential fees for students attending universities and CEGEPS, based on reciprocal agreements with approximately 35 countries.

In all provinces except Quebec, Alberta and British Columbia, international students sponsored under bilateral or multilateral programs of the Canadian government, such as the Commonwealth Scholarship and Fellowship Plan, are exempt from differential tuition fees. The Winegard Report recommended, "That the Government of Canada seek waiver agreements with all provinces that apply differential fees to ODA-sponsored students."[34] In its response to the Standing Committee's report, the Government accepted this recommendation in principal and indicated that:

> Since education is a matter of provincial jurisdiction, the Canadian government will actively pursue its discussions with provincial representatives with a view to facilitating the arrival in Canada of an increasing number of students and trainees in the near future. Among other things, these discussions will address the problem of differential tuition fees for foreign students, including those financed in whole or in part by ODA.[35]

At present, federal and provincial governments are engaged in ongoing discussions on international students through several channels.

Table 8: Tuition Fees for Canadian and International Students: Undergraduate Science Programs in Selected Universities, 1988-89

Province	University	Fees for International Students ($)	Fees for Canadian Students ($)	Ratio
Nfld.	Memorial	1,164	1,164	1.0
P.E.I.	U.P.E.I.	3,266-3,340	1,640	2.0-2.0
N.S.	Dalhousie	3,275-3,350	1,650	2.0-2.0
N.B.	U.N.B.	3,400-3,475	1,775	1.9-2.0
Que.	U. de Québec	4,350-5,800	500	8.7-11.6
Ont.	U. of Toronto	5,320	1,410	3.8
Man.	U. of Man.	1,053	1,053	1.0
Sask.	U. of Regina	2,332	1,400	1.7
	U. of Sask.	1,280	1,280	1.0
Alta.	U. of Alta.	1,593	995	1.6
B.C.	U.B.C.	3,638-4,365	1,455-1,746	2.5-2.5

Source: Statistics Canada, *Tuition and Living Accommodation Costs at Canadian Universities, 1987-88 and 1988-89* (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988).

Some information with regard to the revenues realized from differential fees is available at the university level. Information provided by the Canadian Association of University Business Officers (CAUBO), indicates that the differential portion of student fees paid by international students totalled approximately $47 million in 1985-86.

At the college level, fees in general may vary according to institution, program, individual courses taken and year of study. This diversity is reflected in the application of differential fees. Therefore, it is very difficult to provide a simple overview of the level of differential fees charged, or the level of revenues raised at the college level.

Health Insurance[36]

One of the most essential services for international students is health care. The universal programs of hospital care and physicians' services insurance in Canada are operated by the provincial and territorial governments. The regulations and applicability of these programs to international students vary among provinces.

Four provinces and one territory now allow international students to participate in their provincial health plans (i.e., British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Ontario and the Northwest Territories). In Saskatchewan (assuming they come directly from outside Canada) and the Northwest Territories, international students are covered without charge immediately upon their arrival. The other three provinces (British Columbia, Alberta, and Ontario) charge Canadian citizens and landed immigrants premiums for health insurance; these three provinces also levy identical charges on international students.

In Manitoba, New Brunswick, Prince Edward Island, Newfoundland and Labrador, Yukon and Quebec (unless the student in Quebec has a work permit) international students are simply not eligible for coverage under the provincial health care plans. In some other provinces, international students must be resident for a certain period of time before they can be covered (in British Columbia this can be up to three months;[37] in Nova Scotia they are eligible only after one year of residence). In Manitoba, private insurance coverage is compulsory at the time of enrolment. (Some individual institutions in Canada require that international students take out private insurance if they are not covered by the provincial plan.)

Part IV

The Institutions and Groups – Their Roles and Comments

Part IV

The Institutions and Groups - Their Roles and Comments

The Colleges and Universities

There exists great variation in the number and proportion of international students in individual post-secondary institutions and programs. There are many colleges, for example, which have few, if any, international students. On the other hand, there are some universities which have very high concentrations of international students in some programs, in particular Engineering and Applied Science.

In addition to provincially imposed restrictions on access to specific institutions or programs, individual institutions may also have quotas or restrictions for international students in some high-demand programs. Nonetheless, it appears that the majority of colleges and universities are eager to have international students. It is generally felt that international students enrich the institutions and communities in which they study. Moreover, they represent a large number of the advanced researchers in our universities and, in some cases, provide the "critical mass" needed to maintain some small enrolment programs.

In some provinces, international students may represent additional sources of revenue for hosting institutions. Quite frequently, however, the institutions have little if any financial incentive to admit international students, even in provinces where international students pay significant differential tuition fees.

Once international students have arrived on the campus of a college or university, they are registered either in the regular courses provided or in courses which have been especially established for international students. They soon enter into the world of student life, but the integration into this world can be especially difficult for some international students. They face the usual traumas of students arriving at a new institution (settling in problems, academic adjustments, etc.) compounded by home sickness, culture shock, stress, perhaps language difficulties and racial discrimination, and loneliness.[28]

In order to assist international students, many Canadian institutions have full or part-time International Student Advisors or International Liaison Officers. These people get involved with all aspects of the experience of international students, ranging from helping them to find accommodation, understand Canadians, and choose courses, to assistance in completing income tax forms. As described in a paper by Kanchar International Inc.:

> Initially, the main responsibilities of these officials was to handle the administration and support for CIDA sponsored students on campus (CIDA pays a per capita fee for this service). In some cases the university has expanded the role so that the officer deals with all foreign student issues and is an advocate on campus for international issues. Such officers now exist in 68 out of 85 universities (47 English speaking and 21 French speaking). Many community colleges also have a person handling similar responsibilities although the responsibilities are not always formalized and the title is often international coordinator.[39]

Many institutions have established international student policies. Where they exist, such policies provide a visible, permanent and public stance towards international students. Some institutions have international centres, often with a geographic focus, which help encourage international students to come to the institution and allow Canadian students to undertake regional studies. The international interests of the colleges and universities have grown far beyond a desire to have international students. Many colleges and universities are actively involved in international undertakings such as student and teacher exchanges with institutions overseas and international development projects which are much broader than the in-Canada training of international students.

Non-Governmental Groups

A wide range and large number of groups and organizations are interested in international students. For example, the umbrella organizations of the universities and colleges, the AUCC and the ACCC, are very active in international projects and have strong policies in support of international educational activities, including international students. The AUCC serves as a point of contact between Canadian and international institutions and provides referrals and information for international students. This organization also administers various programs on behalf of federal government departments, for example, the Commonwealth Scholarship and Fellowship Program for External Affairs.

Among its many other functions, the ACCC acts as an executing agency for CIDA. This organization too provides information for potential international students. It also serves as a global marketing agent for its member institutions and operates over 50 projects overseas. Increasingly, colleges are forming consortiums with other institutions and development agencies to undertake major activities, usually in developing countries, which have at their core the provision of educational services in Canada or overseas.

The Canadian Association of University Teachers (CAUT) and the Canadian Federation of Students (CFS) are strongly in favour of increasing the representation of international students in our institutions of higher education. Not only does the CFS advocate an increase in the number of international students, it also favours the total elimination of employment restrictions for them.

Today the term "development agency" includes both the traditional type of non-profit non-governmental organization (NGO) and profit-oriented private enterprise. The Canadian Bureau for International Education (CBIE) and World University Service of Canada (WUSC) are examples of the more traditional type of NGO. The CBIE acts as a clearing house for information on study, work and exchanges in Canada and abroad. It is also an executing agency for CIDA projects and provides a reception service for international students at major airports each September, in addition to conducting

research and being a public policy advocate for international students. WUSC serves as an executing agency for CIDA projects, provides information for potential international students and administers several programs such as foreign government awards.

Some consulting firms represent examples of the private sector's response to the international market for Canadian educational services. Many of the development agencies act as executing agencies for CIDA's projects by brokering for the provision of educational services by the institutions and private enterprise. According to the previously cited Kanchar report:

> . . . the distinction between the large NGOs and many private companies involved in development is becoming blurred. Indeed, there are a handful of NGOs who have larger staffs, larger budgets and who sometimes generate a larger surplus than a number of private firms interested in international Human Resource Development. For example, WUSC, in 1976 was a small group with a budget of just over $200,000. In 1986 the agency has a staff of 90 in Canada and 45 overseas, and a budget of over $25 million. Another example is the growth of the international bureau of the Association of Canadian Community Colleges (ACCC). Formed as recently as 1979, the bureau in 1985-86 had a staff of 28, an operating budget of $1.6 million and over $10 million in project activities.[45]

In recent years, increasing support for international students has been coming from the wider business community. For example, the Vancouver Board of Trade produced a report in June 1986 which discussed both the costs and benefits associated with international students and suggested a revised approach to the subject coupled with vigorous quantitative research.[46]

Their Comments

A Strong Consensus

From an examination of the documentation available from the institutions, the various interest groups and the private sector, there emerges a strong consensus that international students are beneficial to Canada. This consensus was apparent at the National Forum on Post-Secondary Education, held in October 1987, and during two consultation meetings held in December 1987 and June 1988 with representatives from 20 groups and organizations. These groups provided a number of insights into the situation of international students:

- They suggested that for many international students just getting to Canada represented a major accomplishment.

- They agreed that the current composition of international students in Canada is far from the "right mix". It was noted that most students come from a very limited number of countries. In particular, there are concerns that Canada is too dependent on the top few countries of origin and that the Third World is badly under represented.

- They expressed deep concern over the lack of federal-provincial cooperation to date on the issue of international students.

- They explained that the competition for international students is now much stronger than ever before and that Canada must demonstrate what it has to offer. The groups suggested that a more proactive marketing strategy was required to encourage students to study in Canada.

- They indicated that ODA-sponsored students are now likely to be trained professionals with considerable work experience and with very specific educational needs rather than the previous type of younger student seeking a traditional undergraduate program.

The key comments and observations of the interest groups on federal, provincial, and institutional policies are outlined below.

Federal Policies

Immigration Procedures

The main problems identified under immigration procedures were: delays, difficulty in getting to the nearest Canadian post, problems in meeting health requirements and perceptions that some students had experienced difficulties with immigration officers upon arrival or been subjected to abrupt deportations. It was indicated that it would be very beneficial if Immigration officials could meet with students and student advisors on campus.

CIDA's Support for the Airport Welcoming Service

The airport welcoming service provided by CBIE is highly praised by the other groups. Participants at the December 1987 consultation were concerned to hear that CIDA was planning to reduce its support to cover only ODA-sponsored students during the 1989-90 to 1991-92 period. In the past, CIDA paid 66% of the total costs and CBIE the other third. As of May 1989, CIDA is continuing to fund the Airport Welcoming Service at its previous level.

Restrictions on Work

There was a strong consensus that restrictions on the ability of international students to work should be eliminated. Some concern was expressed on the part of the business community about the impact of greater freedom for employment on the unemployment rate. Other participants expressed the belief that international students would tend to create additional jobs and bring innovations into the economy. A note of caution was raised regarding the extension of employment opportunities, as some students might exhaust their savings expecting to find a job and then be unable to do so.

Since the February 1988 announcement of the CEIC changes easing restrictions on employment, several groups have indicated their wish to have the length of the post-graduation period of work extended from one year to two. As noted earlier in this

report, the 1988 survey of international students conducted by CBIE with Secretary of State support found that work restrictions continue to be a major concern for international students.

Unemployment Insurance

Prior to the February 1988 changes to the employment authorization policies and the subsequent changes to the unemployment insurance policies, many of the groups and organizations interested in international students objected to the treatment of international students under the UI program. The groups viewed the requirement for international students to contribute to Unemployment Insurance as an inappropriate application of Canadian legislation. They argued that it was not fair to force someone from another country to contribute to a program for which they were virtually ineligible to receive benefits. The groups believed that the UI program should be changed to exempt international students from contributing; or to enable them to receive benefits; or, failing those alternatives, to reimburse them for their contributions.

As the result of the recent policy changes to the UI Program, international students and their spouses are now eligible for UI benefits on the same basis as other claimants.

Taxation Policy

Taxation policies and practices are a sore point with international students and the international student advisors on campuses who argue that international students should not be forced to pay taxes for social benefits which they may not be eligible to receive. Beyond this fundamental objection, it is easy to imagine the frustration which must result when an international student, unfamiliar with Canadian tax policy and often working in a second language, attempts to complete a tax return. A comment from one student advisor was illustrative. This advisor recommends that international students take no initiative to complete a tax form until they are contacted by Taxation Canada. It would be helpful if officials from Taxation Canada could visit campuses to assist international students and their advisors in completing their tax returns.

Prestigious Scholarships

The groups suggested that Canada should establish a number of prestigious competitive scholarships to encourage the best and the brightest students to come to Canada. It was felt that this would help raise Canada's profile as a host country.

Provincial Policies

Differential Tuition Fees

The non-governmental groups such as the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC), the Association of Canadian Community Colleges (ACCC), the Canadian Association of University Teachers (CAUT) and the Canadian Bureau for International Education (CBIE) view differential fees as an additional obstacle for students wishing to study here and one of the chief contributing factors to the recent decline in enrolments for international students. The CAUT has suggested that those provinces with differential fees should abolish them for graduate students.

Some of the groups consulted felt that the issue of the application of differential fees for students sponsored under Official Development Assistance (ODA) in Quebec, Alberta and British Columbia was identical to their application for non-ODA students. The position of these groups was very simple: provinces should abolish all differential tuition fees for international students.

Health Insurance

The interest groups point to health insurance as another deterrent to international students wishing to come to Canada. The groups wish international students to be subject to essentially the same rules of the game as Canadian citizens. (Obviously, international students require coverage as soon as they enter a province, while Canadians and permanent residents are not greatly inconvenienced by a waiting period of several months, during which they are covered by the plan in their former province of residence.)

Institutional Policies

Access To High-Demand Programs

It was suggested that students may not be coming to Canada because they are denied access to the high demand professional courses which they seek. The question was raised, ". . . are we only taking international students into programs with excess capacity?"

Assistance for International Students

The groups point out that a great need exists for other programs of support for international students such as: language training, assistance to spouses to help them integrate into Canadian society, reentry preparation before returning home, and emergency financial assistance.

Training for International Student Advisors

The assistance provided by the international student advisors was praised but it was recognized that they are stretched very thin and that there is no training program for them. International student advisors do an amazing job with little if any formal training. The personality traits and interpersonal skills required in this demanding profession are such that good student advisors are perhaps more likely to be born than trained. Nonetheless, even good people benefit from advance and/or in-service training. This is an area in which the individual institutions could pool their resources to provide a common service. It was also felt that those coming in contact with international students, especially hosts, would benefit greatly from some sort of training.

Maintaining the Links

The importance of keeping records on former students and maintaining contact with them once they return home was noted. It was also acknowledged that this is a difficult task to accomplish. There was general support for conducting tracer studies on former international students; it was also suggested that alumni bulletins and ongoing contacts with former professors were good ways to maintain contacts.

ENDNOTES

1. The term "international student" used in this report corresponds to the definition applied by Statistics Canada "a non-Canadian student who does not have 'permanent resident' status, and as such, has had to receive permission from the Canadian government to study in Canada." The Canadian enrolment statistics presented in this report are derived from either the Statistics Canada publication *International Student Participation in Canadian Education, 1987* (Catalogue 81-261) (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1988) or the associated database. The reader is encouraged to consult that publication for information on data sources, limitations and definitions.

2. The term "post-secondary" indicates the combined total of "university" and "college/trade". Under the Statistics Canada definition: "university" includes all education offered at an institution that grants degrees; "college/trade" includes all education at post-secondary, non-degree granting institutions such as CAATs in Ontario, CEGEPs in Quebec, technical institutes, hospital schools, regional colleges and trade/vocational schools, both public and private, which provide training in technologies, trades and specialized fields such as agriculture, forestry and criminology. In addition, these schools can offer university transfer and secondary completion programs.

This report does not consider international students at the elementary/ secondary level, nor trainees as defined by the Canadian International Development Agency (see endnote 12).

3. The source of college/trade enrolment data used in the Statistics Canada database on international students is an administrative file of Employment and Immigration. The college/trade data is much more limited than that available for university students through the Statistics Canada statistical system.

4. UNESCO, *Statistical Yearbook 1988*, "Table 3.6 Education at the third level: number of students per 100,000 inhabitants," pp. 3-361-368 (Paris: UNESCO, 1988).

5. *Open Doors: 1987-88 Report on International Education* (New York: Institute of International Education, 1988).

6. Commonwealth Standing Committee on Student Mobility, *Commonwealth Student Mobility Commitment and Resources* (London: Commonwealth Secretariat, 1986), p. 7.

7. Canada is actively involved with the distance education initiatives of the Commonwealth and la Francophonie. The Commonwealth of Learning began operation in November 1988 from its headquarters in Vancouver, British Columbia. During the Francophone Summit held in Quebec City in August 1987, Canada agreed to support le Consortium international francophone de formation à distance.

8. Jim Fox, Director of Policy and Public Affairs, Canadian Bureau for International Education, "Presentation Given to the National Consultation on Foreign Student Issues Hosted by the Department of the Secretary of State", December 14, 1987, p. 6.

9. Canadian Bureau for International Education, *Cost-Benefit Analysis of Foreign Students in Canada*, A Submission to the Standing Senate Committee on National Finance (Ottawa: Canadian Bureau for International Education, 1986), pp. 7-8.

10. Report of the Standing Senate Committee on National Finance, *Federal Policy on Post-Secondary Education* (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1987), p. 69.

11. A summary of the survey may be obtained by contacting the Communications Strategy Group, External Affairs Canada, Lester B. Pearson Building, 125 Sussex Drive, Ottawa, Ontario (613) 995-7544.

12. Data obtained from the Technical Co-operation Data Unit at CIDA. CIDA defines students and trainees as follows:

Student - individuals from developing countries enrolled for full-time systematic instruction in institutions of higher education in a program of at least one academic year which is leading towards a diploma or degree;

Trainee - individuals from developing countries receiving mainly non-academic, practical and vocational training through visiting tours and short-term resident courses, or attending ad hoc courses, seminars and conferences.

13. There are also other indirect sources of federal support for international students, including support provided through the research granting councils. For example, in 1987-88, the Natural Science and Engineering Research Council (NSERC) provided a total of $33.8 million in support to students through research grants. Of this amount $11 million went to over 1,000 international graduate students (full-time equivalents) studying in Canada. An unknown number of these international students came from the Third World. This support was provided for research programs and projects in which both Canadian and international graduate students were engaged. In addition to this assistance to international students, NSERC also provided about $41 million for research training awards to Canadian students at the undergraduate, graduate or post-doctoral levels in 1987-88.

NSERC also serves as an executing agency for CIDA by administering the CIDA-NSERC Program of Research Associateships for Scientists from Developing Countries. Under this program, post-Ph.D. level scientists and researchers from the Third World are enabled to undertake short-term periods of research in Canada. This program had a budget of $300,000 in 1988-89 and generally assists about 30 researchers during a given period of time.

14. Standing Committee on External Affairs and International Trade, *For Whose Benefit? Report on Canada's Development Assistance and Programs* (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1987), p. 19. (This report is generally referred to as the Winegard Report after the Chairman of the Committee Mr. William C. Winegard, M.P.)

15. Secretary of State for External Affairs and the Minister for External Relations, *Canadian International Development Assistance: To Benefit a Better World, Response of the Government of Canada to the Report of the Standing Committee on External Affairs and International Trade* (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1987), p. 46.

16. Canadian International Development Agency, *Sharing Our Future: Canadian International Development Assistance* (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1987), p. 40.

17. Employment and Immigration Canada, "Immigration Cost Recovery Program Expected to Net $15 Million", Press Release, January 27, 1986.

18. Secretary of State for External Affairs and the Minister for External Relations, *Canadian International Development Assistance: To Benefit a Better World, Response of the Government of Canada to the Report of the Standing Committee on External Affairs and International Trade* (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1987), p. 48.

19. Secretary of State for External Affairs and the Minister for External Relations, *Canadian International Development Assistance: To Benefit a Better World, Response of the Government of Canada to the Report of the Standing Committee on External Affairs and International Trade* (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1987), p. 48.

20. Employment and Immigration, "Minister announces changes to foreign student policy", Press Release, February 24, 1988, p. 1.

21. Employment and Immigration, "Immigration Processing Cost Recovery Employment Authorizations - Exemptions", *Immigration Manual*, March,1987, p.p. 1-2.

22. John de Vries; Stephen Richer; *The 1988 Survey of International Students in Canadian Universities* (Ottawa: Secretary of State of Canada and the Canadian Bureau for International Education, 1988). Copies of this report may be obtained by contacting the Communications Branch, Department of the Secretary of State of Canada, Ottawa, Ontario K1A 0M5 (819) 997-0055.

23. Rainer-Olaf Schultze, *German Students in Canada: An Empirical Evaluation - Some Preliminary Results* (Ottawa: Department of the Secretary of State, 1988). For further details on this study contact the Canadian Studies Directorate, Department Secretary of State of Canada, Ottawa, Ontario K1A 0M5 (819) 994-1544.

24. Copies of this film may be borrowed or purchased by contacting the Canadian Bureau for International Education, 85 Albert Street, Suite 1400, Ottawa, Ontario K1P 6A4, (613) 237-4820.

25. Council of Ministers of Education, Canada, *Foreign Students in Canada: Vol. 1 - A Statement of Issues for Policy Consideration* (Toronto: Council of Ministers of Education, Canada, November, 1986), p. i.

26. Memorandum from R. Benson, Assistant Deputy Minister, Ontario Ministry of Colleges and Universities, to the Presidents of the Colleges of Applied Arts and Technology, "Policy Respecting Admission to Programs of Instruction of the Colleges of Applied Arts and Technology", May 8, 1986, p. 4.

27. *Wascana Institute and Regina Plains Community College Calendar '88-89*, p. 9.

28. "Statement by the Honourable Harry C. Parrott, D.D.S., Minister of Colleges and Universities, Regarding Fees Charged to Foreign Students by Ontario Post-Secondary Educational Institutions to the Legislature, May 4, 1976", p. 1.

29. Press release issued by Dr. A.E. Hohol, Minister of Alberta Advanced Education and Manpower, February 7, 1977.

30. Maritime Provinces Higher Education Commission, "Foreign Student Tuition Fee Supplement Policy", undated, p. 1.

31. Le Gouvernement du Quebec, "Politique relative aux étudiants étrangers inscrits dans les collèges et les universités du Québec", 1979-05-09, p. 1.

32. Zena Olijnyk, "Foreign enrolment stable despite U of R tuition hike", *The Leader Post*, September 19, 1986.

33. International Education, British Columbia Ministry of Advanced Education and Job Training, "Policy on Tuition Fees for International Students at B.C. Colleges and Universities", September, 1988, p. 1.

34. Standing Committee on External Affairs and International Trade, *For Whose Benefit? Report on Canada's Development Assistance and Programs* (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1987), p. 19.

35. Secretary of State for External Affairs and the Minister for External Relations, *Canadian International Development Assistance: To Benefit a Better World, Response of the Government of Canada to the Report of the Standing Committee on External Affairs and International Trade* (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1987), pp. 46-47.

36. Information obtained from the Canadian Bureau for International Education's publication, *The National Report on International Students in Canada, 1988* (Ottawa: Canadian Bureau for International Education, 1988) supplemented by telephone contacts with provincial and territorial health insurance officials.

37. The previously mentioned policy circular on foreign student tuition fees in British Columbia colleges and institutes contains the following provision:

> International students registering for a semester or longer are to provide evidence of health insurance coverage at the time of registration at the British Columbia college or institute covering the period until the provincial Medical Services Plan becomes applicable.

Source: International Education, British Columbia Ministry of Advanced Education and Job Training, "Policy on Tuition Fees for International Students at B.C. Colleges and Universities", September, 1988, p. 1.

38. See: Kathryn Mickle and Rosanna Chan, *The Cross Cultural Adaptation of Hong Kong Chinese Students at Canadian Universities: A Report Prepared for the Canadian Bureau for International Education*, (Ottawa: Canadian Bureau for International Education, 1986).

39. Donald Simpson and Carol Sissons of Kanchar International Inc., "Entrepreneurs in Education: A Study of the Capacity of Canadian Institutions to Respond to Increasing and Changing Human Resource Development Requests from Developing Countries", A Study Carried out for the International Development Research Centre (July, 1987), p. 41.

40. "Entrepreneurs in Education", pp. 48-49.

41. Vancouver Board of Trade, *The Education in Canada of Students from Other Countries*, June, 1986.

Secrétariat d'État du Canada

Department of the Secretary of State of Canada

Canada

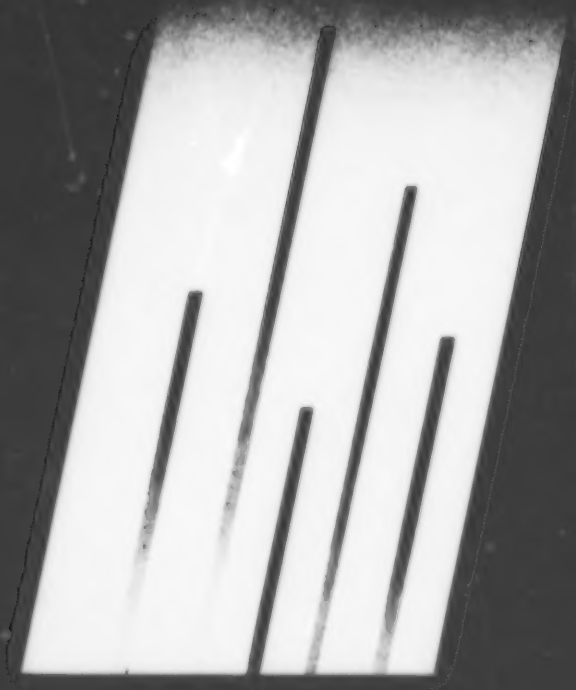

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA

Direction des politiques et de l'analyse
Secteur de l'Aide à l'éducation
Secrétariat d'État du Canada

Mai 1989

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire i

Introduction 1

Première partie Information relative aux étudiants étrangers 5

Historique 5
Inscriptions des étudiants étrangers au Canada 5
Comparaisons internationales 22
Coûts et avantages 27

Partie II Le rôle du gouvernement fédéral 31

Ministère des Affaires extérieures 31
Agence canadienne de développement international 33
Emploi et Immigration Canada 35
Santé et Bien-être social Canada 39
Revenu Canada 40
Statistique Canada 40
Industrie, Sciences et Technologie 41
Secrétariat d'État 41
Sensibilisation accrue du public 43

Partie III Le rôle des provinces et des territoires 47

La position des provinces et des territoires 47
Politiques provinciales relatives à l'accessibilité 48
Frais de scolarité supplémentaires pour les étudiants étrangers 48
Assurance-maladie 52

Partie IV Les établissements d'enseignement et les groupes - Leurs rôles et leurs commentaires 57

Les collèges et universités 57
Les groupes non gouvernementaux 58
Leurs commentaires 60
Des opinions fortement unanimes 60
Politiques fédérales 60
Politiques provinciales 62
Politiques des établissements d'enseignement 63

Notes explicatives 65

LISTE DES TABLEAUX

1 Étudiants étrangers au Canada selon le niveau d'études, de 1975 à 1987 7

2 Étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada selon le continent d'origine, 1987-1988 12

3 Les dix principaux pays d'origine des étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada, 1987-1988 14

4 Étudiants étrangers au Canada selon la province hôte et le niveau d'études, 1987-1988 18

5 Étudiants étrangers dans les universités canadiennes selon le niveau d'études et le type de fréquentation, 1987-1988 19

6 Étudiants étrangers dans les université canadiennes selon le niveau et le domaine d'études, 1987-1988 21

7 Étudiants étrangers au niveau postsecondaire à travers le monde : inscriptions au 3e niveau d'éducation dans les quinze principaux pays hôtes, 1970 à 1986 24

8 Frais de scolarité de l'étudiant canadien et de l'étudiant étranger inscrits aux programmes de sciences du 1er cycle dans certaines universités sélectionnées, 1988-1989 51

LISTE DES GRAPHIQUES

1 Étudiants étrangers au Canada selon le niveau d'études, de 1975 à 1987 8

2 Étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada selon le type d'établissement, de 1975 à 1987 9

3 Étudiants étrangers dans les universités canadiennes selon le niveau d'études, 1975 à 1987 10

4 Étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada selon le continent d'origine, 1987-1988 13

5 Étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada selon la catégorie de développement économique du pays d'origine, 1987-1988 16

6 Étudiants étrangers de niveau postsecondaire dans certains pays hôtes sélectionnés : inscriptions au 3e niveau d'éducation, de 1975 à 1986 26

Sommaire

Sommaire

Introduction

La perception croissante que le Canada pourrait et devrait faire plus pour encourager les étudiants étrangers à venir étudier au pays a donné lieu à l'élaboration de ce rapport et aux changements apportés récemment à la politique fédérale à l'égard des étudiants étrangers inscrits dans les collèges et les universités du Canada. Cette perception s'est imposée du fait que le nombre total d'étudiants étrangers inscrits au Canada a subi une chute considérable au cours des dernières années.

Le but de ce rapport est de donner un aperçu des politiques et des programmes actuels relatifs aux étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada. Le rapport souligne particulièrement les récents changements apportés aux politiques fédérales ayant trait à ces étudiants. Le rapport ne vise pas à énoncer une politique, mais plutôt à servir de fondement aux discussions futures qui auront lieu parmi ceux que cette question intéresse.

Première partie Information relative aux étudiants étrangers

À l'heure actuelle, plus d'un million d'étudiants étrangers fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaire à travers le monde.

Le nombre d'étudiants étrangers au Canada à tous les niveaux d'enseignement a été assez stable à la fin des années 70 et a augmenté rapidement au début des années 80. Cependant, de 1982-1983 à 1986-1987, les inscriptions d'étudiants étrangers ont accusé une baisse de 19,4 p. 100, passant de 64 800 à 52 200, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 5,2 p. 100. Les données les plus récentes montrent que les inscriptions d'étudiants étrangers ont augmenté de 3,1 p. 100 en 1987-1988 pour atteindre un total de 53 900.

Au niveau postsecondaire, les inscriptions d'étudiants étrangers ont aussi, après une période de stabilité, connu une hausse rapide au début des années 80. Les inscriptions ont atteint un sommet de 46 300 en 1983-1984, pour retomber à 37 000 en 1986-1987, soit un taux de baisse moyen de 7,2 p. 100 par année. Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaire a enregistré une hausse de 0,4 p. 100 en 1987-1988 et a atteint un total de 37 100, ce qui est de 19,8 p. 100 inférieur au chiffre de 1983-1984, mais de 6,4 p. 100 supérieur à celui de 1975-1976. Une des tendances les plus marquantes a été la chute du nombre des étudiants étrangers inscrits au niveau du premier cycle universitaire, ces inscriptions ayant diminué de 36,8 p. 100 de 1983-1984 à 1987-1988.

Plusieurs facteurs ont probablement contribué à cette chute du nombre des étudiants étrangers au Canada, dont une récession mondiale au début des années 80, la crise de la dette du tiers monde, une plus grande disponibilité de services éducatifs dans les pays d'origine et dans les autres pays, des politiques provinciales différentes relatives aux frais de scolarité supplémentaires et le total des coûts occasionnés par des études au Canada qui semble assez élevé par rapport à d'autres pays.

L'imposition de frais de scolarité supplémentaires est souvent signalée comme étant un facteur important dans la récente chute du nombre d'étudiants étrangers au Canada. Il semblerait que le coût total occasionné par des études au Canada, comparativement au coût total d'études équivalentes dans d'autres pays, est probablement le facteur déterminant lorsqu'un étudiant choisit un pays hôte. Ainsi donc, c'est probablement l'augmentation du coût total des études que génèrent les frais supplémentaires de scolarité, plus que leur simple existence, qui semble décourager les étudiants.

La chute du nombre des étudiants étrangers ne s'est pas avérée prépondérante partout ailleurs et certains pays hôtes poursuivent activement des politiques visant à accroître leur nombre d'étudiants étrangers.

Tous sont généralement d'accord pour dire que la composition du corps étudiant étranger au Canada n'est pas idéale. Nous comptons proportionnellement peu d'étudiants du tiers monde, peu du bloc de l'Est, peu de nos principaux partenaires d'échanges commerciaux (par exemple le Japon) et proportionnellement un grand nombre d'étudiants dans des domaines tels les mathématiques et les sciences physiques et le génie et les sciences appliquées. Le Canada n'a pas établi de politique qui vise à traiter la question de la composition du corps étudiant.

Malgré l'absence d'une analyse précise des coûts et des avantages, un fort consensus s'est dégagé entre les deux ordres de gouvernement, les établissements d'enseignement, les étudiants, les professeurs et le secteur privé, qui estiment que les étudiants étrangers servent l'intérêt national et constituent un atout pour le Canada. Au niveau international, on est généralement d'accord pour dire que la présence d'étudiants étrangers apporte des avantages considérables aux pays hôtes (sur les plans de la politique étrangère, du commerce, de l'influence et du prestige internationaux, de la recherche et de l'enrichissement de l'enseignement postsecondaire). Cependant, il n'y a pas consensus quant aux coûts engendrés par ces étudiants. Néanmoins, l'opinion générale semble reconnaître les avantages inhérents à la présence d'étudiants étrangers au Canada et que, somme toute, les bienfaits surpassent les coûts.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu que les étudiants étrangers représentaient un atout pour le Canada. Cependant, les groupes non gouvernementaux pensent généralement que les gouvernements n'ont pas encore pris de mesures adéquates pour freiner ou renverser la tendance à la baisse du nombre d'inscriptions.

Partie II Le rôle du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral joue plusieurs rôles importants à l'égard des étudiants étrangers : la conduite des relations extérieures, l'entrée au pays, l'aide au développement international, la réglementation de l'emploi et l'administration de plusieurs programmes sociaux. Les ministères qui s'intéressent le plus aux étudiants

étrangers sont le ministère des Affaires extérieures, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Emploi et Immigration Canada, Santé et Bien-être social Canada, Revenu Canada, Statistique Canada, Industrie, Sciences et Technologie Canada et le Secrétariat d'État.

Le gouvernement fédéral a entrepris plusieurs projets liés aux étudiants étrangers :

- En septembre 1987, Emploi et Immigration a annoncé qu'il n'imposerait pas de cotisation pour l'obtention des permis de séjour pour étudiants tel qu'il avait été proposé en 1985.

- En février 1988, Emploi et Immigration a fait preuve d'une plus grande souplesse quant aux règlements permettant aux étudiants étrangers et à leurs conjoints de travailler au Canada.

- Dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'aide publique au développement, l'ACDI a annoncé en mars 1988, qu'au cours des cinq prochaines années, elle doublera le nombre d'étudiants et de stagiaires qui reçoivent une éducation ou une formation dans le cadre du programme de bourses pour les étudiants étrangers, le portant ainsi à 12 000. Environ la moitié de ces étudiants et de ces stagiaires viendront probablement au Canada pour acquérir leur formation.

- Le ministère des Affaires extérieures dirige les efforts gouvernementaux en vue de mieux coordonner les politiques fédérales, fait une étude des procédures régissant la délivrance de permis de séjour pour étudiants et élabore une stratégie de marketing afin de mieux promouvoir les services éducatifs canadiens à l'étranger.

- Le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères fédéraux, dont le Secrétariat d'État, collaborent avec les provinces et les organisations non gouvernementales afin améliorer l'information disponible aux étudiants étrangers éventuels.

- Statistique Canada, avec l'aide d'autres ministères fédéraux, produit une publication afin de fournir de meilleures données statistiques sur les étudiants étrangers.

- Le Secrétariat d'État a subventionné deux études portant sur les attitudes et les expériences des étudiants étrangers. Le ministère finance aussi un rapport sur la diffusion d'information aux étudiants étrangers qui pourraient éventuellement venir au Canada. Cette dernière étude est effectuée conjointement par quatre des groupes non gouvernementaux qui jouent un rôle des plus importants dans ce domaine.

- Plusieurs ministères fédéraux cherchent ensemble à sensibiliser les Canadiens à l'importance de la présence des étudiants étrangers et à mieux faire connaître le rôle et les politiques du gouvernement fédéral à cet égard.

Partie III Le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux

En vertu de la Constitution du Canada, l'éducation est de compétence provinciale. Au niveau postsecondaire, les provinces et territoires établissent des politiques quant aux frais de scolarité et à l'accessibilité aux programmes pour les étudiants étrangers. Les gouvernements provinciaux et territoriaux administrent aussi des programmes qui sont

primordiaux pour les étudiants étrangers, telle l'assurance-maladie. Les politiques relatives aux étudiants étrangers varient grandement d'une province et territoire à l'autre; elles peuvent aussi comporter des différences importantes d'un établissement à l'autre, même au sein d'une même province. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) a publié récemment un guide pratique à l'intention des étudiants étrangers.

Au moins quelques établissements d'enseignement dans toutes les provinces, sauf au Manitoba, imposent actuellement des frais de scolarité supplémentaires aux étudiants étrangers. Il existe un éventail considérable de frais supplémentaires parmi les provinces, les établissements d'enseignement et les programmes. Toutes les provinces, à l'exception du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, dispensent des frais de scolarité supplémentaires les étudiants étrangers parrainés par des programmes bilatéraux ou multilatéraux du gouvernement du Canada, tel le Programme de bourses du Commonwealth.

Les soins de santé comptent parmi les plus importants services offerts aux étudiants étrangers. Les règlements et l'admissibilité de ces étudiants aux régimes d'assurance-maladie varient beaucoup d'une province à l'autre. Quatre provinces et un territoire (la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest) acceptent maintenant que les étudiants étrangers bénéficient de leurs régimes d'assurance-maladie. Seuls la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest admettent ces étudiants sans frais et ce, dès leur arrivée. Dans plusieurs provinces, les étudiants étrangers ne sont tout simplement pas admissibles aux régimes d'assurance-maladie en vigueur. Dans d'autres, ils doivent payer les primes ou avoir été résidents pendant un certain temps avant de pouvoir bénéficier du régime.

Partie IV Les établissements d'enseignement et les groupes – Leurs rôles et leurs commentaires

En plus des gouvernements fédéral et provinciaux, les collèges et les universités, plusieurs organisations non-gouvernementales, l'entreprise privée et certains groupes oeuvrent auprès des étudiants étrangers.

Les établissements d'enseignement postsecondaire fournissent plusieurs services aux étudiants étrangers dont : l'information avant l'arrivée, l'enseignement, la formation linguistique, les services d'orientation, les loisirs, l'aide financière en cas d'urgence, l'aide pour trouver un logement, ainsi que des conseils relatifs à l'impôt sur le revenu et à l'immigration.

Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) travaillent directement avec les étudiants étrangers, en particulier celles qui servent d'agences d'exécution pour l'Agence canadienne de développement international. Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) est une organisation nationale vouée à la promotion de l'éducation internationale. Cette organisation et Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) figurent parmi les principales sources d'information pour les étudiants étrangers éventuels.

Les groupes qui oeuvrent auprès des étudiants étrangers comprennent les divers organismes nationaux liés à l'enseignement postsecondaire : l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), l'Association des collèges communautaires du Canada

(ACCC); l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) et la Fédération canadienne des étudiants (FCE). L'AUCC et l'ACCC jouent des rôles particulièrement importants en ce qui concerne la diffusion de l'information aux étudiants étrangers éventuels.

De nombreuses entreprises du secteur privé participent à la prestation de services éducatifs à d'autres pays en offrant, notamment, des programmes de formation ou d'enseignement à l'intention d'étudiants ou de stagiaires étrangers. Ce travail peut être entrepris, soit par la voie de négociations commerciales directes avec les clients outre-mer, soit par l'entremise de contrats avec l'ACDI.

Les groupes qui oeuvrent auprès des étudiants étrangers appuient fortement ces derniers et s'entendent presque unanimement sur ce que le gouvernement et les établissements d'enseignement devraient faire pour les encourager à venir au Canada. Ces groupes estiment que les politiques canadiennes font souvent penser à une «course à obstacles» que doivent franchir les étudiants étrangers.

Au dire des groupes, le gouvernement fédéral devrait :

- Accélérer les procédures d'admission des étudiants;
- Réduire encore plus les restrictions en matière d'emploi;
- Simplifier les modalités d'impôt à l'intention des étudiants étrangers.

Dans les secteurs de compétence provinciale et territoriale, les groupes d'intérêt :

- S'opposent généralement aux frais supplémentaires élevés (même si les représentants du monde des affaires ont tendance à ne pas s'opposer foncièrement à ce que les étudiants étrangers aient à payer des frais plus élevés pour leur éducation que les étudiants canadiens);
- Croient que les étudiants étrangers devraient être admissibles aux régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie.

Les groupes d'intérêts suggèrent aux établissements d'enseignement de :

- Réduire les restrictions souvent imposées aux étudiants étrangers qui désirent être admis à des cours très demandés par les étudiants canadiens;
- Offrir des services additionnels aux étudiants étrangers, dont une formation linguistique, de l'aide aux conjoints, des programmes de réinsertion pour les étudiants qui rentrent dans leur pays et de l'aide financière en cas d'urgence;
- Tenter d'établir et de maintenir des liens solides avec les étudiants étrangers qui sont rentrés dans leur pays;
- Offrir plus d'appui aux étudiants étrangers en augmentant le nombre de leurs conseillers et en donnant une meilleure formation à ces derniers.

Introduction

La perception croissante que le Canada pourrait et devrait faire plus pour encourager les étudiants étrangers à venir étudier au pays a donné lieu à l'élaboration de ce rapport et aux changements apportés récemment à la politique fédérale à l'égard des étudiants étrangers. Cette perception s'est imposée du fait que le nombre total d'étudiants étrangers inscrits au Canada a connu une chute importante au cours des dernières années.

Les questions relatives aux étudiants étrangers ont pris une importance nouvelle au cours des quelques dernières années lorsqu'on a pu constater la chute du nombre des inscriptions. Ces questions ont été reconnues comme l'une des priorités de la collaboration fédérale-provinciale par les participants au Colloque national sur l'enseignement postsecondaire tenu en octobre 1987. Les gouvernements fédéral et provinciaux essaient de rehausser la collaboration dans ce secteur et tentent d'établir des politiques complémentaires. Les deux ordres de gouvernement s'efforcent également de consulter les groupes d'intérêt et le secteur privé, et de collaborer avec eux.

Le but de ce rapport est de donner un aperçu des politiques et des programmes actuels relatifs aux étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada. Le rapport souligne particulièrement les récents changements apportés aux politiques fédérales en ce qui a trait à ces étudiants. Le rapport ne vise pas à énoncer une politique, mais plutôt à servir de fondement aux discussions futures qui auront lieu parmi ceux que cette question intéresse.

La structure du rapport est la suivante :

- **Première partie** — présente les données de base à l'égard des étudiants étrangers au Canada et dans d'autres pays, y compris celles relatives aux inscriptions.
- **Partie II** — donne un aperçu des politiques et des programmes fédéraux intéressant les étudiants étrangers et met en relief certains changements de politiques récents.
- **Partie III** — résume le rôle des provinces et traite des politiques provinciales d'accessibilité, des frais supplémentaires de scolarité et de l'assurance-maladie.
- **Partie IV** — traite des établissements d'enseignement et des groupes non gouvernementaux qui s'intéressent aux étudiants étrangers et analyse leurs commentaires et opinions.

Il aurait été impossible de rédiger ce rapport sans l'aide des représentants des autres ministères fédéraux intéressés ainsi que de plusieurs organisations clés non gouvernementales et du secteur privé. Nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont assisté aux deux séances de consultation tenues en décembre 1987 et en juin 1988.

Première partie

Information relative aux étudiants étrangers

Première partie

Information relative aux étudiants étrangers

Historique

L'image de l'universitaire errant et de l'étudiant venu d'un pays étranger fait partie intégrante de la civilisation de l'Europe de l'Ouest et est à l'origine des premières universités du monde. Le mot université sous-tend le concept même d'une quête universelle de vérité. En fait, depuis qu'il existe des écoles à fréquenter et des frontières à traverser, il y a des étudiants étrangers. Jamais n'y a-t-il eu autant d'écoles ni autant de frontières que dans les années 80 et jamais n'y a-t-il eu autant d'étudiants étrangers. À l'heure actuelle, il y a environ un million d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire qui étudient hors de leur pays d'origine.

Le phénomène des étudiants étrangers au cours des trois derniers siècles est lié à l'histoire de l'expansion industrielle, commerciale et intercontinentale de l'Europe de l'Ouest. Il va sans dire que les avantages de l'éducation britannique, française, espagnole et allemande représentaient un puissant attrait pour les étudiants des colonies qui désiraient rehausser leur situation dans la vie. De nos jours, les étudiants étrangers recherchent beaucoup plus que les possibilités d'avancement dans une bureaucratie coloniale.

Les raisons qui motivent les étudiants à rechercher une éducation hors de leur pays natal sont nombreuses, et le fondement de celles-ci est propre à chaque étudiant. Parmi les facteurs, il faut retenir l'accès à des programmes supérieurs ou non disponibles, le désir de mieux connaître d'autres pays ou cultures, l'occasion d'acquérir des avantages concrets ou abstraits inhérents à une ouverture sur un monde plus vaste et la quête d'aventure et de défis.

Inscriptions des étudiants étrangers au Canada[1]

Tendances générales

Ce n'est qu'au cours des quelques dernières décennies que le nombre d'étudiants étrangers inscrits au niveau postsecondaire au Canada a dépassé celui des Canadiens étudiant à l'extérieur du pays[2]. En effet, l'expansion rapide du système d'enseignement au Canada, de 1955 à 1988, s'est accompagnée d'une importante hausse du nombre d'étudiants étrangers.

On trouvera au tableau 1 des données sur les inscriptions d'étudiants étrangers qui sont reproduites dans les graphiques 1 à 3. Ainsi que le montre le graphique 1, le nombre d'étudiants étrangers inscrits au Canada à tous les niveaux d'enseignement a été très stable pendant la deuxième moitié des années 70, se maintenant autour de 43 000. Au début des années 80, les inscriptions ont augmenté très rapidement, pour atteindre un sommet de 64 800 en 1982-1983. De 1982-1983 à 1986-1987, le nombre total d'inscriptions d'étudiants étrangers à tous les niveaux a chuté de 19,4 p. 100, jusqu'à 52 200, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 5,2 p. 100. Au contraire, en 1987-1988, il a augmenté de 3,1 p. 100, remontant jusqu'à 53 900. Au cours de cette période de treize ans, le pourcentage d'étudiants étrangers inscrits au niveau postsecondaire au Canada a diminué par rapport au nombre total d'étudiants étrangers inscrits à tous les niveaux d'enseignement, passant de plus de 80 p. 100 à moins de 70 p. 100.

Le graphique 2 montre que les inscriptions au niveau postsecondaire se sont maintenues autour de 35 000 à la fin des années 70, puis ont augmenté rapidement au début des années 80, atteignant un sommet de 46 300 en 1983-1984, pour enfin retomber à 37 000 en 1986-1987. (Le taux de baisse moyen, de 1983-1984 à 1986-1987, a été de 7,2 p. 100 par année.) Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire a enregistré une hausse de 0,4 p. 100 en 1987-1988, atteignant ainsi 37 100, ce qui est de 19,8 p. 100 inférieur au chiffre de 1983-1984, mais de 6,4 p. 100 supérieur à celui de 1975-1976.

De 1975-1976 à 1987-1988, les étudiants étrangers de niveau postsecondaire se sont principalement inscrits dans les établissements universitaires; ces inscriptions représentaient de 70 à 80 p. 100 du total. Au cours de la même période, les inscriptions au niveau collège/métier ont oscillé entre 6 800 et 10 200; à l'heure actuelle, elles représentent 26,9 p. 100 de toutes les inscriptions d'étudiants étrangers au niveau postsecondaire.

L'ascension et la chute subséquente du nombre d'étudiants étrangers inscrits à des études de premier cycle universitaire au Canada a constitué l'un des faits marquants des dernières années dans le domaine. Le graphique 3 indique que le nombre d'étudiants étrangers du premier cycle est passé de 18 200 en 1975-1976 à 26 400 en 1983-1984, pour retomber par la suite à 16 700 en 1987-1988 et terminer la période avec une proportion de 8,1 p. 100 inférieure à celle de 1975-1976. La baisse s'établit à 36,8 p. 100 pour les quatre années, soit 11,5 p. 100 en moyenne annuellement.

Contrairement à ce qui s'est passé au premier cycle, les inscriptions d'étudiants étrangers au niveau de la maîtrise ont connu une assez grande stabilité, puisqu'elles se chiffrent autour de 4 800 depuis 1983-1984; les inscriptions au niveau du doctorat ont grimpé de 3 300 à 3 900 au cours de la même période. La proportion des inscriptions à ces deux niveaux, par rapport au total des inscriptions d'étudiants étrangers, est passée de 26,7 p. 100 en 1983-1984, à 38,4 p. 100 en 1987-1988.

La diminution du nombre d'inscriptions au premier cycle, qui s'accompagne depuis quelques années d'une augmentation du nombre d'étudiants aux niveaux des deuxième et troisième cycles, ainsi qu'au niveau collège/métier, constitue peut-être un signe annonciateur des tendances à venir; en effet, les étudiants viendront au Canada pour poursuivre des études supérieures ou plus spécialisées dans des domaines qui ne sont pas disponibles dans leur pays ou dans un tiers pays.

Tableau 1 : Étudiants étrangers au Canada selon le niveau d'études, de 1975 à 1987

Année	Élémentaire/ secondaire	Collège/métier		Université				Total partiel, université		Total partiel, collège/ métier et université		Total
		Nombre	Écart en pourcentage	1er cycle[1]	2e cycle	3e cycle	Autres diplômés de 2e et 3e cycles[2]	Nombre	Écart en pourcentage	Nombre	Écart en pourcentage	
1987-1988	16 753	9 981	13,3	16 710	4 860	3 929	1 620	27 119	(3,7)	37 100	0,4	53 853
1986-1987	15 269	8 813	6,3	18 301	4 744	3 694	1 412	28 151	(7,6)	36 964	(4,6)	52 233
1985-1986	15 064	8 287	(5,2)	20 789	4 856	3 507	1 319	30 471	(8,9)	38 758	(8,1)	53 822
1984-1985	15 726	8 738	(14,4)	23 801	4 791	3 491	1 368	33 451	(7,3)	42 189	(8,8)	57 915
1983-1984	17 267	10 210	0,2	26 434	4 853	3 397	1 384	36 068	0,7	46 278	0,6	63 545
1982-1983	18 791	10 189	20,6	26 065	5 014	3 336	1 404	35 819	6,9	46 008	9,6	64 799
1981-1982	17 927	8 450	16,6	24 042	5 059	3 031	1 379	33 511	14,6	41 961	15,0	59 888
1980-1981	13 089	7 244	6,2	20 688	4 376	2 780	1 386	29 230	6,0	36 474	6,0	49 563
1979-1980	9 394	6 823	0,6	19 429	3 953	2 723	1 481	27 586	(1,1)	34 409	(0,8)	43 803
1978-1979	7 723	6 779	(16,7)	19 630	4 084	2 616	1 563	27 893	3,1	34 672	(1,5)	42 395
1977-1978	7 038	8 141	(10,3)	19 180	4 072	2 515	1 294	27 061	3,0	35 202	(0,4)	42 240
1976-1977	7 374	9 071	(6,3)	18 809	4 260	2 157	1 053	26 279	4,4	35 330	1,4	42 724
1975-1976	7 582	9 684	..	18 185	3 435	1 787	1 849	25 170	..	34 854	..	42 436

[1] Cette catégorie inclut les baccalauréats/premiers grades professionnels et les autres diplômes/certificats du 1er cycle.

[2] Cette catégorie inclut les diplômes/certificats du 2e et 3e cycles.

Source : Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne, 1987*, catalogue no. 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

Graphique 1 : Étudiants étrangers au Canada selon le niveau d'études, de 1975 à 1987

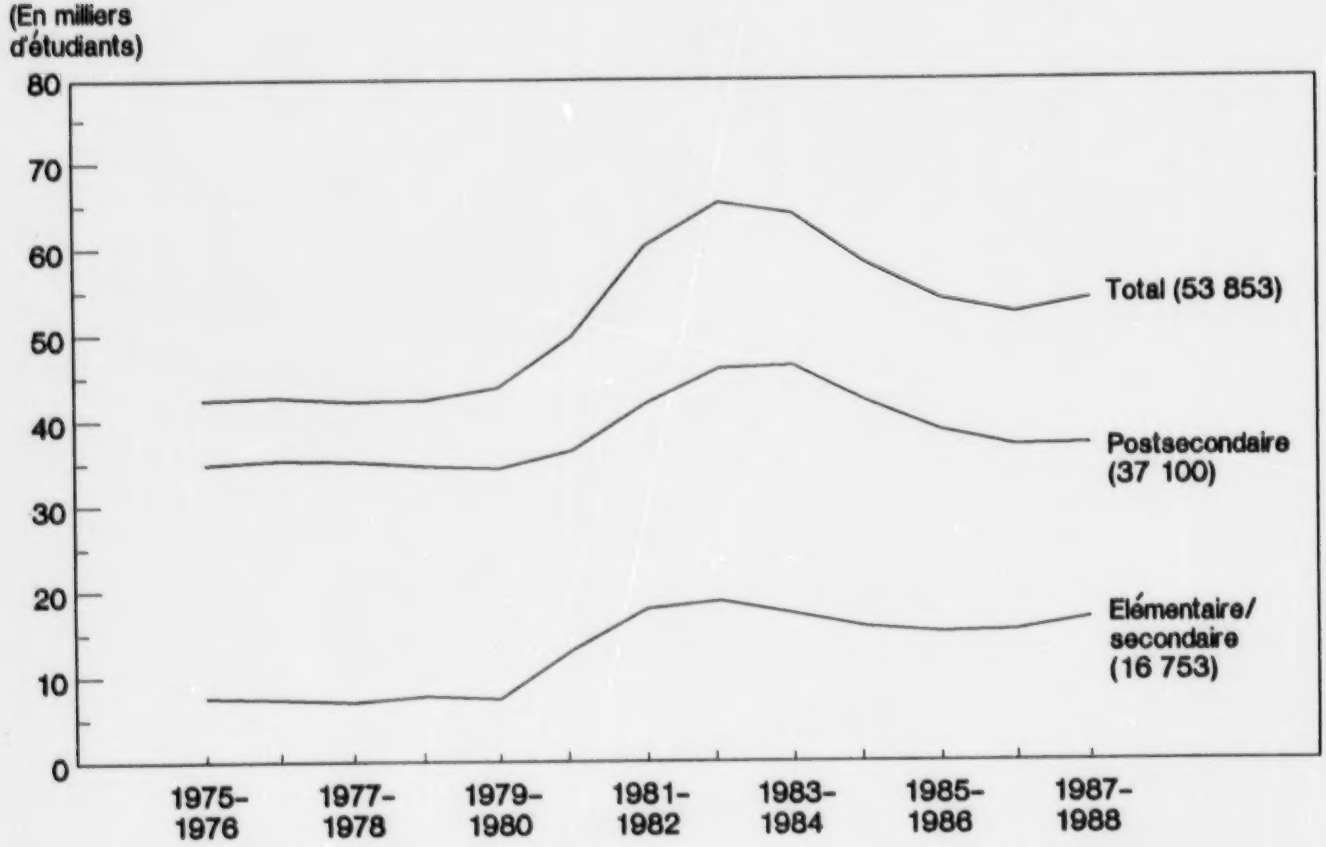

Source : Statistique Canada, Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne 1987, catalogue 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

Graphique 2 : Étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada selon le type d'établissement, de 1975 à 1987

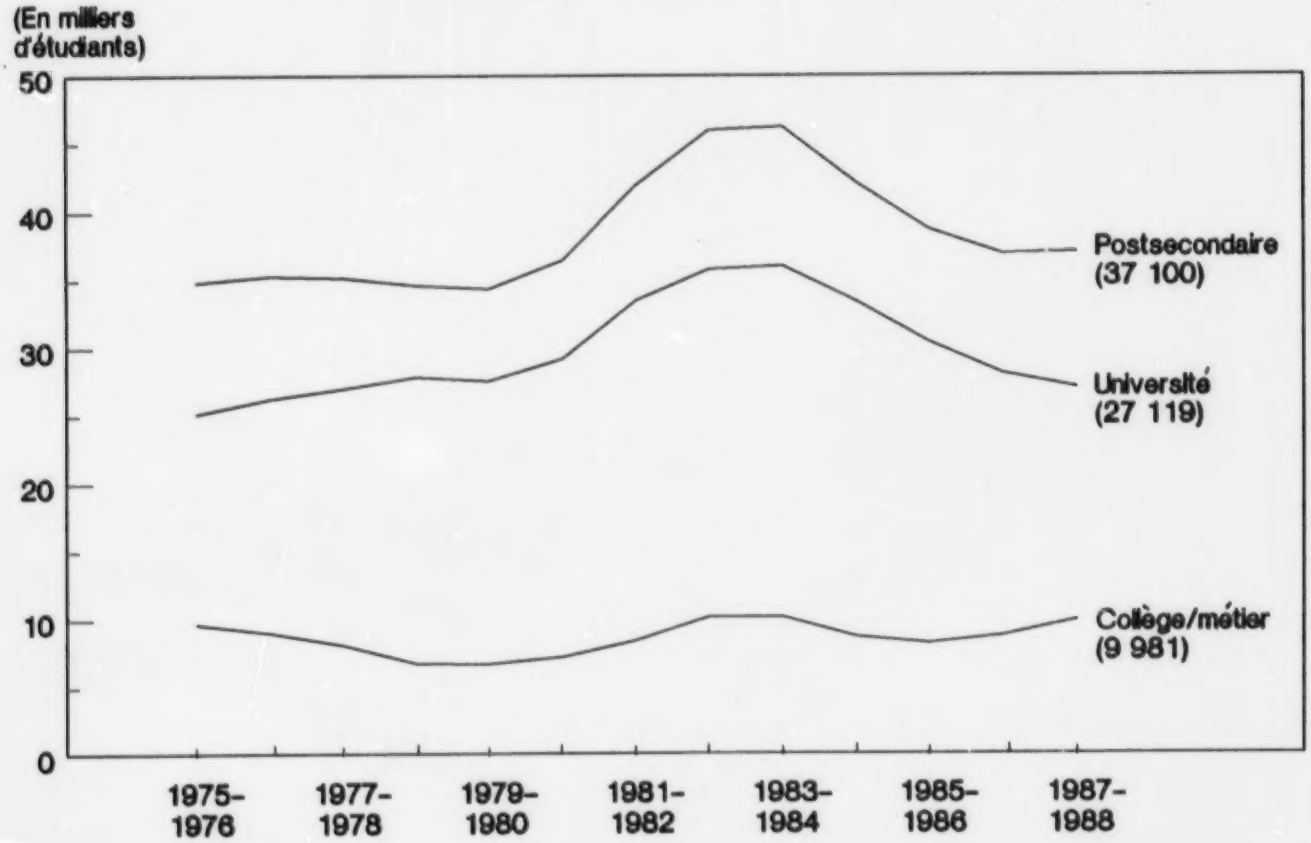

Source : Statistique Canada, Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne 1987, catalogue 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

Graphique 3 : Étudiants étrangers dans les universités canadiennes selon le niveau d'études, de 1975 à 1987

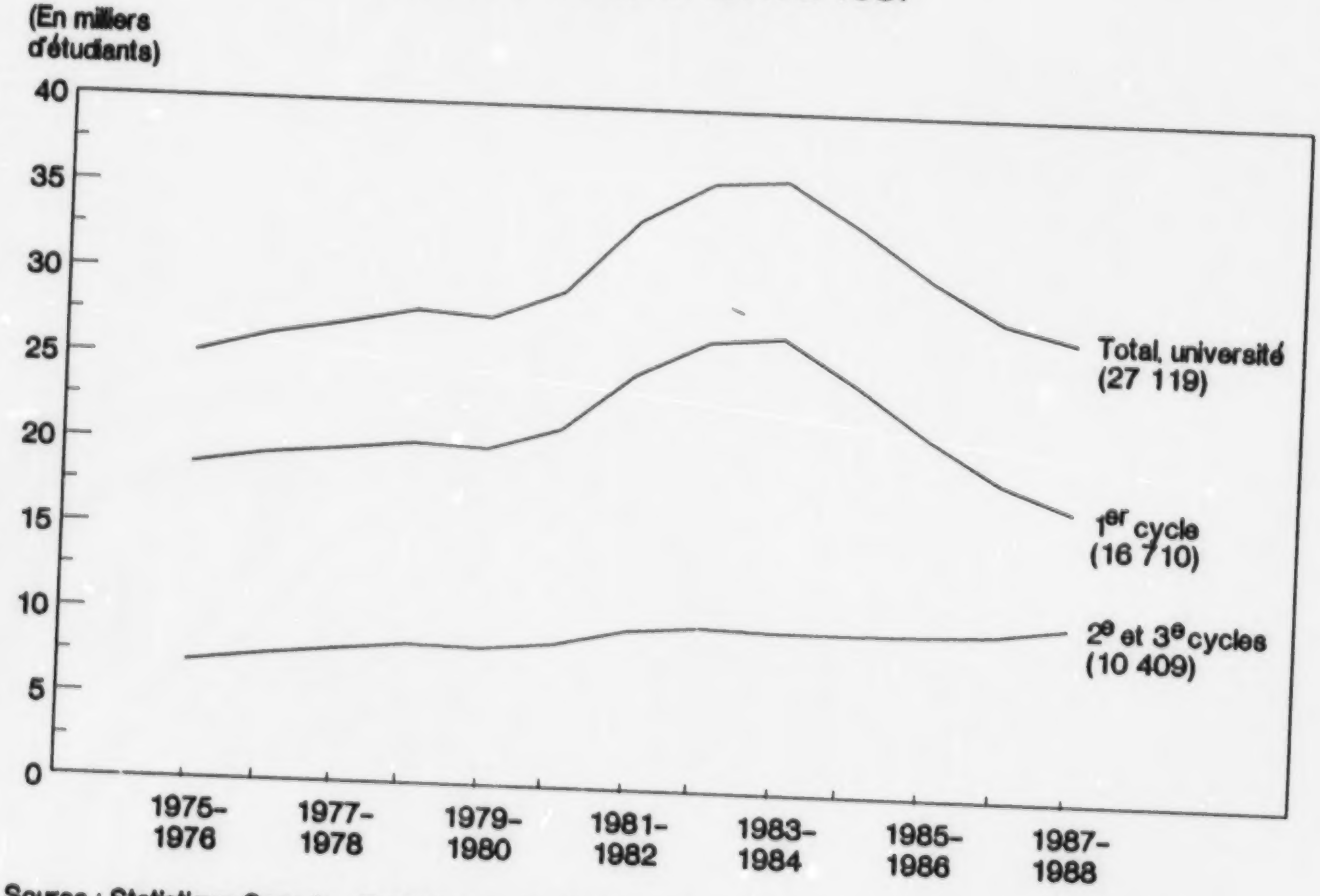

Source : Statistique Canada, Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne 1987, catalogue 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

Continents d'origine

La majorité des étudiants étrangers au Canada proviennent de l'Asie. Le tableau 2 et le graphique 4 montrent, en pourcentage, l'origine géographique des 37 100 étudiants étrangers au niveau postsecondaire qui étaient au Canada en 1987-1988. Plus de la moitié (51,3 p. 100) de ces étudiants venaient de l'Asie; l'Amérique du Nord constituait le deuxième plus important continent d'origine (17,4 p. 100), suivi de l'Afrique (13,7 p. 100), de l'Europe (12, 2 p. 100), de l'Amérique du Sud (2,6 p. 100) et de l'Océanie (1,0 p. 100).

Les dix principaux pays d'origine

Des étudiants originaires de plus de 175 pays ont étudié au Canada en 1987-1988. Cependant, une très forte proportion de ces étudiants venaient d'un très petit nombre de pays. Ainsi que l'indique le tableau 3, les dix principaux pays d'origine ont fourni, cette année-là, 59,6 p. 100 de tous les étudiants étrangers inscrits dans des établissements de niveau postsecondaire. En fait, 41,4 p. 100 de ces étudiants étaient originaires des quatre pays suivants : Hong Kong, les États-Unis, la Malaisie et la Chine. Six des dix principaux pays d'origine étaient situés sur le continent asiatique.

On peut formuler plusieurs observations au sujet des dix principaux pays d'origine des étudiants étrangers qui fréquentaient un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada en 1987-1988 :

- Depuis la fin des années 70, Hong Kong a remplacé les États-Unis comme principal pays d'origine; 19,9 p. 100 de tous les étudiants étrangers au niveau postsecondaire au Canada provenaient de cet endroit en 1987-1988.

- Les étudiants des Philippines étaient massivement concentrés dans les programmes au niveau collège/métier (96,4 p. 100), par opposition aux programmes universitaires (3,6 p. 100). Cette tendance allait à l'encontre de celle qui était observée chez les étudiants des neuf autres principaux pays d'origine, inscrits en plus grand nombre à des programmes universitaires.

- Le nombre d'étudiants en provenance de la Chine grimpait en flèche, passant de 300 en 1980 à 2 100 en 1987-1988, signe de l'ouverture grandissante de ce pays sur le monde.

- Le nombre d'étudiants étrangers inscrits au niveau postsecondaire en provenance de Malaisie connaissait une forte baisse, chutant de 5 900 en 1982-1983 à 1 500 en 1987-1988. La proportion d'étudiants originaires de Malaisie par rapport à l'ensemble des étudiants étrangers, qui s'établissait à 12,8 p. 100 en 1982-1983, n'était plus que de 4,2 p. 100 en 1987-1988.

- Le nombre d'étudiants au niveau postsecondaire originaires du Royaume-Uni baissait de 49 p. 100 de 1982-1983 à 1987-1988, passant de 2 400 à 1 200.

- Les étudiants en provenance de Singapour étaient très peu nombreux au niveau collège/métier (4,5 p. 100 seulement); 95,5 p. 100 d'entre eux poursuivaient des études universitaires.

Tableau 2 : Étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada selon le continent d'origine, 1987-1988

Continent d'origine	Collège/ métier	Université	Total	
			Nombre	Pourcentage
Asie	5 273	13 772	19 045	51,3
Amérique du Nord[1]	1 976	4 486	6 462	17,4
Afrique	888	4 209	5 097	13,7
Europe[2]	1 268	3 258	4 526	12,2
Amérique du Sud	330	633	963	2,6
Océanie	73	291	364	1,0
Non déclaré	-	441	441	1,2
Apatride	173	29	202	0,6
Total	9 981	27 119	37 100	100,0

[1] Comprend l'Amérique centrale et les Caraïbes.

[2] Comprend l' U.R.S.S.

Source : Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne, 1987,* catalogue no 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

Graphique 4 : Étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada selon le continent d'origine, 1987-1988

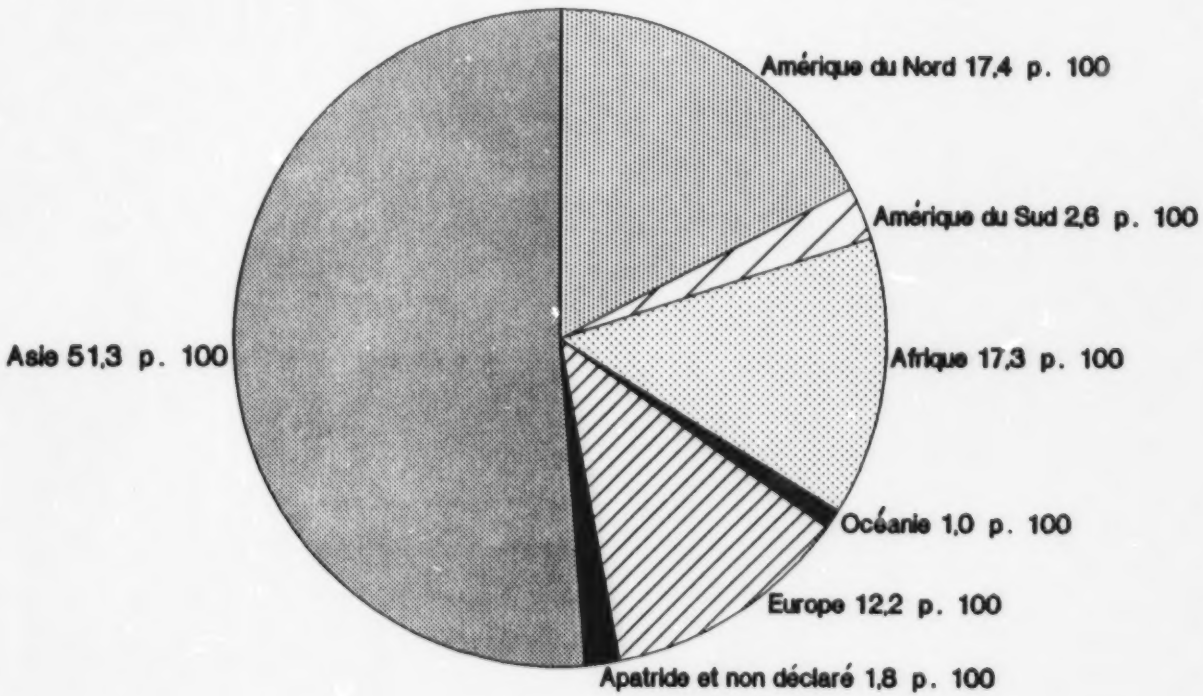

Nombre total des étudiants 37 100

Source : Statistique Canada, Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne 1987, catalogue 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

Tableau 3 : Les dix principaux pays d'origine des étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada, 1987-1988

Pays d'origine	Collège/métier		Université						Total partiel, collège/métier et université	
			1er cycle[1]	2e cycle	3e cycle	Autres diplômés de 2e et 3e cycles[2]	Total partiel, université			
	Nombre	Pourcentage					Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1 Hong Kong	1 248	12,5	5 653	365	98	29	6 145	22,7	7 393	19,9
2 États-Unis	1 017	10,2	1 717	364	430	157	2 668	9,8	3 685	9,9
3 Philippines	2 177	21,8	44	20	13	5	82	0,3	2 259	6,1
4 Chine	207	2,1	211	826	736	72	1 845	6,8	2 052	5,5
5 Malaisie	189	1,9	1 230	81	36	12	1 359	5,0	1 548	4,2
6 Royaume-Uni	368	3,7	456	170	165	55	846	3,1	1 214	3,3
7 Singapour	52	0,5	1 004	53	37	7	1 101	4,1	1 153	3,1
8 France	137	1,4	450	189	122	69	830	3,1	967	2,6
9 Inde	112	1,1	159	287	323	36	805	3,0	917	2,5
10 Trinité et Tobago	275	2,7	565	46	11	11	633	2,3	908	2,5
Total partiel	5 782	57,9	11 489	2 401	1 971	453	16 314	60,2	22 096	59,6
Autres pays	4 199	42,1	5 221	2 459	1 958	1 167	10 805	39,8	15 004	40,4
TOTAL	9 981	100,0	16 710	4 860	3 929	1 620	27 119	100,0	37 100	100,0

[1] Cette catégorie inclut les baccalauréats/premiers grades professionnels et les autres diplômes/certificats du 1er cycle.

[2] Cette catégorie inclut les diplômes/certificats du 2e et 3e cycles.

Source : Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne, 1987*, catalogue no 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

- Le nombre d'étudiants originaires de France qui poursuivaient des études postsecondaires au Canada avait augmenté durant les dernières années, conséquence probable de la conclusion d'accords bilatéraux avec le Québec.

- Le nombre d'étudiants venant de l'Inde était relativement stable et se maintenait autour de 950 depuis 1981-1982.

- Trinité et Tobago figuraient au dixième rang des pays classés en fonction de leur nombre d'étudiants qui fréquentaient un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada. Cependant, si l'on prend en considération les étudiants à tous les niveaux, le Japon se classait au cinquième rang et Trinité et Tobago étaient alors exclus des dix principaux pays d'origine. Cette situation était attribuable au fait que le Japon comptait un grand nombre d'élèves de niveaux élémentaire et secondaire (1 300) au Canada.

- Le nombre d'étudiants japonais poursuivant des études postsecondaires au Canada était encore minime (646). Néanmoins, au niveau collège/métier, il avait presque doublé de 1986-1987 à 1987-1988, passant de 225 à 420. Par ailleurs, on peut s'attendre, semble-t-il, à ce que la croissance s'accentue, étant donné qu'une certaine partie des élèves japonais aux niveaux primaire et secondaire devraient poursuivre leurs études au Canada.

- Trois des dix principaux pays d'origine des étudiants inscrits au niveau postsecondaire en 1987 étaient des pays industriels à économie de marché (les États-Unis, le Royaume-Uni et la France); deux étaient des pays nouvellement industrialisés (Hong Kong et Singapour), deux étaient des pays à revenu moyen supérieur (la Malaisie, Trinité et Tobago), l'un était un pays à revenu moyen inférieur (les Philippines) et deux étaient des pays à revenu faible (la Chine et l'Inde).

Autres regroupements de pays

Le graphique 5 indique la répartition des étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada en 1987-1988 selon la catégorie de développement économique du pays d'origine. Deux des plus importantes constatations qui se dégagent de ce graphique concernent la très faible représentation des étudiants des pays les moins avancés et du bloc de l'Est :

- En 1987-1988, 1 200 des étudiants étrangers inscrits au niveau postsecondaire, soit 3,2 p. 100 du total, provenaient de 40 des pays les moins avancés.

- Moins de 200 étudiants provenant des sept pays d'Europe de l'Est (la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et l'U.R.S.S.) fréquentaient un collège ou une université canadienne en 1987-1988. Si l'on ajoute les étudiants en provenance des quatre autres pays faisant partie du Conseil d'assistance économique mutuelle (Cuba, la Mongolie, le Vietnam et la Yougoslavie), leur nombre atteignait moins de 300.

En 1987-1988, 17 300 étudiants (46,7 p. 100) inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada provenaient des pays du Commonwealth et 4 200 (11,3 p. 100) de pays francophones.

Graphique 5 : Étudiants étrangers de niveau postsecondaire au Canada selon la catégorie de développement économique du pays d'origine, 1987-1988

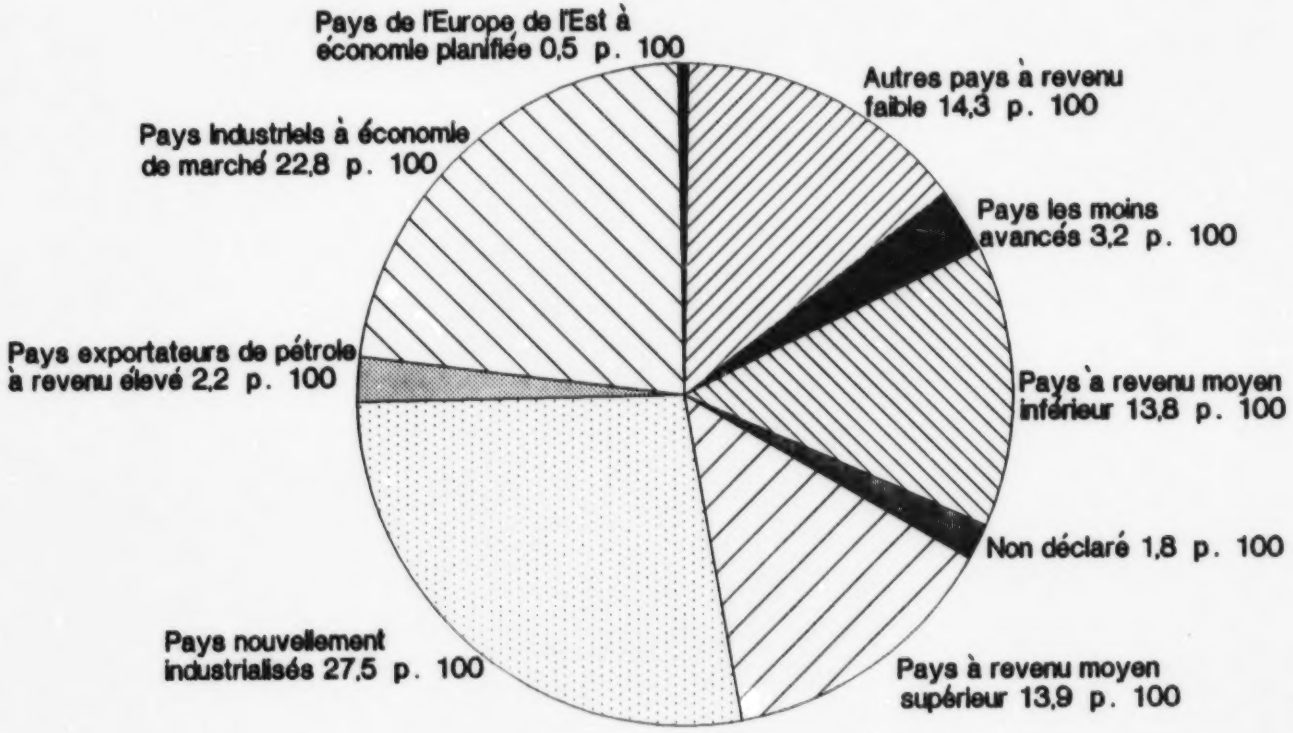

Source : Statistique Canada, Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne 1987, catalogue 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

Répartition provinciale

Ainsi que l'indique le tableau 4, la répartition des étudiants étrangers inscrits au niveau postsecondaire dans les diverses régions du Canada en 1987-1988 était la suivante : 44,1 p. 100 en Ontario; 19,3 p. 100 au Québec; 29,5 p. 100 dans les quatre provinces de l'Ouest et 7,1 p. 100 dans les provinces atlantiques.

Le niveau collège/métier[3]

En 1987-1988, 10 000 (26,9 p. 100) des étudiants étrangers fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens étaient inscrits à des programmes de niveau collège/métier. Cette même année, 57,3 p. 100 de ces étudiants étaient des femmes, ce qui représente une hausse notable par rapport aux 36,0 p. 100 de 1980-1981. Un fait tranche nettement sur cette répartition générale; en effet, 5,4 p. 100 seulement des 349 étudiants venant des pays exportateurs de pétrole à revenu élevé et inscrits au niveau collège/métier étaient des femmes.

Le niveau universitaire

Le pourcentage des étudiants étrangers de niveau postsecondaire inscrits à l'université en 1987-1988 était de 73,1 p. 100 (27 100). Au cours de cette même année, sept universités canadiennes comptaient plus de 1 000 étudiants étrangers, et 14 autres en accueillaient entre 500 et 1 000. Dans cinq universités, le pourcentage d'étudiants à temps plein venus d'un pays autre que le Canada atteignait 10 p. 100 ou plus. L'Université de Toronto comptait le plus grand nombre d'étudiants étrangers, soit 2 300, ce qui ne représentait cependant que 4,5 p. 100 de la clientèle totale de l'université.

Parmi les étudiants étrangers qui fréquentent des universités canadiennes, la proportion de femmes a tendance à être de beaucoup inférieure à celle qu'on retrouve chez les étudiants canadiens. Ainsi, en 1987-1988, 35,6 p. 100 des étudiants étrangers au niveau universitaire étaient de sexe féminin, contre 54,5 p. 100 des étudiants canadiens.

Les étudiants étrangers de niveau universitaire ont davantage tendance que les étudiants canadiens à étudier à temps plein, ce qui est tout à fait prévisible. En 1987-1988, 86,0 p. 100 des étudiants étrangers de niveau universitaire étudiaient à temps plein, contre 61,4 p. 100 des étudiants canadiens.

Comparativement aux autres étudiants des universités canadiennes, la part des inscriptions d'étudiants étrangers au niveau des deuxième et troisième cycles est beaucoup plus élevée. La proportion atteignait 38,4 p. 100 pour ces derniers, alors qu'elle n'était que de 11,2 p. 100 chez les étudiants canadiens.

Le tableau 5 montre qu'en 1987-1988, les étudiants étrangers représentaient 3,5 p. 100 de toutes les inscriptions dans les universités (soit 4,8 p. 100 des inscriptions à plein temps et 1,3 p. 100 des inscriptions à temps partiel). Même si la majorité des étudiants étrangers suivent des programmes au niveau du premier cycle, leur part des inscriptions totales est beaucoup plus élevée au niveau du deuxième et troisième cycles. En 1987-1988, les étudiants étrangers représentaient 2,4 p. 100 des étudiants à plein temps et à temps partiel du premier cycle et 11,0 p. 100 de tous les étudiants du deuxième et du troisième cycles (8,35 p. 100 des étudiants de maîtrise, 21,1 p. 100 des étudiants oeuvrant vers l'obtention d'un doctorat et 8,3 p. 100 des autres étudiants aux deuxième

Tableau 4 : Étudiants étrangers au Canada selon la province hôte et le niveau d'études, 1987-1988

Province	Élémentaire/ secondaire	Collège/métier		Université						Total partiel, collège/ métier et université		Total
				1er cycle[1]	2e cycle	3e cycle	Autres diplômés de 2e et 3e cycles[2]	Total partiel, université				
		Nombre	Pourcentage					Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Terre-Neuve	159	39	0,4	186	76	51	21	334	1,2	373	1,0	532
Île-du-Prince-Édouard	26	2	0,0	36	--	--	--	36	0,1	38	0,1	64
Nouvelle-Écosse	346	31	0,3	1 117	202	159	58	1 536	5,7	1 567	4,2	1 913
Nouveau-Brunswick	1 207	113	1,1	327	135	71	6	539	2,0	652	1,8	1 859
Québec	2 618	943	9,5	3 280	1 467	1 005	453	6 205	22,9	7 148	19,3	9 766
Ontario	6 175	6 129	61,4	6 850	1 568	1 292	515	10 225	37,7	16 354	44,1	22 529
Manitoba	493	199	2,0	1 423	203	161	65	1 852	6,8	2 051	5,5	2 544
Saskatchewan	434	169	1,7	778	276	118	16	1 188	4,4	1 357	3,7	1 791
Alberta	1 737	1 077	10,8	1 528	431	581	168	2 708	10,0	3 785	10,2	5 522
Colombie-Britannique	3 517	1 271	12,7	1 185	502	491	318	2 496	9,2	3 767	10,1	7 284
Yukon	9	1	0,0	--	--	--	--	--	--	1	0,0	10
Territoires du Nord-Ouest	7	1	0,0	--	--	--	--	--	--	1	0,0	8
Non déclaré	25	6	0,1	--	--	--	--	--	--	6	0,0	31
TOTAL	16 753	9 981	100,0	16 710	4 860	3 929	1 620	27 119	100,0	37 100	100,0	53 853

[1] Cette catégorie inclut les baccalauréats/premiers grades professionnels et les autres diplômes/certificats du 1er cycle.

[2] Cette catégorie inclut les diplômes/certificats du 2e et 3e cycles.

Source : Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne, 1987*, catalogue no 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

Tableau 5 : Étudiants étrangers dans les universités canadiennes selon le niveau d'études et le type de fréquentation, 1987-1988

Niveau d'études	Étudiants étrangers			Total, tous les étudiants			Pourcentage d'étudiants étrangers par rapport au total		
	Plein temps	Temps partiel	TOTAL	Plein temps	Temps partiel	TOTAL	Plein temps	Temps partiel	TOTAL
Baccalauréat[1]	12 664	1 713	14 377	400 201	118 843	519 044	3,2	1,4	2,8
Autres, 1er cycle[2]	1 344	989	2 333	27 672	138 997	166 669	4,9	0,7	1,4
Total partiel, 1er cycle	14 008	2 702	16 710	427 873	257 840	685 713	3,3	1,0	2,4
2e cycle	4 337	523	4 860	33 239	25 248	58 487	13,0	2,1	8,3
3e cycle	3 643	286	3 929	15 235	3 390	18 625	23,9	8,4	21,1
Autres, 2e et 3e cycles[3]	1 347	273	1 620	9 715	8 026	17 741	13,9	3,4	9,1
Total partiel, 2e et 3e cycles	9 327	1 082	10 409	58 189	36 664	94 853	16,0	3,0	11,0
TOTAL	23 335	3 784	27 119	486 062	294 504	780 566	4,8	1,3	3,5

[1] Cette catégorie inclut les baccalauréats/premiers grades professionnels.

[2] Cette catégorie inclut les diplômes/certificats du 1er cycle.

[3] Cette catégorie inclut les diplômes/certificats du 2e et 3e cycles.

Source : Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne, 1987*, catalogue no 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

et troisième cycles). La proportion d'étudiants étrangers inscrits à temps plein à des programmes de deuxième et de troisième cycles est encore plus élevée. En 1987-1988, 16, 0 p. 100 de tous les étudiants à temps plein aux deuxième et troisième cycles étaient étrangers (13, 0 p. 100 au niveau de la maîtrise, 23,9 p. 100 à celui du doctorat et 13,9 p. 100 aux autres niveaux supérieurs).

Le tableau 6 présente la répartition par niveau et par domaine d'études de tous les étudiants étrangers fréquentant une université à temps plein ou à temps partiel. Leur concentration dans les sciences sociales (28,3 p. 100), les mathématiques et les sciences physiques (15,9 p. 100) et le génie et les sciences appliquées (15,6 p. 100) est très évidente. Les étudiants étrangers optent pour les sciences sociales (28,3 p. 100) dans une proportion comparable à celle des étudiants canadiens (31,0 p. 100). Toutefois, ils sont beaucoup plus attirés que ces derniers par les mathématiques et les sciences physiques (15,9 p. 100 d'étudiants étrangers contre 5,1 p. 100 d'étudiants canadiens), et par le génie et les sciences appliquées (15,6 p. 100 d'étudiants étrangers contre 6,3 p. 100 d'étudiants canadiens). Par contre, on trouve moins d'étudiants étrangers que d'étudiants canadiens dans des domaines tels que l'éducation, les beaux-arts et les arts appliqués.

La concentration d'étudiants étrangers au sein de certains programmes est évidente lorsqu'on examine certains cours au niveau des deuxième et troisième cycles. Ainsi, en 1987-1988, pour les inscriptions à l'université à temps plein ou à temps partiel, les étudiants étrangers représentaient :

- 34,9 p. 100 de tous les diplômés en mathématiques;
- 26,3 p. 100 de tous les diplômés en génie;
- 25,4 p. 100 de tous les diplômés en économie;
- 22,0 p. 100 de tous les diplômés en informatique.

Dans certaines universités, la représentation des étudiants étrangers était même plus élevée que celle des étudiants canadiens dans certains programmes et à certains niveaux d'études, particulièrement chez les étudiants à temps plein. En 1987-1988, les étudiants étrangers constituaient plus de 60 p. 100 des étudiants inscrits à plein temps au niveau du doctorat en génie et en sciences appliquées dans les neuf universités suivantes :

- Université Memorial - 87,5 p. 100;
- Université du Nouveau-Brunswick - 67,9 p. 100;
- Université de Windsor - 66,7 p. 100;
- Université de Calgary - 66,1 p. 100;
- Technical University of Nova Scotia - 65,2 p. 100;
- Université de Victoria - 64,3 p. 100;
- Université du Manitoba - 64,1 p. 100;

Tableau 6 : Étudiants étrangers dans les universités canadiennes selon le niveau et le domaine d'études, 1987-1988

Domaine d'études	1er cycle[1]		2e cycle		3e cycle		Autres, 2e et 3e cycles[2]		Total, étudiants étrangers		Étudiants canadiens
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Pourcentage
Sciences sociales	5 565	33,3	1 268	26,1	672	17,1	170	10,5	7 675	28,3	31,0
Mathématiques/sciences physiques	2 551	15,3	788	16,2	939	23,9	45	2,8	4 323	15,9	5,1
Génie/sciences appliquées	2 093	12,5	1 164	23,9	942	24,0	39	2,4	4 238	15,6	6,3
Humanités	1 234	7,4	489	10,1	429	10,9	88	5,4	2 240	8,3	8,8
Professions de la santé	261	1,6	278	5,7	277	7,1	742	45,8	1 558	5,8	6,2
Sciences agricoles/biologiques	749	4,5	466	9,6	432	11,0	29	1,8	1 676	6,2	4,9
Éducation	408	2,4	339	7,0	208	5,3	41	2,5	996	3,7	11,6
Beaux-arts/arts appliqués	284	1,7	64	1,3	9	0,2	4	0,3	361	1,3	3,0
Autres/non déclaré	3 565	21,3	4	0,1	21	0,5	462	28,5	4 052[3]	14,9	23,2
Total	16 710	100,0	4 860	100,0	3 929	100,0	1 620	100,0	27 119	100,0	100,0

[1] Cette catégorie inclut les baccalauréats/premiers grades professionnels et les autres diplômes/certificats du 1er cycle.

[2] Cette catégorie inclut les diplômes/certificats du 2e et 3e cycles.

[3] Ce total inclut les 3 345 étudiants de la rubrique Autres et les 707 étudiants de la rubrique Non déclaré.

Source : Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne, 1987*, catalogue no 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

- Université de Guelph - 63,6 p. 100;
- Université de la Saskatchewan - 63,6 p. 100.

Comparaisons internationales

Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on fait des comparaisons internationales dans le domaine de l'éducation, surtout en ce qui a trait aux étudiants étrangers. Il existe d'importantes différences entre les divers systèmes éducatifs à travers le monde, et les comparaisons hâtives sont presque inévitablement trompeuses. Les définitions d'enseignement postsecondaire et d'étudiant étranger varient d'un pays à l'autre. Par exemple, dans certains pays européens, les enfants de personnes travaillant depuis longtemps dans le pays mais n'ayant pas obtenu la citoyenneté sont considérés comme des étudiants étrangers.

Le taux de participation à l'enseignement postsecondaire est très élevé en Amérique du Nord, cependant il est plus faible dans d'autres pays industrialisés et encore plus faible dans les pays en voie de développement. Par exemple, en 1986, la participation par 100 000 personnes était de : 5 167 aux États-Unis, 4 853 au Canada, 2 546 en République fédérale d'Allemagne (données de 1985), 2 362 en France, 1 814 en U.R.S.S. et 1 806 au Royaume-Uni (données de 1985)[4]. De telles différences entraînent des répercussions sur le rapport d'ensemble entre ceux qui étudient dans leur pays et les étudiants étrangers.

En plus des difficultés mentionnées plus haut, les données au niveau international prennent plus de temps à obtenir que l'information au niveau d'un pays.

On estime qu'il y a actuellement plus d'un million d'étudiants au niveau postsecondaire faisant des études hors de leur pays d'origine. On trouve au tableau 7 les données de l'Unesco sur les étudiants étrangers dans quinze principaux pays hôtes de 1970 à 1986, lorsque ces données sont disponibles. En 1986, les six principaux pays hôtes accueillaient 694 000 étudiants répartis comme suit : États-Unis 349 000, France 127 000, République fédérale d'Allemagne 79 000, U.R.S.S. 63 000, Royaume-Uni 49 000 et Canada 27 000. (Les données canadiennes réfèrent aux étudiants universitaires seulement; elles ne sont pas nécessairement conformes aux données présentées antérieurement dans le rapport, données qui ont été mises à jour.)

Les données présentées au tableau 7 fournissent beaucoup d'information sur les mouvements des étudiants étrangers au cours des quinze dernières années. Un des faits les plus marquants est le rôle important joué par les États-Unis en tant que pays hôte. Les États-Unis accueillent présentement environ un tiers des étudiants étrangers et, depuis 1970, le nombre des étudiants accueillis a augmenté de plus de 140 p. 100. La majeure partie de cette expansion a eu lieu dans les années 70. De 1970 à 1980, l'augmentation annuelle moyenne a été de 8 p. 100. La croissance a continué au cours des années 80 mais à un rythme plus lent. De 1980 à 1986, la hausse annuelle moyenne a été de 1,9 p. 100. (Le nombre des étudiants étrangers au États-Unis a augmenté de 1,9 p. 100 en 1987-1988 pour atteindre 356 187[5].)

Le graphique 6 illustre les tendances ayant trait aux inscriptions des étudiants étrangers dans les autres cinq principaux pays hôtes de 1975 à 1986. En France, les inscriptions d'étudiants étrangers dans les universités étaient de 96 000 en 1975; elles ont atteint un sommet de 134 000 en 1984 et on en comptait seulement 127 000 en 1986. En Allemagne de l'Ouest, les inscriptions ont augmenté constamment de 1975 à 1985, leur nombre passant de 54 000 à 79 000. Bien que l'Unesco ne possède pas actuellement de données concernant l'U.R.S.S., on rapporte que le nombre des étudiants étrangers recevant des bourses du bloc de l'Est, qui était de 50 000 en 1977, s'élevait à plus de 110 000 en 1982[6]. Au Royaume-Uni, les inscriptions d'étudiants étrangers (ceux faisant des études ou de la recherche à plein temps à l'université et ceux suivant des cours supérieurs dans les collèges d'enseignement technique et dans les collèges de formation des maîtres) étaient de 49 000 en 1975; elles atteignaient 57 000 en 1979. Ces inscriptions ont par la suite connu une chute et elles se chiffraient à 45 000 en 1983; cette baisse est probablement due à l'imposition, en 1980, de frais de scolarité couvrant le coût intégral des études. Au cours des dernières années, des indices suggèrent que les inscriptions au Royaume-Uni recommencent à augmenter. L'expérience canadienne (données au niveau universitaire seulement) a déjà été traitée de façon détaillée.

Même si les données disponibles sur les inscriptions laissent à désirer, d'importantes tendances semblent faire surface. Par exemple, le niveau global d'inscriptions d'étudiants étrangers pour l'ensemble du Commonwealth semble être demeuré assez stable au début des années 80, bien que la répartition entre les différents pays ait changé. Le Japon compte faire passer sa part d'accueil à 100 000 étudiants à la fin du siècle.

Une autre tendance s'accentue. Les futurs étudiants étrangers, et les organismes qui les parrainent, deviennent des consommateurs avertis de services éducatifs. Ils recherchent des programmes de toute première qualité, à des niveaux supérieurs ou plus spécialisés, dans des domaines qui ne sont pas disponibles dans leur pays ou dans d'autres pays au sein de leur continent.

Prenant en considération la capacité croissante de certains des principaux pays traditionnels d'origine de fournir des programmes de premier cycle et l'importance accrue de l'enseignement à distance[7], certains observateurs croient que le nombre total d'étudiants étrangers de premier cycle a atteint son point culminant. Cette tendance peut expliquer ce qui a été noté au Canada, soit que la chute des inscriptions d'étudiants étrangers se situait surtout au niveau du premier cycle.

Le choix d'un pays ou d'un établissement d'enseignement donné est fondé sur plusieurs critères, dont le moindre n'est pas le coût total des études, y compris le coût de la vie. Selon le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), un étudiant étranger doit débourser, en moyenne, quelque 15 000 dollars pour poursuivre des études postsecondaires d'un an au Canada. D'importantes différences existent naturellement selon la province, l'établissement d'enseignement et le programme. De même, les coûts dans d'autres pays peuvent varier beaucoup, et le coût total est en rapport direct avec la durée du programme, les frais de transport depuis le pays d'origine, le taux de change et les frais de scolarité. Peu de recherche semble avoir été effectuée dans le domaine des coûts relatifs des études dans divers pays hôtes. Cependant, une analyse faite par le BCEI de données fournies par le British Council indique que le total des coûts au Canada est relativement élevé, surtout à cause du coût de la vie[8].

Tableau 7 : Étudiants étrangers de niveau postsecondaire à travers le monde : inscriptions au 3e niveau d'éducation dans les quinze principaux pays hôtes, de 1970 à 1986

Pays hôtes	1970	1975	1976	1977	1978	1979	1980
États-Unis	144 708	179 350	203 070	235 544	263 940	286 340	311 882
France[1]	34 500	93 750	96 409	104 217	108 288	112 042	110 763
R.F.A.	27 769	53 560	54 080	54 062	55 337	57 421	61 841
U.R.S.S.	27 918	43 287	48 945	55 237	62 942	- -	- -
Royaume-Uni[2]	24 606	49 032	55 927	58 563	59 625	56 774	56 003
Canada[3]	22 263	22 700	24 500	26 400	26 285	32 148	28 443
Italie	14 357	18 921	28 390	27 136	26 663	24 050	29 447
Liban	22 184	- -	- -	- -	- -	29 869	31 028
Belgique	8 611	9 748	15 435	16 720	17 822	12 689	12 875
Arabie Saoudite	1 404	4 026	5 548	9 141	8 880	11 211	14 298
Australie	7 525	8 356	8 602	8 258	8 760	8 760	8 777
Autriche[4]	8 573	10 320	10 696	10 461	11 416	11 848	- -
Japon	10 471	14 485	14 737	- -	15 006	5 914	6 543
Inde	7 804	8 880	8 234	7 726	- -	14 710	- -
Suisse	9 469	10 113	12 204	12 464	13 178	13 618	14 716

Source : *Annuaire statistique de l'Unesco,* les années 1981, 1983, 1985, 1986, 1987 et 1988. Les données proviennent du tableau intitulé «Éducation au troisième niveau : nombre d'étudiants étrangers inscrits».

[1] Les données se réfèrent aux universités.

[2] Les données se réfèrent aux étudiants étrangers inscrits dans les universités (pour études ou recherches à plein temps), «technical colleges (advanced courses)» et «colleges of education».

[3] Les données se réfèrent aux universités. Les données canadiennes ont été mises à jour par la suite.

[4] Les données se réfèrent aux universités et établissements conférant des grades équivalents seulement.

Tableau 7 : Étudiants étrangers de niveau postsecondaire à travers le monde : inscriptions au 3e niveau d'éducation dans les quinze principaux pays hôtes, de 1970 à 1986 (suite)

1981	1982	1983	1984	1985	1986	Pays hôtes
326 299	336 985	338 890	342 110	343 780	349 610	États-Unis
129 047	134 566	130 244	133 848	131 979	126 762	France[1]
67 216	71 393	74 267	76 918	79 354	- -	R.F.A.
- -	- -	- -	- -	- -	- -	U.R.S.S.
50 684	46 000	45 416	48 686	- -	- -	Royaume-Uni[2]
32 303	35 556	35 365	32 625	29 496	27 210	Canada[3]
30 652	29 221	28 068	27 548	- -	- -	Italie
26 343	29 480	29 480	25 515	- -	- -	Liban
12 260	11 871	12 528	21 188	24 761	20 095	Belgique
16 469	17 275	16 529	17 273	17 607	17 971	Arabie Saoudite
10 921	12 104	10 797	12 028	16 075	- -	Australie
12 885	13 515	13 943	14 858	15 388	15 740	Autriche[4]
7 182	8 117	9 523	10 697	12 442	14 960	Japon
- -	- -	- -	- -	- -	- -	Inde
15 515	15 657	16 277	16 830	17 396	13 576	Suisse

Graphique 6 : Étudiants étrangers de niveau postsecondaire dans certains pays hôtes sélectionnés : inscriptions au troisième niveau d'éducation, de 1975 à 1986

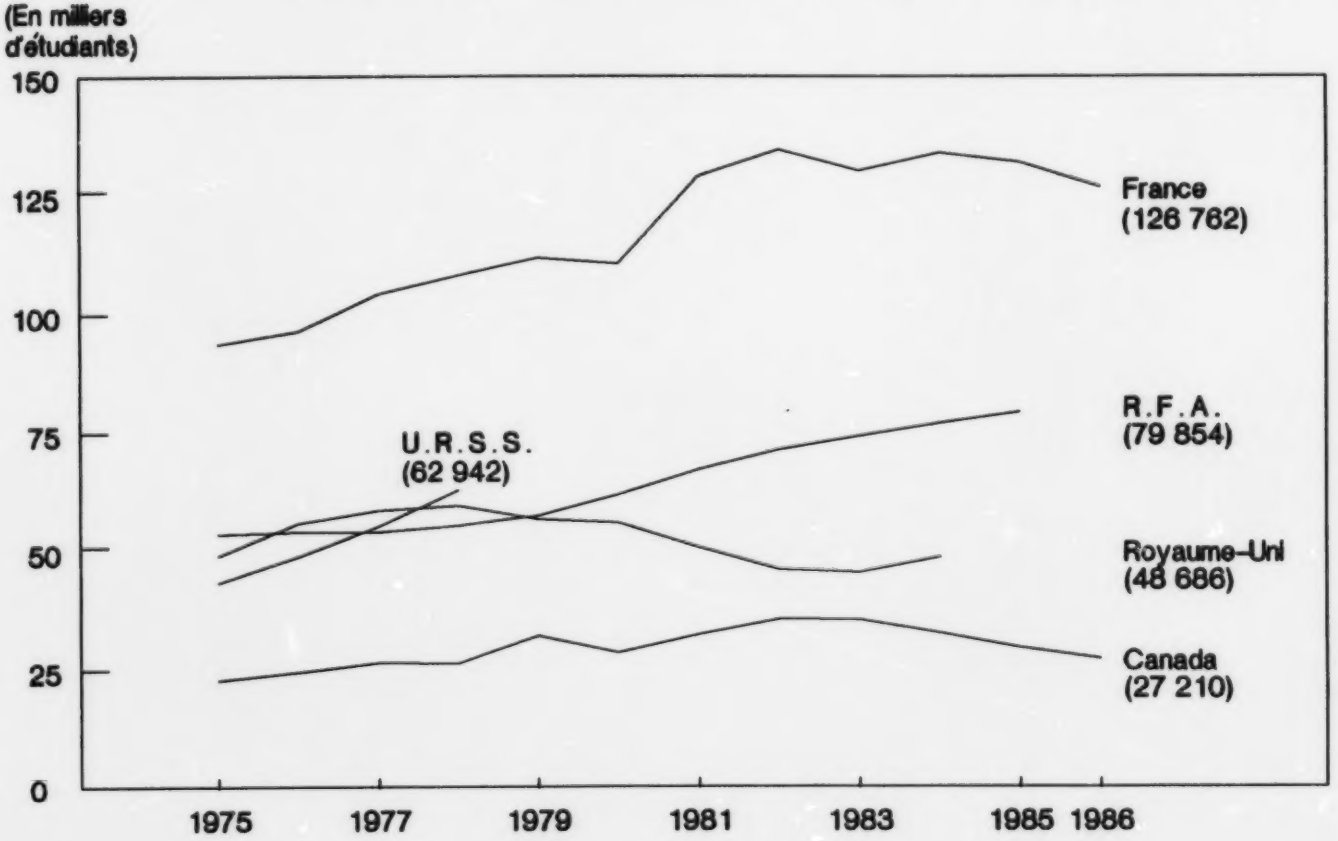

Source : Annuaire statistique de l'Unesco, les années 1981, 1983, 1985, 1986, 1987 et 1988. Les données proviennent du tableau intitulé "Éducation au troisième niveau : nombre d'étudiants étrangers inscrits".

Coûts et avantages

Des coûts et des avantages sont liés à l'accueil d'étudiants étrangers par un pays hôte. Ces dernières années, plusieurs rapports publiés au Canada et ailleurs ont tenté de signaler et d'évaluer les avantages et désavantages que comporte l'accueil de ces étudiants.

Pour ce qui est des coûts, il est évident que la présence d'étudiants étrangers peut entraîner des dépenses supplémentaires dans le domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Aucun consensus n'a été atteint quant à la question de savoir si ces coûts doivent être évalués au regard des coûts moyens (soit le total des frais éducatifs divisés par le total des inscriptions) ou en tant que coûts marginaux (soit les coûts directement associés aux étudiants supplémentaires dans le système). Il va sans dire que les coûts sont fonction d'un milieu social et éducatif des plus complexes dans lequel les étudiants étrangers sont intégrés. À l'heure actuelle, aucune méthodologie quantitative apte à fournir des réponses exactes aux questions de coûts associés aux étudiants étrangers ne semble exister.

En ce qui a trait aux avantages, il est assez simple, en principe, du moins, d'évaluer la valeur monétaire de l'apport direct à notre économie des étudiants étrangers lorsqu'ils achètent des biens et des services durant leur séjour au Canada. Lors d'une communication faite en 1986 au Comité sénatorial permanent sur les finances nationales, le Bureau canadien de l'éducation internationale a estimé que les étudiants universitaires étrangers contribuaient près de 347 millions de dollars à l'économie canadienne et ne coûtaient que 63 millions de dollars, soit un profit net de 284 millions de dollars[9]. Certains ont laissé entendre que ces chiffres étaient excessifs et le Comité sénatorial a déclaré ce qui suit :

> «... nous hésitons à croire, comme beaucoup le prétendent, que, parce que le programme est moins coûteux, il ne coûte finalement rien aux contribuables canadiens. Non seulement un tel raisonnement est-il simpliste, mais on ne peut ainsi dresser un bilan fidèle en inscrivant à l'actif les sommes dépensées par les étudiants dans l'entreprise privée pour l'achat de biens et services et au passif les sommes engagées par le gouvernement par le financement de l'éducation»[10].

Le tout se complique encore lorsque nous tentons de déterminer la quantité des avantages intangibles apportés par les étudiants étrangers. Sur le plan purement intuitif, il semblerait que les étudiants étrangers ont tendance à promouvoir l'harmonie sociale en encourageant la tolérance et en renforçant le multiculturalisme au Canada.

Les étudiants étrangers contribuent directement à l'atteinte des buts de la politique étrangère du Canada. Il va sans dire que les bourses offertes aux étudiants et aux stagiaires venus des pays du tiers monde représentent une importante composante de notre politique d'aide publique au développement. Nos programmes d'aide sont un témoignage de l'esprit humanitaire du Canada et de notre intérêt pour la paix partout dans le monde. En même temps, notre aide sert à rehausser notre influence et notre prestige internationaux. En outre, les anciens étudiants étrangers venus de pays riches ou pauvres peuvent agir à titre d'ambassadeurs commerciaux non officiels une fois de retour dans leur pays. Bien qu'une connaissance du Canada et un sentiment positif envers ce dernier ne puissent l'emporter sur la qualité, la fiabilité, le service et les prix compétitifs, ils tendent à favoriser la promotion de nos produits.

Sur le plan politique, nombre de chefs d'État ont bénéficié d'études à l'étranger; le Canada peut profiter grandement lorsque ces hommes et femmes gardent un bon souvenir d'un séjour ici. Ainsi, lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Vancouver en octobre 1987, le premier ministre de St-Vincent et des Grenadines, l'honorable James Fitz-Allen Mitchell, a souhaité la bienvenue au Premier ministre Brian Mulroney dans la ville même où il avait obtenu sa formation postsecondaire à l'Université de la Colombie-Britannique.

Les étudiants étrangers enrichissent notre système d'enseignement postsecondaire de maintes façons. Ils nous aident à connaître le monde et ses diverses cultures. En outre, ils apportent beaucoup à notre système de recherches universitaires. Les étudiants étrangers comptent parmi les esprits les plus brillants au monde et offrent compétition et stimulation à nos étudiants et professeurs. Les étudiants étrangers de premier et deuxième cycles ont particulièrement tendance à se rapprocher de leurs homologues canadiens et à prendre une part active aux activités de recherche dans nos universités.

Le Canada a toujours bénéficié, et bénéficie encore aujourd'hui, de la possibilité de faire former ses citoyens dans d'autres pays. Le désir de rendre le même service et de maintenir ouvertes les portes aux étudiants canadiens fournissent d'autres raisons d'accueillir les étudiants étrangers dans notre pays.

Enfin, nous ne pouvons, à l'heure actuelle, quantifier les coûts et les avantages que comporte l'accueil d'étudiants étrangers. Malgré tout, on est généralement d'accord pour dire que les étudiants étrangers constituent un atout pour le Canada. Ce consensus est appuyé par le niveau sans cesse croissant de concurrence entre les pays hôtes afin d'attirer les étudiants étrangers et est reflété dans les récentes démarches de la part des gouvernements fédéral et provinciaux afin d'encourager ces étudiants à venir au Canada.

Partie II

Le rôle du gouvernement fédéral

Partie II

Le rôle du gouvernement fédéral

Plusieurs ministères et organismes fédéraux, compte tenu des politiques et des pratiques, sont appelés à jouer un rôle auprès des étudiants étrangers. Ce chapitre donne un aperçu des programmes et des politiques des ministères et des organismes fédéraux et décrit plusieurs mesures prises récemment afin d'encourager les étudiants étrangers à venir poursuivre leurs études au Canada en leur offrant un milieu plus accueillant.

Ministère des Affaires extérieures

Le ministère des Affaires extérieures protège et fait valoir les intérêts du Canada hors du pays et dirige les relations internationales. Ses responsabilités face aux étudiants et aux stagiaires étrangers se situent dans plusieurs champs d'action :

- Promouvoir et commercialiser les services éducatifs canadiens en fournissant de l'information aux étudiants étrangers éventuels et en effectuant d'autres activités de promotion à l'étranger;
- Effectuer, hors du Canada, l'exécution du programme d'immigration du pays, dont le traitement des demandes de visa (appelées généralement permis de séjour pour étudiants) faites par les étudiants étrangers;
- Coordonner l'élaboration de politiques et de programmes avec les provinces et les autres ministères fédéraux dans le domaine de l'éducation et de la formation au niveau international en vue de refléter les obligations internationales et la politique étrangère du Canada;
- Administrer et surveiller l'exécution du Programme de bourses du Commonwealth et du Programme de prix du gouvernement du Canada.

Les étudiants étrangers éventuels, pour obtenir de l'information, communiquent habituellement en tout premier lieu avec le ministère des Affaires extérieures. Chaque année, par l'intermédiaire de son siège social à Ottawa et de sa centaine de missions à l'étranger, ce ministère offre à des milliers de personnes de l'information sur les possibilités d'études au Canada. Les missions disposent d'un répertoire des établissements d'enseignement postsecondaire et des cours établi par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), ainsi que des guides de l'étudiant que les universités, les collèges et les ministères provinciaux leur font parvenir. On y trouve

aussi divers documents publiés par l'AUCC, par l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et par d'autres groupes tel le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI).

En outre, le ministère des Affaires extérieures, par ses activités de promotion commerciale, permet aux étudiants étrangers éventuels de mieux connaître les programmes et les établissements éducatifs canadiens. Par exemple, le ministère a commandité la participation canadienne (AUCC) à Academia '88, une foire de l'éducation qui s'est rendue à Tokyo, à Séoul, à Hong Kong, à Jakarta et à Kuala Lumpour entre le 12 mars et le 11 avril 1988. La foire qui vise à faire connaître les établissements, programmes et logiciels éducatifs aurait rejoint au-delà de 50 000 étudiants étrangers éventuels.

Les représentants des Affaires extérieures à l'étranger appliquent tous les règlements d'immigration à l'égard des visiteurs, des immigrants et des étudiants étrangers qui viennent au Canada, même si la politique d'immigration relève d'Emploi et Immigration (CEIC).

La coordination, avec les provinces, des intérêts inhérents à la politique étrangère du Canada et des obligations internationales face à l'éducation et à la formation au niveau international est favorisée par le Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation. Ce Comité, qui rend compte au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), est co-présidé par un haut fonctionnaire des Affaires extérieures et un sous-ministre d'une des provinces. Les participants proviennent habituellement des ministères provinciaux de l'Éducation, du Secrétariat du CMEC, des Affaires extérieures, du Secrétariat d'État et des autres ministères et organismes fédéraux qui s'intéressent à l'éducation et à la formation au niveau international (dont l'ACDI, CEIC et Industrie, Sciences et Technologie). Le Comité encourage la coopération fédérale-provinciale quant aux questions liées aux étudiants étrangers et quant à la participation du Canada aux conférences internationales dans le domaine de l'éducation (soit Unesco, OCDE, Commonwealth) et à d'autres activités connexes.

En ce qui a trait aux programmes d'aide, le ministère des Affaires extérieures administre des programmes de bourses qui viennent en aide à environ 640 étudiants étrangers par année. En 1988-1989, le Programme de prix du gouvernement du Canada a aidé au-delà de 140 étudiants venus de plus de 20 pays poursuivre leurs études au Canada. Depuis le 1er avril 1988, le ministère des Affaires extérieures a pris le contrôle administratif du Programme de bourses du Commonwealth. Tous les ans, ce programme aide 500 étudiants qui ont habituellement atteint le deuxième ou troisième cycle ou qui font de la recherche; au moins les trois quarts des bourses sont accordées à des étudiants de pays en voie de développement.

Le ministère des Affaires extérieures coordonne, depuis peu, un projet interministériel avec l'ACDI, le Secrétariat d'État, la CEIC et le ISTC afin d'effectuer une étude approfondie de la question des étudiants étrangers et de promouvoir le rôle du Canada dans l'éducation et la formation au niveau international. Le gouvernement fédéral a déjà pris, dans les limites de sa compétence, plusieurs mesures et en poursuit d'autres afin d'aider à créer un climat positif pour les étudiants étrangers qui font des études au Canada, de faire des recherches et des analyses plus approfondies et d'élaborer une stratégie coordonnée de promotion et de marketing.

Le ministère des Affaires extérieures essaie d'assurer la diffusion d'une meilleure information aux étudiants étrangers éventuels et fait un examen de ses procédures de délivrance de permis de séjour pour étudiants. Avec l'aide d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, des provinces, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, le ministère élabore présentement une stratégie de marketing pour rehausser la promotion à l'étranger des services éducatifs canadiens offerts par les établissements d'enseignement et le secteur privé.

Le ministère des Affaires extérieures a parrainé, en septembre 1988, un sondage d'opinion publique portant sur les attitudes de 2 010 adultes canadiens à l'égard des étudiants étrangers[11]. Ce sondage semble être le premier jamais entrepris sur cette question. En voici certaines des constatations :

- La plupart des répondants étaient d'accord pour dire qu'accueillir des étudiants étrangers sera avantageux pour les relations du Canada avec les autres pays dans l'avenir (80 p. 100), enrichit notre vie culturelle (77 p. 100), améliorera les possibilités de commerce avec d'autres pays dans l'avenir (63 p. 100) et améliorera la qualité de l'éducation dans les universités et collèges canadiens (50 p. 100);

- La majorité des répondants croyaient que le nombre d'étudiants étrangers au Canada était «à peu près convenable» (62 p. 100). Sensiblement le même nombre de gens indiquaient que le nombre actuel d'étudiants étrangers était «trop faible» (18 p. 100) et «trop élevé» (17 p. 100);

- En général, la moitié des répondants (50 p. 100) pensaient que les étudiants étrangers devraient payer «les mêmes frais de scolarité que les Canadiens», alors que 23 p. 100 pensaient qu'ils devraient payer «le coût total de leur éducation» et 21 p. 100 pensaient qu'ils devraient payer «des frais de scolarité supérieurs à ceux des Canadiens mais pas la totalité du coût de leur éducation».

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est l'organisme fédéral responsable de promouvoir le développement économique et social dans les pays du tiers monde. L'ACDI est chargée d'administrer plus de 75 p. 100 de l'Aide publique au développement (APD) accordée par le gouvernement canadien pour appuyer des projets bilatéraux, multilatéraux et non gouvernementaux ainsi que certains projets du secteur privé dans une douzaine de secteurs qui intéressent jusqu'à 100 pays.

L'ACDI représente certainement la principale source d'aide (APD) aux étudiants et aux stagiaires du tiers monde[12]. En 1987, l'ACDI a amené 2 332 étudiants et 1 698 stagiaires au Canada. (Ces chiffres comprennent les participants du tiers monde au Programme de bourses du Commonwealth qui était alors administré par l'ACDI.) L'Agence a aussi subventionné 1 166 étudiants et 2 975 stagiaires qui étudiaient dans leur propre pays ou dans un tiers pays.

Les bourses d'études et les programmes de formation de l'ACDI servent à combler les lacunes de connaissances et de compétences dans le tiers monde. En général, l'ACDI retient les services d'agences d'exécution comme l'Association canadienne des universités et collèges du Canada, l'Association des collèges communautaires du Canada, le Bureau

canadien de l'éducation internationale, l'Entraide universitaire mondiale du Canada, et, de façon croissante, les sociétés du secteur privé pour administrer les programmes de bourses et de stages qui permettent à des personnes de pays en voie de développement de venir étudier au Canada.

L'ACDI administre le programme de bourses pour les étudiants des pays francophones. Trois cent cinquante bourses sont offertes aux étudiants de pays en voie de développement et peuvent servir à des études de premier, de deuxième ou de troisième cycle ou de niveau postdoctoral.

Au cours des années à venir, l'ACDI travaillera à consolider les établissements éducatifs dans le tiers monde. Une des méthodes utilisées à cette fin sera de fournir une formation sur place ou dans les autres pays du tiers monde lorsqu'il sera possible de le faire. Ainsi, l'ACDI pourrait s'adresser aux établissements canadiens afin d'obtenir principalement les programmes hautement spécialisés et supérieurs qui ne sont pas offerts dans le pays ou la région cible. Ainsi, afin d'aider les établissements du tiers monde, l'ACDI pourrait parrainer, au Canada, un nombre accru de stagiaires (qui sont inscrits à des programmes hautement spécialisés ne menant pas à l'obtention d'un grade et d'une durée inférieure à un an) et d'étudiants du deuxième et du troisième cycles plutôt que des étudiants du premier cycle. Une telle politique pourrait réduire les occasions de contacts entre les étudiants canadiens du premier cycle et ceux du tiers monde.

Le nombre d'étudiants parrainés par l'ACDI au Canada est relativement faible (seulement 6,3 p. 100 du nombre total des étudiants étrangers); cependant, leur présence est très importante. Les étudiants parrainés par l'ACDI proviennent des pays les plus pauvres qui sont mal représentés dans la population d'étudiants étrangers, et leurs pays d'origine sont plus divers que ceux des étudiants non parrainés. L'ACDI subventionne aussi, par l'intermédiaire de l'AUCC, 13 coordonnateurs d'un bout à l'autre du pays chargés d'aider les étudiants qu'elle parraine. À défaut de coordonnateur sur un campus universitaire ou collégial, l'ACDI offre 1 000 dollars par année par étudiant parrainé afin de rembourser le temps et les efforts supplémentaires que doit fournir l'établissement d'enseignement hôte. Cette aide facilite l'établissement de la «masse critique» nécessaire aux établissements pour offrir de meilleurs services à tous les étudiants étrangers.

De plus, les activités de l'ACDI aident les étudiants étrangers de façon globale. Par exemple, l'ACDI subventionne la majeure partie du programme d'accueil à l'aéroport dirigé par le Bureau canadien de l'éducation internationale qui est offert à tous les étudiants étrangers. L'ACDI offre aussi des modèles très utiles de formation linguistique, d'orientation interculturelle et d'information que peuvent utiliser d'autres organismes et institutions. Enfin, l'ACDI travaille à élargir sa base de données relative à tous les étudiants et stagiaires parrainés par le programme d'Aide publique au développement.

Au sein du programme canadien d'Aide publique au développement, trois organismes, en plus de l'ACDI[13], ont des activités de formation qui permettent aux étudiants et aux stagiaires du tiers monde de venir au Canada :

- Le Centre de recherche en développement international (CRDI) – En 1987, CRDI a parrainé près de 136 chercheurs du tiers monde, leur permettant ainsi de venir étudier au Canada au niveau de la maîtrise ou du doctorat;

- Le Centre international d'exploitation des océans (CIEO) – En 1987-1988, ce centre a offert de l'aide à environ 25 étudiants qui désiraient poursuivre des études en vie marine au Canada au niveau de la maîtrise ou du baccalauréat avec spécialisation;

- La Corporation Pétro-Canada d'aide internationale (CPCAI) – En 1988, CPCAI a aidé une vingtaine de personnes à venir étudier au Canada au niveau du baccalauréat avec spécialisation.

Dans son rapport publié en mai 1987 et intitulé *Qui doit en profiter? Rapport sur les politiques et programmes du Canada en matière d'aide publique au développement*, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a recommandé «que l'ACDI crée 1 000 bourses supplémentaires ouvertes pour les pays de concentration.....»[14]. Dans sa réponse au rapport du Comité permanent qui a paru en septembre 1987, le gouvernement s'engageait à augmenter le nombre d'étudiants et de stagiaires des pays du tiers monde bénéficiant de l'assistance de l'aide publique au développement; il a de plus souligné qu'il prévoyait que la moitié de ces personnes seraient formées au Canada[15].

Le 3 mars 1988, l'honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du Développement international, a fait connaître la nouvelle stratégie élaborée par l'ACDI à l'égard du développement international intitulée *Partageons notre avenir*. Cette nouvelle stratégie met l'accent sur le développement des ressources humaines (DRH) dans tous les programmes avec chacun des pays. La stratégie contient plusieurs nouveaux projets relatifs aux étudiants étrangers :

> «Le nombre d'étudiants étrangers qui bénéficieront de bourses d'études du gouvernement canadien doublera d'ici cinq ans, pour atteindre 12 000 étudiants et stagiaires par année. Environ la moitié d'entre eux seront formés au Canada.
>
> «Étant donné que bien des pays en voie de développement sont maintenant capables d'assurer eux-mêmes la formation de leurs étudiants au niveau du 1er cycle universitaire, la formation au Canada sera dispensée en priorité aux étudiants qui sont au niveau du second cycle ou à ceux qui sont inscrits à des programmes spécialisés de courte durée.
>
> «La forte augmentation du nombre de bourses d'études destinées aux étudiants étrangers sera judicieusement liée au développement des capacités institutionnelles et aux besoins du marché du travail dans les pays du tiers monde.
>
> «Dans un premier temps, le gouvernement mettra sur pied un programme de bourses d'études financé conjointement par l'ACDI et les universités canadiennes. L'ACDI versera 1,3 million de dollars aux fins de ce programme entièrement administré par les universités.»[16]

Emploi et Immigration Canada

Tel qu'il est mentionné ci-haut, la politique d'immigration, qui englobe la délivrance de documents d'immigration tels les visas et les permis de séjour pour étudiants, relève d'Emploi et Immigration. Le ministère des Affaires extérieures administre l'octroi de ces documents à l'étranger au nom d'Emploi et Immigration qui est chargé des programmes d'emploi du gouvernement fédéral, dont l'octroi de permis de travail et l'assurance-chômage.

Les exigences fondamentales à l'égard d'un étudiant étranger qui désire venir poursuivre des études au niveau postsecondaire au Canada sont :

- Un permis de séjour pour étudiants en vigueur (les permis sont habituellement délivrés la première année d'études puis renouvelés pour une ou plusieurs années par la suite; les étudiants qui désirent se rendre au Québec doivent aussi obtenir un permis de cette province);
- Une lettre d'acceptation dans une université, un collège ou tout autre établissement d'enseignement au Canada;
- Une référence personnelle (aucun dossier criminel);
- Un certificat de santé;
- Une preuve de fonds adéquats pour permettre à l'étudiant (et à toute personne à charge) de vivre et d'étudier au Canada, y compris les frais de transport de retour;
- Un passeport en règle, si requis.

Frais relatifs à l'obtention d'un permis de séjour pour étudiants

En 1985, le gouvernement fédéral a annoncé son Programme de recouvrement des frais de service de l'Immigration en vue de recouvrer un tiers du coût des services d'immigration tels que les demandes de résidence permanente, la prolongation du statut de visiteur et les permis de travail. Il a aussi été proposé d'appliquer cette politique aux permis de séjour pour étudiants et aux visas pour les étudiants étrangers et leurs conjoints.

La question des frais relatifs à l'octroi de permis de séjour pour étudiants a été longuement discutée durant la réunion des chefs des gouvernements du Commonwealth tenue à Nassau en octobre 1985. Plusieurs pays ont indiqué qu'une telle politique à l'égard des étudiants étrangers limiterait leur mobilité et témoignerait d'une attitude négative à leur égard. En janvier 1986, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé que le Programme de recouvrement des frais de service de l'Immigration entrerait en vigueur en février de la même année. Le ministre souligna alors que l'application du recouvrement des frais de service pour les permis de séjour pour étudiants serait reportée jusqu'au terme de l'examen de la politique étrangère auquel procèdent actuellement le ministère des Affaires extérieures et le Secrétariat d'État[17].

En réponse au rapport déposé par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, le gouvernement a indiqué, en septembre 1987, qu'il avait décidé d'exempter «... les étudiants étrangers des frais relatifs à l'obtention d'une autorisation de séjour et d'un visa d'étudiant»[18].

Permis de travail

Les permis de travail permettent aux visiteurs au Canada de chercher un emploi au pays. Jusqu'en février 1988, les étudiants étrangers et leurs conjoints pouvaient accepter un emploi au Canada à condition qu'il ait été décidé à la suite d'une enquête qu'aucun

citoyen canadien ou résident permanent n'avait les qualifications requises. Auparavant, les étudiants (mais non leurs conjoints), pouvaient aussi accepter un emploi dans certaines conditions sans qu'une enquête soit nécessaire. Ces conditions comprenaient : un emploi à titre de chargé de cours, un emploi lié aux études ou un emploi d'urgence lorsqu'une crise dans le pays d'origine interrompait l'approvisionnement en fonds. La clause ayant trait à l'emploi lié aux études permet aux étudiants étrangers de participer à des programmes d'enseignement coopératifs.

En réponse au rapport du Comité Winegard, le gouvernement a indiqué, en septembre 1987, qu'il «...assouplira les conditions régissant l'accès à l'emploi lors de programmes de formation coopératifs ou de travaux pratiques reliés à une formation spécialisée, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux d'acquérir une expérience pratique avant de retourner dans leur pays d'origine»[19]. Le 24 février 1988, l'honorable Benoît Bouchard, alors ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a annoncé des changements aux lois régissant l'accès à l'emploi pour les étudiants internationaux et leurs conjoints :

> «... les étudiants étrangers appartenant aux catégories suivantes pourront être autorisés à travailler sans devoir faire valider l'offre d'emploi ou sans être assujettis aux critères relatifs à la disponibilité des travailleurs canadiens qualifiés :
>
> — les étudiants qui travaillent sur le campus;
>
> — les conjoints des étudiants;
>
> — les étudiants qui après l'obtention de leur diplôme, occupent des emplois liés à l'éducation pour une période maximale de 12 mois;
>
> — les étudiants au Canada dans le cadre de projets de l'Agence canadienne de développement international»[20].

Frais relatifs à l'obtention d'un permis de travail

En vertu du Programme de recouvrement des frais de service mentionné ci-haut, les étudiants étrangers et leurs conjoints continuent de verser une cotisation de 50 dollars pour obtenir un permis de travail sauf s'ils tombent dans l'une des catégories suivantes :

> «Personnes qui présentent une demande aux termes d'un accord de réciprocité conclu entre le Canada ou une province et un gouvernement étranger sous réserve que l'agent des visas ou l'agent d'immigration reçoive la preuve de l'existence de cet accord et celle que le requérant est un participant. Seuls les accords de réciprocité dont l'objet principal est de donner aux participants la possibilité de se perfectionner sur le plan artistique, culturel ou éducatif permettront aux requérants d'être dispensés des droits...
>
> «Détenteurs de permis de séjour pour étudiants en cours de validité qui, pour des raisons tout à fait indépendantes de leur volonté, ne reçoivent plus d'argent temporairement.
>
> «Personnes dont l'emploi est lié à des programmes de recherche, d'enseignement ou de formation approuvés par le Ministre.
>
> «Étudiants admis sous l'égide de l'ACDI lorsque l'emploi fait partie du programme de l'étudiant organisé par l'ACDI.

«Étudiants étrangers (sauf les internes et les externes, les médecins résidents et les étudiants en comptabilité) dont l'emploi constitue une partie essentielle et intégrante de leur programme d'études.

«Participants à des programmes internationaux d'emploi d'étudiants et de jeunes travailleurs, lorsque les programmes en question reposent sur un accord réciproque.

«Citoyens de la Finlande...

«Personnes qui, selon l'avis d'un agent d'immigration, méritent une considération spéciale pour des raisons d'ordre humanitaire ou des motifs de commisération...».[21]

Assurance-chômage

Le régime d'assurance-chômage offre pratiquement une couverture universelle et est fondé sur le principe que l'emploi même est assuré, non pas la personne qui l'occupe. La majorité des travailleurs canadiens devraient avoir droit à des prestations d'assurance-chômage, étant donné que la majorité des employeurs et des employés contribuent au programme.

Traditionnellement, la majorité des étudiants étrangers au Canada qui travaillent font de la recherche ou sont étudiants-assistants à temps partiel. Même si ces derniers doivent généralement, tout comme leurs employeurs, verser des cotisations au programme, les étudiants étrangers (et leurs conjoints) ne sont pas automatiquement admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Jusqu'à tout récemment, la plupart des étudiants étrangers ont été aux prises avec deux réalités quant à l'assurance-chômage, la première ayant trait à l'universalité du régime d'assurance-chômage et l'autre, à leur statut d'étudiant. Ils devaient verser des primes d'assurance-chômage pendant qu'ils travaillaient et quitter le pays lorsqu'ils cessaient d'être étudiants.

À la suite des modifications apportées en février 1988 aux politiques régissant l'octroi des permis de travail, Emploi et Immigration a modifié ses politiques en matière d'assurance-chômage de manière que les étudiants étrangers et leurs conjoints soient admissibles aux prestations au même titre que les autres requérants. Comme toutes les personnes ayant droit aux prestations, les étudiants étrangers et leurs conjoints doivent prouver qu'ils sont disposés à travailler. Être disposé signifie non seulement que la personne désire rechercher et accepter une offre d'emploi, mais aussi que la personne a de bonnes chances de trouver un emploi pour lequel elle est qualifiée.

Données statistiques

Emploi et Immigration doit appliquer la *Loi sur l'immigration de 1976* et, de ce fait, devient une des principales sources d'information sur les étudiants étrangers. Le Système de données de renseignements sur les visiteurs (SDRV), mis sur pied en 1979, fournit certains renseignements ayant trait aux étudiants étrangers, dont les données relatives au niveau «collège/métier » comprises dans la base de données de Statistique Canada employée pour ce rapport.

L'utilité du SDRV en tant que source d'information à l'égard des étudiants étrangers est cependant limitée car il constitue plus un dossier administratif visant la mise en vigueur d'une loi qu'un système de cueillette de données statistiques. Par exemple, les réponses à la question «champ d'études» ne sont ni comparées aux programmes existants ni codifiées dans le système informatique. Qui plus est, les données à l'égard des étudiants qui suivent des cours de courte durée ou des étudiants du niveau primaire et secondaire ne sont pas prises en compte parce que ces personnes entrent au pays avec des visas de visiteurs et non des permis de séjour pour étudiants.

Santé et Bien-être social Canada

Allocations familiales

Si le revenu des étudiants étrangers qui ont des enfants et qui entrent au Canada pour au moins un an, est imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (voir la section suivante), ceux-ci peuvent avoir droit aux allocations familiales. De plus, selon leur revenu, ils peuvent obtenir des crédits d'impôt pour enfants en vertu de cette même loi.

Régimes de retraite

Selon les ententes actuelles, les étudiants étrangers qui travaillent au Canada peuvent se voir obligés de contribuer au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada. En général, la loi détermine la participation aux régimes en fonction de l'emploi plutôt que de l'identité ou du statut de visiteur. Il n'existe pratiquement aucune statistique quant à l'étendue de la couverture dont bénéficient les étudiants étrangers aux termes de ces régimes.

Les anciens étudiants étrangers peuvent demander des prestations de pension après une seule cotisation et ce, n'importe où au monde. En fait, l'on croit que peu d'étudiants étrangers se souviendront de leur droit aux prestations, auront encore en main les documents nécessaires (y compris leur ancienne adresse au Canada et leur numéro d'assurance sociale) et décideront qu'il vaut la peine de demander ces prestations étant donné les faibles revenus qu'ils pourraient recevoir.

Si une personne a un revenu inférieur à 2 700 dollars par année en 1989, aucune cotisation n'est requise et la personne ne bénéficie d'aucune garantie pour l'année. Malgré tout, certains employeurs déduisent des cotisations qui peuvent être remboursées par la suite, de sorte que l'étudiant n'est pas considéré comme ayant participé au régime.

La participation d'une personne au Régime de rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada la rend admissible à des prestations d'invalidité et de décès. Cependant, même si cette garantie peut être en vigueur durant le séjour de l'étudiant, et même après son retour chez lui, il existe certaines conditions d'admissibilité qui pourraient l'empêcher de toucher des prestations. Étant donné que certaines personnes pourraient au moins bénéficier de ces programmes, les fonctionnaires fédéraux estiment que les étudiants étrangers et leurs conjoints devraient demeurer admissibles au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada.

Sécurité de la vieillesse

Si les étudiants étrangers proviennent de pays qui ont des ententes bilatérales en matière de sécurité sociale avec le Canada, ils peuvent utiliser leur séjour au Canada pour satisfaire aux exigences relatives à la résidence aux fins de l'admissibilité à la sécurité de la vieillesse dans leur propre pays.

Revenu Canada

Le statut des étudiants étrangers, en vertu des lois fédérales et provinciales d'impôt sur le revenu, dépend de la durée de leur séjour au Canada durant une année civile. S'ils demeurent au Canada moins de 183 jours, ils sont habituellement considérés comme étant non-résidents et peuvent avoir à payer de l'impôt sur les sources canadiennes de revenus (soit bourses et subventions de recherche canadiennes et revenus d'emploi au Canada).

Un étudiant étranger qui passe plus de 182 jours au Canada durant une année civile est considéré comme «résident» et doit payer de l'impôt sur ses «revenus mondiaux» (soit ses bourses d'études de provenance canadienne ou autre; ses subventions de recherche; ses revenus d'emploi et autres). L'aide reçue des parents n'est pas imposable. La plupart des étudiants étrangers passent plus de 182 jours (six mois) au Canada durant, au moins, quelques-unes de leurs années de séjour. Si les étudiants étrangers sont originaires de pays avec lesquels le Canada a une entente fiscale bilatérale, les revenus reçus pour la subsistance, l'éducation ou la formation sont exempts d'impôt.

Il est présumé que peu d'étudiants étrangers sont assujettis à l'impôt durant leur séjour au Canada, même s'il n'existe pas de statistiques. L'imposition des étudiants étrangers en vertu des mêmes lois qui régissent les Canadiens, y compris les étudiants, est justifiée par l'argument selon lequel les étudiants étrangers devraient contribuer aux programmes et à l'environnement social dont ils bénéficient durant leur séjour au Canada. De plus, la nature progressive du système d'imposition signifie que les étudiants à revenu faible ne paient aucun ou peu d'impôt.

Statistique Canada

Même si Statistique Canada n'entretient aucun contact direct avec les étudiants étrangers, cet organisme, conjointement avec Emploi et Immigration, fournit la majorité de l'information statistique relative aux étudiants étrangers de niveau postsecondaire. Les renseignements de Statistique Canada à l'égard des étudiants universitaires sont obtenus par l'intermédiaire du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU). Ce système, fondé sur les dossiers personnels des étudiants, fonctionne depuis plusieurs années, ce qui permet d'obtenir des données très précises depuis 1975-1976. (Certaines données sont disponibles pour les années antérieures.)

Le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) n'a été mis sur pied qu'en 1983-1984 et est limité étant donné que des dossiers personnels des étudiants compatibles ne sont pas toujours disponibles. Dans

beaucoup de cas, l'information est disponible seulement au niveau de la province ou de l'établissement d'enseignement; aussi, SISCCC ne peut fournir d'information détaillée relative aux étudiants étrangers inscrits dans les collèges communautaires.

Statistique Canada s'est efforcé, avec l'aide de plusieurs autres ministères du gouvernement fédéral, d'améliorer et de rendre plus facilement accessibles les données relatives aux étudiants étrangers. Ces efforts ont abouti à la publication, en octobre 1988, du document intitulé *Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne, 1987*. Dans cette publication, les données de Statistique Canada sur les écoles primaires et secondaires et sur les universités sont combinées à l'information fournie par Emploi et Immigration sur les collèges/écoles de métier. Les données sur les inscriptions au Canada qui figurent dans le présent rapport sont extraites de cette publication et de la base de données qui y est associée.

Industrie, Sciences et Technologie Canada

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (ISTC) veille à favoriser un climat d'affaires qui encourage, développe et exploite les occasions commerciales pour les entreprises canadiennes, tant au pays que sur les marchés internationaux. Industrie, Sciences et Technologie Canada, par l'intermédiaire de la Direction générale des industries des services et des biens de consommation, fournit une analyse et de l'information sur les services de formation et d'éducation offerts par le secteur privé. L'industrie de l'éducation et de la formation offre des services, au pays comme à l'étranger, contre des honoraires ou à prix forfaitaire; les étudiants, les établissements d'enseignement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé y participent.

Industrie, Sciences et Technologie Canada collabore à une gamme d'activités de commercialisation lancées par les entreprises, y compris des études de marché, ce qui accroît les connaissances des compagnies et des établissements canadiens et les occasions de mise en marché tout en signalant les marchés cibles. Le ministère travaille également auprès des associations industrielles et des gouvernements provinciaux et territoriaux afin de promouvoir l'expansion des services d'éducation et de formation. Conjointement avec les Affaires extérieures, Industrie, Sciences et Technologie Canada maintient une liaison avec les représentants canadiens à l'étranger quant aux occasions de marché qu'offrent les services éducatifs et de formation canadiens.

Secrétariat d'État

Depuis 1966, le Secrétariat d'État est responsable de la coordination de la politique fédérale en matière d'éducation. Ce rôle mène le Secrétaire d'État à faire valoir les intérêts du système d'enseignement postsecondaire et de tous les étudiants, dont les étudiants étrangers. Le Secrétaire d'État traite avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) de plusieurs programmes et questions, surtout au niveau postsecondaire, dont ceux liés aux étudiants étrangers. Le ministère travaille aussi bilatéralement avec les provinces et les territoires.

En collaboration avec les Affaires extérieures, les provinces et le CMEC, le Secrétariat d'État joue un rôle actif au plan international en vue de promouvoir les intérêts du Canada. Le ministère a accepté de financer, conjointement avec le CMEC, la mise sur pied d'une commission devant mettre en vigueur la Convention de l'Unesco sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les états de la région Europe, dès que le Canada aura signé cette convention. Une telle commission permettrait aux immigrants et aux étudiants étrangers de faire reconnaître plus facilement les études qu'ils ont faites dans d'autres pays. Le ministère coordonne également la venue au Canada des étudiants de niveau postsecondaire en vertu de l'Accord cadre de coopération scientifique, technique et culturelle conclu entre le Canada et l'Algérie.

En 1988, le Secrétaire d'État a financé une première enquête sur les attitudes des étudiants étrangers auprès d'un échantillon prélevé dans 20 universités canadiennes. Effectuée par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)[22], cette enquête consistait en un questionnaire détaillé complété par un certain nombre d'entrevues personnelles. En voici certains des faits saillants :

- Les étudiants étrangers viennent au Canada principalement parce qu'il leur est difficile de poursuivre des études universitaires dans leur pays.
- Ils ont choisi de poursuivre leurs études dans des universités canadiennes à cause de la qualité supérieure de l'éducation au Canada.
- Bon nombre d'entre eux disent avoir éprouvé des difficultés avec les agents canadiens de l'Immigration soit dans leur pays, soit encore au point d'entrée au Canada.
- Les étudiants étrangers qui poursuivent des études universitaires au Canada sont de familles relativement à l'aise. Les parents et autres membres de la famille sont leur source la plus commune de soutien financier.
- Ces étudiants sont très préoccupés par les restrictions qui leur sont imposées quant au travail rémunéré. Les nouvelles mesures leur permettant d'occuper un emploi à l'université ou après l'obtention du diplôme sont perçues comme ayant un impact restreint.
- Les frais de scolarité additionnels qui leur sont imposés font l'objet de nombreuses critiques.
- Un peu moins de 12 p. 100 des étudiants étrangers projettent obtenir le statut de résident permanent au Canada.
- Près de 70 p. 100 des étudiants étrangers jugent que leur expérience au Canada est positive.

Le Secrétaire d'État contribue aussi financièrement à une recherche de suivi auprès de 1 500 Allemands de l'Ouest qui ont étudié au Canada entre 1979-1980 et 1983-1984. La recherche est effectuée par l'Institut des études canadiennes à l'Université d'Augsburg. Les résultats préliminaires de cette recherche sont maintenant disponibles[23] et le rapport final sera publié vers le milieu de 1989.

Le Secrétaire d'État a aussi accepté, en mars 1989, de subventionner une étude sur la diffusion d'information aux étudiants étrangers qui pourraient éventuellement venir au Canada. Cette étude qui a pour but d'examiner la situation actuelle au Canada et dans les autres principaux pays hôtes proposera aussi des alternatives pour l'avenir. Quatre groupes non gouvernementaux [l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)] ont entrepris cette étude en collaboration.

Sensibilisation accrue du public

Les ministères fédéraux cherchent à sensibiliser davantage le public à l'importance de la présence des étudiants étrangers au Canada et à expliquer plus clairement le rôle et la position du gouvernement fédéral. Dans un exemple de démarche conjointe dans ce domaine, l'ACDI, le Secrétariat d'État, les Affaires extérieures et la CEIC ont co-parrainé la production d'un film intitulé *Un échange favorable : les étudiants étrangers au Canada*. Ce film vise à sensibiliser davantage à la présence des étudiants étrangers et à les faire mieux connaître. Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) a réalisé ce film qui a été lancé à l'automne 1988[24].

Partie III

Le rôle des provinces et des territoires

Partie III

Le rôle des provinces et des territoires

La position des provinces et des territoires

En vertu de la Constitution canadienne, les systèmes d'éducation dans lesquels les étudiants étrangers font leurs études au Canada relèvent de la compétence des provinces.

Au niveau postsecondaire, les provinces et territoires accordent une aide financière aux collèges et aux universités. D'autres programmes qui sont d'une importance vitale pour les étudiants étrangers, tel celui de l'assurance-maladie, sont aussi régis par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Chaque province et territoire a élaboré sa propre politique en ce qui a trait aux étudiants étrangers. Les politiques relatives aux étudiants étrangers varient grandement d'une province et territoire à l'autre; les politiques peuvent aussi comporter des différences importantes d'un établissement d'enseignement à l'autre, même au sein d'une même province.

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) est le mécanisme qui permet aux ministres provinciaux responsables de l'éducation de se consulter et de coopérer dans des domaines d'intérêt commun. L'un de ces domaines est celui des étudiants étrangers. En 1986, le CMEC a émis un énoncé relatif à la politique intitulé *Les étudiants étrangers au Canada*. Voici certains des énoncés clés de ce document :

> «Les ministres responsables de l'Éducation ne considèrent pas la présence d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement au Canada comme un passif, mais comme un actif. Ils estiment en effet que la participation d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement qui relèvent de leur compétence est un aspect très important de la vitalité de ces établissements, qu'elle est avantageuse aussi pour la politique étrangère et le commerce international du Canada et pour les intérêts culturels et commerciaux de chaque province sur le plan international.
>
> «Il est possible qu'une politique unique ne procède pas du débat sur les étudiants étrangers entre les provinces, ou entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais il se pourrait que se manifeste une volonté que les politiques adoptées par les divers gouvernements (provinciaux et fédéral) s'appuient.»[25]

Plus récemment, soit en décembre 1987, le CMEC a publié une brochure à l'intention des étudiants étrangers intitulée *Étudier au Canada? Guide pratique à l'intention des étudiants étrangers*.

Politiques provinciales relatives à l'accessibilité

Certaines provinces ont établi des politiques quant à l'accessibilité des étudiants étrangers à certains établissements d'enseignement ou programmes; ces politiques semblent plus courantes au niveau des collèges communautaires qu'au niveau universitaire. Les politiques provinciales relatives à l'inscription des étudiants étrangers aux programmes collégiaux vont des restrictions d'accès à la liste d'attente, la préférence étant accordée aux étudiants de la province, puis aux étudiants canadiens et, en dernier lieu, aux étudiants étrangers. Le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario a mis en vigueur la politique suivante relative à l'inscription aux programmes des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) :

> «Lorsque le nombre des candidats admissibles à un programme excède les places disponibles, ceux-ci seront acceptés selon l'ordre de préférence suivant :
>
> – Résidents permanents de l'Ontario;
>
> – Résidents permanents des autres provinces canadiennes;
>
> – Étudiants étrangers venus de pays du Commonwealth;
>
> – Étudiants venus d'autres pays étrangers.»[26] (Traduction)

Une politique semblable, sauf la référence aux étudiants étrangers venus de pays du Commonwealth, est en vigueur au Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology[27].

Frais de scolarité supplémentaires pour les étudiants étrangers

L'Ontario et l'Alberta ont été les premières provinces à demander un surplus de frais de scolarité aux étudiants étrangers inscrits aux collèges et aux universités. À l'heure actuelle, des frais de scolarité supplémentaires sont imposés dans certains établissements d'enseignement dans toutes les provinces, excepté le Manitoba.

En Ontario, des frais de scolarité supplémentaires ont été imposés dans les collèges d'arts appliqués et de technologie à compter de septembre 1976 et dans les universités depuis janvier 1977. Dans le discours prononcé devant l'Assemblée législative pour annoncer la nouvelle politique, le ministre des Collèges et Universités a expliqué, en ces termes, les raisons de l'adoption de cette politique :

> «Au cours des dernières années, le public s'est préoccupé de plus en plus de ce qu'il en coûte aux contribuables de l'Ontario pour accueillir des étudiants étrangers dans nos établissements d'enseignement postsecondaire.
>
> «D'autre part, je suis sûr que les honorables députés sont bien conscients de la volonté du gouvernement de limiter la croissance des dépenses gouvernementales.
>
> «Compte tenu de ces circonstances, nous avons réexaminé les coûts pour la société de l'accueil d'étudiants étrangers en Ontario et avons conclu qu'il faudrait réduire la part de ces coûts que doit assumer le contribuable ontarien.»[28] (Traduction)

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'oeuvre de l'Alberta, alors en exercice, a expliqué ainsi la raison qui sous-tendait l'introduction de frais de scolarité supplémentaires dans cette province en 1977-1978 :

> «Ce surplus de frais signifie que la province subventionnera davantage les étudiants canadiens que les étudiants étrangers. Si l'on prend en considération le fait que tous deux ne paient qu'une fraction du coût de l'enseignement postsecondaire, une telle décision est raisonnable et réaliste.»[29] (Traduction)

Quelques-unes des provinces qui ont ensuite introduit des frais supplémentaires ont eu tendance à expliquer leurs décisions en se basant sur les actions des provinces qui avaient déjà imposé de tels frais. Les Maritimes et le Québec en sont des exemples :

> «Dans les Maritimes, la politique relative aux frais imposés aux étudiants étrangers a été introduite en 1979 parce que : 1) on craignait que l'établissement de frais supplémentaires dans certains pays et dans d'autres provinces du pays n'amène une hausse importante du nombre des inscriptions d'étudiants étrangers et 2) on croyait qu'il était raisonnable de demander aux étudiants étrangers d'assumer une plus grande partie des coûts de leur éducation étant donné que ni eux ni leurs parents ne contribuaient, ou ne contribueraient dans l'avenir, au financement de l'enseignement postsecondaire par leur impôt. Les frais supplémentaires devaient amener les étudiants étrangers à payer environ le double des frais de scolarité payés par les étudiants canadiens.»[30] (Traduction)

> «La présence de milliers d'étudiants étrangers dans les institutions d'enseignement de niveaux collégial et universitaire, la plupart en provenance de pays développés, a amené le gouvernement à prendre la décision de hausser les frais de scolarité exigés des étudiants étrangers. D'ailleurs, il ne pouvait guère en être autrement après la décision de l'Ontario et l'Alberta d'imposer une telle hausse. Les provinces maritimes ont, depuis, imité l'Ontario, l'Alberta et le Québec.»[31]

En Saskatchewan, le gouvernement provincial n'a pas imposé de frais supplémentaires. Les établissements d'enseignement, autres que les universités, n'en demandent d'ailleurs pas. Cependant, l'une des deux universités de la province, soit l'Université de Regina, impose des frais de scolarité supplémentaires aux étudiants étrangers inscrits aux programmes du premier cycle. Lors de l'introduction des frais supplémentaires dans cette université en septembre 1986, le *Leader Post* a interviewé le vice-président de l'université, M. Reid Robinson. Dans l'article qui s'en est suivi, M. Robinson a dit que :

> l'imposition de frais supplémentaires aux étudiants étrangers visait à accroître les revenus mais aussi, à «répondre aux critiques selon lesquelles les étudiants étrangers poursuivaient des études universitaires aux dépens des étudiants canadiens»[32]. (Traduction)

Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas établi de politique provinciale quant aux frais de scolarité supplémentaires demandés aux étudiants étrangers inscrits dans les universités de la province. Cependant, les trois universités en ont imposé aux étudiants étrangers du premier cycle. Il s'agit de l'Université Simon Fraser et de l'Université de Victoria en 1984-1985 et de l'Université de la Colombie-Britannique en 1985-1986.

Les frais de scolarité des collèges et instituts de la Colombie-Britannique sont calculés en vertu des règlements des conseils d'administration, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi. Les collèges et instituts imposent des frais supplémentaires depuis plusieurs années, conformément à une circulaire du ministère de l'Éducation publiée en 1983. En septembre 1988, le ministère de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi a révisé la circulaire de 1983. Le nouveau document offre un cadre renouvelé de politique afin de guider les conseils d'administration dans l'élaboration de leurs règlements régissant les frais de scolarité imposés aux étudiants étrangers. En plus de certaines exemptions, la politique contient les dispositions suivantes :

> «Les frais de scolarité demandés aux étudiants étrangers seront fixés par les établissements d'enseignement au niveau nécessaire pour couvrir les coûts directs et les frais généraux.
>
> «Aucun étudiant étranger ne pourra prendre la place d'un citoyen ou d'un résident permanent admissible de la Colombie-Britannique ou de tout autre endroit au pays en fonction du profil financé par la province pour ce programme dans cet établissement d'enseignement.
>
> «Le nombre des étudiants étrangers ne sera pas inclus dans les équivalences à temps plein de cet établissement d'enseignement lors du calcul du paiement formulaire.»[33] (Traduction)

À Terre-Neuve et au Labrador, l'Université Memorial de Terre-Neuve n'impose pas de frais de scolarité supplémentaires aux étudiants étrangers. Cependant, à l'Institut Cabot des arts appliqués et de technologie et à l'Institut des pêches et de la technologie maritime, un surplus de frais minime est demandé.

Il existe d'importantes variantes quant au niveau des frais supplémentaires imposés par les diverses provinces, les divers établissements d'enseignement et les divers programmes d'études. Le tableau 8 montre qu'en 1988-1989, le rapport entre les frais de scolarité supplémentaires demandés aux étudiants étrangers inscrits à l'université dans divers programmes de sciences du premier cycle et les frais de scolarité imposés aux canadiens inscrits dans les mêmes programmes variait de 1,6 à 11,6.

En 1987, l'Ontario a adopté un plan de 5 millions de dollars visant à éliminer les frais supplémentaires pour 1 000 des quelque 3 000 étudiants étrangers inscrits à des programmes de deuxième et de troisième cycles. En mai 1989, l'Ontario a annoncé que les revendicateurs du statut de réfugié qui avaient fait, avant le 1er janvier 1989, une demande pour obtenir le statut de réfugié au sens de la Convention pour eux-mêmes, leur conjoint et les personnes à charge, n'auraient pas à payer les frais de scolarité imposés aux étudiants étrangers pour s'inscrire aux programmes dont le semestre commence le 1er mai 1989 ou après cette date.

Le Québec a créé une structure complexe d'exemptions de frais supplémentaires pour les étudiants qui fréquentent l'université et le cégep fondée sur des ententes réciproques signées avec environ 35 pays.

Toutes les provinces, à l'exception du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique dispensent des frais de scolarité supplémentaires les étudiants étrangers parrainés par des programmes bilatéraux ou multilatéraux du gouvernement du Canada, tel le Programme de bourses du Commonwealth. Le rapport Winegard recommandait

Tableau 8 : Frais de scolarité de l'étudiant canadien et de l'étudiant étranger inscrits aux programmes de sciences du 1er cycle dans certaines universités sélectionnées, 1988-1989

Province	Université	Frais de scolarité de l'étudiant étranger ($)	Frais de scolarité de l'étudiant canadien ($)	Rapport
T.-N.	Memorial	1 164	1 164	1,0
Î.-P.-É.	de l'Î.-P.-É.	3 266- 3 340	1 640	2,0- 2,0
N.-É.	Dalhousie	3 275- 3 350	1 650	2,0- 2,0
N.-B.	du N.-B.	3 400- 3 475	1 775	1,9- 2,0
Qc	du Québec	4 350- 5 800	500	8,7- 11,6
Ont.	de Toronto	5 320	1 410	3,8
Man.	du Manitoba	1 053	1 053	1,0
Sask.	de Regina	2 332	1 400	1,7
	de la Saskatchewan	1 280	1 280	1,0
Alb.	de l'Alberta	1 593	995	1,6
C.-B.	de la C.-B.	3 638- 4 365	1 455- 1 746	2,5- 2,5

Source : Statistique Canada, *Frais de scolarité et de subsistance dans les universités canadiennes, 1987-1988 et 1988-1989*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

«... que le gouvernement du Canada cherche à conclure des ententes avec toutes les provinces pour qu'elles renoncent à faire payer un surplus de frais de scolarité aux étudiants parrainés par l'APD»[34]. En réponse au rapport du Comité permanent, le gouvernement a accepté, en principe, cette recommandation et a souligné que :

> «Le domaine de l'éducation relevant de la compétence des gouvernements provinciaux, le gouvernement du Canada, poursuivra activement ses discussions avec les représentants provinciaux afin de faciliter à l'avenir l'entrée au Canada d'un nombre croissant d'étudiants et de stagiaires. C'est dans le cadre de ces discussions que sera abordé le problème des frais supplémentaires de scolarité pour l'ensemble des étudiants étrangers dont ceux financés en totalité ou en partie par l'APD.»[35]

À l'heure actuelle, les gouvernements fédéral et provinciaux sont en pourparlers, à divers niveaux, sur la question des étudiants étrangers.

Certains renseignements ayant trait aux revenus réalisés par l'imposition de frais supplémentaires sont disponibles au niveau universitaire. L'information obtenue par l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) indique que le surplus de frais de scolarité payé par les étudiants étrangers représentait environ 47 millions de dollars en 1985-1986.

Au niveau des collèges, les frais de scolarité varient habituellement d'un établissement d'enseignement ou d'un programme à l'autre, selon les cours choisis et l'année scolaire. Cette diversité se reflète dans l'application des frais de scolarité supplémentaires. Ainsi, il est très difficile de fournir un aperçu du niveau de frais supplémentaires imposés ou du niveau de revenus obtenus dans les établissements d'enseignement de niveau collégial.

Assurance-maladie[36]

L'un des principaux services essentiels dont bénéficient les étudiants étrangers sont les soins de santé. Les programmes universels d'assurance-maladie couvrant les soins hospitaliers et de consultation médicale au Canada sont administrés par les gouvernements provinciaux et territoriaux. La réglementation de ces régimes en ce qui a trait aux étudiants internationaux et à leur admissibilité varie d'une province à l'autre.

Quatre provinces et un territoire (la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest) permettent maintenant aux étudiants étrangers de participer à leur régime d'assurance-maladie. En Saskatchewan (s'ils arrivent directement de l'extérieur du pays) et dans les Territoires du Nord-Ouest, les étudiants étrangers sont couverts sans frais dès leur arrivée. Les trois autres provinces (la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario) imposent aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus des primes pour l'assurance-maladie; ces trois provinces demandent aussi les mêmes primes aux étudiants étrangers.

Au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et au Labrador, au Yukon et au Québec, les étudiants étrangers ne sont tout simplement pas admissibles à la couverture offerte par les régimes provinciaux d'assurance-maladie (sauf, au Québec, si l'étudiant possède un permis de travail). Dans quelques-unes des autres provinces, ils doivent être résidents depuis un certain temps avant de bénéficier du

régime (en Colombie-Britannique, la durée de résidence exigée peut atteindre trois mois[37], et en Nouvelle-Écosse elle est d'un an). Au Manitoba, les étudiants doivent contracter une assurance privée au moment de leur inscription. (Certains établissements d'enseignement canadiens exigent que les étudiants étrangers prennent une assurance privée s'ils ne sont pas couverts par le régime provincial.)

Partie IV

Les établissements d'enseignement et les groupes - Leurs rôles et leurs commentaires

Partie IV

Les établissements d'enseignement et les groupes - Leurs rôles et leurs commentaires

Les collèges et universités

Il existe d'importantes variations quant au nombre et à la proportion des étudiants étrangers dans les différents établissements d'enseignement postsecondaire et dans les différents programmes. Par exemple, de nombreux collèges accueillent aucun ou très peu d'étudiants étrangers. Cependant, certaines universités ont une très forte concentration d'étudiants étrangers inscrits à certains de leurs programmes, surtout en génie et en sciences appliquées.

En plus des restrictions imposées par les provinces quant à l'accessibilité à certains établissements d'enseignement ou programmes, certains établissements imposent des quotas ou des restrictions aux étudiants étrangers désireux de s'inscrire à certains programmes très en demande. Il semble, néanmoins, que la plupart des collèges et des universités désirent ardemment accueillir les étudiants étrangers. L'on considère généralement que les étudiants étrangers enrichissent les établissements d'enseignement et les localités où ils étudient. De plus, ils représentent une grande partie des chercheurs de grande valeur dans nos universités et, dans certains cas, offrent la «masse critique» requise pour maintenir en place certains programmes à faible inscription.

Dans certaines provinces, les étudiants étrangers peuvent représenter des sources de revenus additionnelles pour les établissements d'enseignement qui les accueillent. Toutefois, la plupart du temps, les établissements ne trouvent guère d'avantages financiers au fait d'admettre des étudiants étrangers, même dans les provinces où ces derniers paient des frais de scolarité supplémentaires élevés.

Une fois sur le campus du collège ou de l'université, les étudiants étrangers sont inscrits soit aux cours réguliers offerts ou à des cours spécialement conçus pour eux. Ils sont rapidement pris dans le tourbillon de la vie estudiantine, mais l'intégration peut être très difficile pour certains d'entre eux. Ils affrontent les traumatismes habituels de tous les étudiants qui arrivent dans un nouvel établissement d'enseignement (soit les problèmes d'adaptation sociale et scolaire, et bien d'autres), chocs auxquels s'ajoutent parfois le mal du pays, le choc culturel, le stress, certaines difficultés linguistiques, la discrimination raciale et la solitude[38].

C'est dans le but d'aider les étudiants étrangers que beaucoup d'établissements d'enseignement canadiens ont des conseillers pour les étudiants étrangers ou des agents de liaison internationale à temps plein ou à temps partiel. Ces gens s'intéressent à tous les aspects de l'expérience vécue par les étudiants étrangers, de la quête d'un logement et de la compréhension des Canadiens, au choix de cours et à l'aide dans la préparation de la déclaration d'impôt. Un document rédigé par Kanchar International Inc. décrit bien la situation :

> «Au début, il incombait à ces agents de veiller à l'administration et d'offrir un appui, sur le campus, aux étudiants parrainés par l'ACDI (l'ACDI verse un montant par personne pour ce service). Dans certains cas, l'université a élargi ce rôle afin de permettre à l'agent de traiter des questions qui visent tous les étudiants étrangers, de sorte qu'il devient un représentant sur le campus quant aux questions internationales. De tels agents sont maintenant en place dans 68 des 85 universités (47 anglophones et 21 francophones). Plusieurs collèges communautaires disposent aussi d'une personne ressource qui détient des responsabilités semblables, même si ces dernières ne sont pas toujours explicites; le titre d'une telle personne est souvent celui de coordonnateur international[39].» (Traduction)

Nombre d'établissements d'enseignement ont aussi adopté une politique relative aux étudiants étrangers. Une telle politique, lorsqu'elle existe, représente une prise de position visible, permanente et publique quant au statut de ces étudiants. Certains établissements d'enseignement ont ouvert des centres internationaux dont le point central est souvent géographique et qui encourage les étudiants étrangers à venir y étudier et permet aux étudiants canadiens de faire des études plus approfondies dans le domaine. Les intérêts internationaux des collèges et des universités ont dépassé de beaucoup le simple désir d'accueillir des étudiants d'autres pays. De nombreux collèges et universités ont entrepris des activités sur le plan international, tels les échanges de professeurs et d'étudiants ainsi que les projets de développement international qui dépassent nettement les limites de la formation offerte aux étudiants étrangers au pays même.

Les groupes non gouvernementaux

Les groupes et organismes qui s'intéressent aux étudiants étrangers sont très nombreux et variés. Par exemple, les deux organismes-cadres des collèges et des universités, l'AUCC et l'ACCC, sont très actifs au sein de projets internationaux et ont adopté une politique énergique à l'appui des activités éducatives sur le plan international, y compris au sujet des étudiants étrangers. L'AUCC fait le lien entre les établissements d'enseignement canadiens et étrangers et fournit de l'information aux étudiants étrangers. Cet organisme administre aussi divers programmes au nom des ministères du gouvernement fédéral dont le Programme de bourses du Commonwealth sous les auspices du ministère des Affaires extérieures.

L'ACCC est un autre organisme qui assume plusieurs fonctions; entre autres, elle agit à titre d'agent d'exécution de l'ACDI. Elle fournit aussi de l'information aux étudiants étrangers éventuels, sert d'agent de marketing mondial pour ses établissements d'enseignement membres et dirige plus de 50 projets outre-mer. De plus en plus, les collèges forment des consortiums avec d'autres établissements d'enseignement ou agences

de développement en vue d'entreprendre des activités d'importance, habituellement dans les pays en voie de développement, dont l'objet central est la prestation de services éducatifs au Canada ou à l'étranger.

L'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) et la Fédération canadienne des étudiants (FCE) croient qu'il serait très avantageux d'accroître la représentation des étudiants étrangers dans nos établissements d'enseignement supérieur. Non seulement la FCE encourage une augmentation du nombre d'étudiants étrangers, mais elle favorise aussi l'élimination totale des restrictions qui leur sont imposées quant à l'emploi.

De nos jours, l'expression «agence de développement» comprend tant le type traditionnel d'organisation non gouvernementale sans but lucratif (ONG) que l'entreprise privée. Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) sont d'excellents exemples du type plus traditionnel d'ONG. Le BCEI agit comme centre de diffusion de l'information relative aux études, au travail et aux échanges au Canada et à l'étranger. Il fait office d'agent d'exécution des projets de l'ACDI et offre des services d'accueil aux étudiants étrangers aux principaux aéroports chaque septembre, en plus de diriger de la recherche et de faire valoir les intérêts des étudiants étrangers auprès des pouvoirs publics. L'EUMC sert d'agent d'exécution pour les projets de l'ACDI, fournit de l'information aux étudiants étrangers éventuels et administre plusieurs programmes, tels les prix des gouvernements étrangers.

Du côté du secteur privé, plusieurs entreprises d'experts-conseils essaient de répondre aux besoins du marché international pour les services éducatifs canadiens. Plusieurs agences de développement agissent comme agents d'exécution pour les projets de l'ACDI en offrant les services éducatifs de divers établissements d'enseignement et d'entreprises du secteur privé. Le rapport Kanchar fait les observations suivantes :

> «... La distinction entre les importantes ONG et plusieurs sociétés privées engagées dans le développement est de moins en moins visible. En effet, il existe quelques ONG qui ont beaucoup de personnel et d'importants budgets et qui génèrent parfois des surplus plus élevés que ceux des sociétés privées dans le domaine du développement des ressources humaines sur le plan international. Par exemple, en 1976, l'EUMC regroupait une poignée de personnes et son budget se chiffrait à un peu plus de 200 000 dollars. En 1986, ce même organisme comptait un personnel de 90 personnes au Canada et 45 outre-mer en plus d'un budget d'au-delà de 25 millions de dollars. Un autre exemple est la croissance du bureau international de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). Créé en 1979, le bureau disposait, en 1985-1986 de 28 employés, d'un budget d'exploitation de 1,6 million de dollars et de plus de 10 millions de dollars investis en projets.»[40] (Traduction)

Au cours des dernières années, les milieux d'affaires ont offert un appui de plus en plus important aux étudiants étrangers. Par exemple, le Vancouver Board of Trade a produit un rapport en juin 1986 traitant des coûts et des avantages associés à l'accueil des étudiants étrangers et suggérant une approche nouvelle ainsi qu'une recherche quantitative plus approfondie[41].

Leurs commentaires

Des opinions fortement unanimes

À la suite d'un examen des documents obtenus des établissements d'enseignement, des divers groupes d'intérêt et du secteur privé, une opinion fortement unanime semble exister quant aux bienfaits qui découle de la présence d'étudiants étrangers au Canada. Ce consensus était des plus apparents lors du Colloque national sur l'enseignement postsecondaire tenu en octobre 1987, et lors des deux consultations qui ont eu lieu, en décembre 1987 et en juin 1988, auprès des représentants de 20 groupes et organismes. Ces groupes ont exprimé des opinions intéressantes quant à la situation des étudiants étrangers, à savoir :

- Ils suggéré que le simple fait de réussir à entrer au Canada constituait, pour plusieurs étudiants étrangers, une réussite importante.

- Ils considéraient que la composition actuelle de la population d'étudiants étrangers au Canada n'était certainement pas idéale. Il fut souligné que la plupart des étudiants venaient d'un nombre très limité de pays. Tout particulièrement, l'on craint que le Canada ne soit trop dépendant à l'égard des quelques pays d'où proviennent la majorité des étudiants étrangers et que le tiers monde ne soit sérieusement sous-représenté.

- Ils ont exprimé leur désarroi face au manque de coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui a trait aux étudiants étrangers.

- Ils ont expliqué que la concurrence pour attirer les étudiants étrangers est maintenant beaucoup plus vive et que le Canada doit montrer ce qu'il a à offrir. On a suggéré de mettre en oeuvre une stratégie de marketing proactive afin d'encourager les étudiants à choisir le Canada pour poursuivre leurs études.

- Ils ont indiqué que les étudiants parrainés par l'APD sont maintenant plus souvent des professionnels qualifiés ayant une bonne expérience de travail et des besoins éducatifs très précis, que des jeunes étudiants qui recherchent un programme traditionnel de formation générale.

Les principales observations des groupes d'intérêt en ce qui a trait à la politique des gouvernements fédéral et provinciaux et des établissements d'enseignement sont présentées ci-après.

Politiques fédérales

Procédures d'immigration

Les principaux problèmes signalés au chapitre des formalités d'admission au pays sont : les retards, la difficulté à rejoindre le bureau canadien le plus proche, les obstacles à franchir avant de satisfaire aux exigences de santé et l'impression qu'ont certains étudiants de connaître des difficultés avec les agents d'immigration dès leur arrivée et le

fait qu'ils croient que d'autres étudiants ont déjà été soumis à des déportations soudaines. On a indiqué qu'il serait très avantageux que les agents des services de l'immigration rencontrent les conseillers étudiants et les étudiants sur le campus.

L'appui de l'ACDI au service d'accueil à l'aéroport

Les groupes ont loué le service d'accueil à l'aéroport offert par le BCEI. Les participants à une consultation tenue en décembre 1987 s'inquiétaient d'apprendre que l'ACDI avait l'intention de réduire son appui afin de ne couvrir que les étudiants parrainés par l'APD durant la période de 1989-1990 à 1991-1992. L'ACDI assumait, par le passé, 66 p. 100 des frais et le BCEI le dernier tiers. Depuis mai 1989, l'ACDI continue à subventionner le service d'accueil à l'aéroport au même niveau qu'auparavant.

Restrictions relatives à l'emploi

Il y a eu consensus général en ce qui a trait à la suppression des restrictions imposées aux étudiants étrangers désireux de travailler au pays. Certains représentants des milieux d'affaires se sont dits inquiets des répercussions qu'une liberté d'emploi accrue pourraient avoir sur les taux de chômage. D'autres participants ont souligné que les étudiants étrangers auraient tendance à créer de nouveaux emplois et à apporter des innovations à l'économie. La proposition d'assouplir les conditions relatives à l'emploi a donné lieu à une mise en garde : certains étudiants risqueraient d'épuiser leurs économies en pensant trouver un emploi pour voir ensuite échouer leurs démarches.

Depuis qu'Emploi et Immigration a annoncé, en février 1988, les changements réduisant les restrictions à l'égard de l'emploi, plusieurs groupes ont indiqué qu'ils aimeraient voir la période de travail à la fin des études passer d'un an à deux. Ainsi qu'il a été mentionné précédemment dans le présent rapport, l'enquête menée par le BCEI auprès des étudiants étrangers, avec l'aide du Secrétaire d'État, a fait ressortir que les restrictions relatives à l'emploi demeuraient une préoccupation très importante pour les étudiants étrangers.

Assurance-chômage

Avant l'adoption, en février 1988, des changements apportés aux politiques régissant l'accès à l'emploi et des changements qui en ont découlé pour les politiques relatives à l'assurance-chômage, plusieurs groupes et organismes intéressés aux étudiants étrangers s'opposaient aux conditions faites aux étudiants étrangers dans le cadre du régime d'assurance-chômage. Ces groupes estimaient qu'il ne convenait pas d'appliquer la loi canadienne relative à l'assurance-chômage aux étudiants étrangers en exigeant d'eux qu'ils versent des primes d'assurance-chômage. Ils croyaient injuste de contraindre des gens venus d'un autre pays à contribuer à un programme dont ils ne pourraient vraisemblablement pas profiter, ajoutant que ce programme devrait être modifié afin d'exempter les étudiants étrangers de toute cotisation, ou bien de leur permettre de toucher des prestations d'assurance-chômage, à défaut de quoi leurs cotisations leur seraient remboursées.

À la suite des changements récents apportés au régime d'assurance-chômage, les étudiants étrangers et leurs conjoints peuvent maintenant recevoir les primes d'assurance-chômage au même titre que les autres requérants.

Politique fiscale

Les politiques et les pratiques fiscales constituent un point sensible auprès des étudiants étrangers et de leurs conseillers sur les campus; ils croient que les étudiants étrangers ne devraient pas avoir à payer de l'impôt pour des avantages sociaux qu'ils ne pourront recevoir. Il est facile d'imaginer, dans ce contexte, la frustration ressentie par les étudiants étrangers qui connaissent mal la politique fiscale canadienne et qui affrontent souvent des difficultés linguistiques lorsqu'ils doivent remplir leur déclaration d'impôt. Un conseiller étudiant a bien exprimé la situation : il recommande aux étudiants étrangers de n'entreprendre aucune démarche en vue de remplir leur formulaire de déclaration d'impôt tant que Revenu Canada n'est pas entré en contact avec eux. Il serait bon que les agents de Revenu Canada se rendent sur le campus pour aider les étudiants étrangers et leurs conseillers à remplir leur déclaration d'impôt.

Bourses prestigieuses

Selon une autre suggestion, le Canada devrait offrir plusieurs bourses prestigieuses concurrentielles afin d'encourager les meilleurs étudiants à venir au Canada et de rehausser ainsi son prestige à titre de pays hôte.

Politiques provinciales

Frais de scolarité supplémentaires

Les groupes non gouvernementaux tels l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) et le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) croient que les frais de scolarité supplémentaires représentent un autre obstacle que doivent franchir les étudiants qui désirent venir étudier au pays et un des principaux facteurs dans la récente chute du nombre des inscriptions d'étudiants étrangers. L'ACPU a proposé que les frais supplémentaires soient supprimés pour les étudiants inscrits au deuxième et au troisième cycles.

Certains groupes consultés croient que l'imposition de frais de scolarité supplémentaires fait problème, qu'il s'agisse des étudiants parrainés par l'APD au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique ou des autres étudiants étrangers. La position de ces groupes est très simple : les provinces devraient cesser d'imposer des frais de scolarité supplémentaires aux étudiants étrangers, quels qu'ils soient.

Assurance-maladie

Les groupes d'intérêt indiquent que l'assurance-maladie est un autre obstacle que les étudiants étrangers affrontent lorsqu'ils désirent poursuivre leurs études au Canada. Les groupes souhaitent que ces étudiants soient assujettis essentiellement aux mêmes règlements que les citoyens canadiens. (Il va sans dire que les étudiants étrangers ont besoin de bénéficier d'une couverture dès leur entrée dans une province, alors qu'une période d'attente de plusieurs mois ne présente pas de gros inconvénient pour les Canadiens et les résidents permanents qui sont couverts par l'assurance de leur ancienne province durant cette période.)

Politiques des établissements d'enseignement

Accessibilité aux programmes très en demande

Il a été suggéré que les étudiants étrangers évitent peut-être de venir au Canada à cause du fait qu'on leur refuse l'accès aux cours professionnels très en demande. On se pose la question suivante : «... accueillons-nous les étudiants étrangers seulement dans les programmes où il y a beaucoup de places?»

Aide aux étudiants étrangers

Les groupes soulignent qu'il existe un besoin aigu de créer d'autres programmes d'aide aux étudiants étrangers notamment : formation linguistique, aide aux conjoints en vue de leur insertion dans la société canadienne, préparation au retour dans leur pays d'origine, aide financière d'urgence.

Formation des conseillers auprès des étudiants étrangers

L'aide fournie par les conseillers auprès des étudiants étrangers a été louée; cependant, il est vrai que les conseillers sont surchargés et qu'il n'existe pas de programme de formation pour eux. Les conseillers oeuvrant auprès des étudiants étrangers font un excellent travail malgré le manque de formation pédagogique. Les traits de caractère et l'entregent requis pour ce travail exigeant sont tels que les bons conseillers étudiants doivent probablement naître avec ces qualités plutôt que de les acquérir. Néanmoins, même les meilleures personnes peuvent bénéficier d'une formation préparatoire ou en cours d'emploi. Les établissements d'enseignement pourraient regrouper leurs ressources en ce domaine afin d'offrir un service commun. De plus, les autres personnes qui s'occupent des étudiants étrangers, particulièrement les familles qui les accueillent, profiteraient aussi d'une formation spéciale.

Importance de rester en communication

L'importance de tenir des dossiers sur les anciens étudiants étrangers et de rester en communication avec eux après leur retour dans leur pays d'origine a été généralement reconnue. Une telle tâche est ardue mais tous semblent croire que des études de suivi auprès des anciens étudiants sont importantes. Les bulletins à l'intention des anciens étudiants et les communications régulières avec les anciens professeurs seraient aussi d'excellents moyens de rester en contact.

Notes explicatives

1. Le terme «étudiant étranger» employé dans ce rapport correspond à la définition de Statistique Canada : «un étudiant non canadien qui ne possède pas le statut de "résident permanent" et qui, en conséquence, a dû recevoir la permission du gouvernement canadien pour poursuivre des études au Canada». Les données statistiques relatives aux inscriptions au Canada que l'on trouve dans ce rapport proviennent soit de la publication de Statistique Canada, *Participation des étudiants étrangers dans l'éducation canadienne, 1987*, catalogue no 81-261, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988, soit de sa base des données. Le lecteur pourrait consulter cette publication pour obtenir plus de renseignements au sujet des sources, des limites des données et des définitions.

2. Le terme «postsecondaire» inclut «université» et «collège/métier». Selon la définition de Statistique Canada, «université» comprend toute étude menée dans des établissements décernant des grades et «collège/métier» comprend toute étude menée dans des établissements d'enseignement postsecondaire ne décernant pas de grades, tels que les CAAT en Ontario, les cégeps au Québec, les instituts techniques, les écoles d'hôpitaux, les collèges régionaux et les écoles de métiers et de formation professionnelle, tant publics que privés, qui assurent une formation dans des technologies, des métiers et des domaines spécialisés tels que l'agriculture, les techniques forestières et la criminologie. De plus, ces écoles peuvent offrir des programmes de passage à l'université et d'achèvement des études secondaires.

Ce rapport ne prend en considération ni les étudiants étrangers au niveau élémentaire/secondaire, ni les stagiaires tels qu'ils sont définis par l'Agence canadienne de développement international (voir la note 12).

3. Les données sur les inscriptions au niveau collège/métier qui se trouvent dans la base de données relative aux étudiants étrangers de Statistique Canada proviennent d'un dossier de nature administrative d'Emploi et Immigration Canada. Les données au niveau collège/métier sont beaucoup plus limitées que celles sur les étudiants au niveau universitaire qui proviennent du système statistique de Statistique Canada.

4. UNESCO. *Annuaire statistique pour 1988*, «Tableau 3.6 Éducation au troisième niveau : nombre d'étudiants étrangers inscrits», Paris, Unesco, 1988, p. 3-361-368.

5. *Open Doors: 1987-88 Report on International Education*, New York, Institute of International Education, 1988.

6. COMMONWEALTH. Comité permanent sur la mobilité des étudiants. *Commonwealth Student Mobility Commitment and Resources*, Londres, Secrétariat du Commonwealth, 1986, p. 7.

7. Le Canada participe aux projets d'enseignement à distance du Commonwealth et de la Francophonie. Le Commonwealth of Learning est entré en opération en novembre 1988 à partir de son siège social situé à Vancouver, en Colombie-Britannique. Au cours du Sommet francophone qui s'est déroulé dans la ville de Québec en août 1987, le Canada a accepté d'accorder son appui au Centre international francophone de formation à distance.

8. Jim Fox, directeur de la politique et des affaires publiques, Bureau canadien de l'éducation internationale. «Communication faite dans le cadre de la consultation nationale sur la question des étudiants étrangers organisée par le Secrétariat d'État», 14 décembre 1987, p. 5-6.

9. BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE. *Cost-Benefit Analysis of Foreign Students in Canada*, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des finances nationales, Ottawa, Bureau canadien de l'éducation internationale, 1986, p. 7-8.

10. CANADA. Comité sénatorial permanent des finances nationales. *La politique fédérale en matière d'enseignement postsecondaire*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1987, p. 79.

11. Un sommaire du sondage peut être obtenu en s'adressant au Groupe chargé de la stratégie de communications, Affaires extérieures Canada, Édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), (613) 995-7544.

12. Ces statistiques ont été obtenues de la base de données sur la coopération technique de l'ACDI. On y définit l'étudiant et le stagiaire comme suit :

> «Étudiant — individu d'un pays en développement inscrit à temps plein à des cours systématiques dans un établissement d'enseignement supérieur au sein d'un programme d'au moins un an qui mène à l'obtention d'un diplôme ou d'un grade.»
>
> «Stagiaire — individu d'un pays en développement qui reçoit une formation avant tout non scolaire, pratique et vocationelle grâce à des visites et des stages à court terme, ou en suivant des cours spéciaux, des séminaires et des conférences.»

13. Il existe aussi d'autres sources indirectes d'aide fédérale aux étudiants étrangers, dont l'aide accordée par les conseils subventionnaires de recherches. Par exemple, en 1987-1988, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a versé un montant total de 33,8 millions de dollars à des étudiants par le biais de bourses de recherche. Une partie de cette somme, soit 11 millions, est allée à plus de 1 000 étudiants étrangers des deuxième et troisième cycles (temps plein ou équivalent) se trouvant au Canada. Un nombre inconnu de ces étudiants étrangers venait du tiers monde. Cette aide a été offerte pour les programmes et les projets de recherche auxquels participaient des étudiants canadiens des deuxième et troisième cycles et des étudiants étrangers. En plus de l'aide offerte aux étudiants étrangers, le CRSNG a aussi accordé, en 1987-1988, environ 41 millions de dollars en bourses de formation en recherche à des étudiants canadiens aux niveaux des premier, deuxième et troisième cycles.

Le CRSNG sert aussi d'agence d'exécution pour l'ACDI et gère le Programme d'associés de recherche ACDI-CRSNG pour les scientifiques des pays en développement. Grâce à ce programme, des savants et des chercheurs du tiers monde, ayant déjà obtenu un

doctorat, peuvent entreprendre de courtes périodes de recherches au Canada. Ce programme, qui aide habituellement environ 30 chercheurs à la fois, a disposé d'un budget de 300 000 dollars en 1988-1989.

14. CANADA. Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. *Qui doit en profiter? Rapport sur les politiques et programmes du Canada en matière d'aide publique au développement*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1987, p. 24. (Ce rapport est généralement appelé Rapport Winegard, d'après le nom du président du Comité, M. William C. Winegard, député.)

15. CANADA. Secrétaire d'État pour les Affaires extérieures et ministre des Relations extérieures. *L'assistance canadienne au développement international : Pour bâtir un monde meilleur, Réponse du Gouvernement du Canada au rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1987, p. 50.

16. CANADA. Agence canadienne de développement international. *Partageons notre avenir : l'assistance canadienne au développement international*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1987, p. 41.

17. CANADA. Emploi et Immigration. «Programme de recouvrement des frais de service de l'Immigration — Prévisions de recettes nettes : 15 millions $», communiqué, 27 janvier 1986.

18. CANADA. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre des Relations extérieures. *L'assistance canadienne au développement : Pour bâtir un monde meilleur. Réponse du Gouvernement du Canada au rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1987, p. 52.

19. *Ibid.*, p. 52.

20. CANADA. Emploi et Immigration. «Annonce par le ministre de modifications apportées à la politique concernant les étudiants étrangers», communiqué, 24 février 1988, p. 1.

21. CANADA. Emploi et Immigration. «Recouvrement des frais de services de l'immigration, Permis de travail — Dispenses», *Guide de l'immigration*, mars 1987, p. 2-3.

22. DE VRIES, John et RICHER, Stephen. *L'enquête de 1988 sur les étudiants étrangers dans les universités canadiennes*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada et Bureau canadien de l'éducation internationale, 1988. Des exemplaires de ce rapport peuvent être obtenus en s'adressant à la Direction générale des communications, Secrétariat d'État du Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0M5, (819) 997-0055.

23. SCHULTZE, Rainer-Olaf. *Les étudiants allemands au Canada : Évaluation empirique - Quelques résultats préliminaires*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 1988. Des précisions sur cette recherche peuvent être obtenues en s'adressant à la Direction des études canadiennes, Secrétariat d'État du Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0M5, (819) 994-1544.

24. Des exemplaires de ce film peuvent être empruntés ou achetés en s'adressant au Bureau canadien de l'éducation internationale, 85, rue Albert, suite 1400, Ottawa (Ontario), K1P 6A4, (613) 237-4820.

25. CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Les étudiants étrangers au Canada : vol. 1 - Exposé de thèmes de réflexion susceptibles d'informer des politiques*, Toronto, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), novembre 1986, p. i.

26. Note de R. Benson, sous-ministre adjoint, ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, aux présidents des collèges d'arts appliqués et de technologie concernant la politique relative à l'inscription aux programmes d'enseignement offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie, 8 mai 1986, p. 4.

27. *Wascana Institute and Regina Plains Community College Calendar '88-89*, p. 9.

28. Déclaration à l'Assemblée législative de l'honorable Harry C. Parrott, ministre des Collèges et Universités de l'Ontario, traitant des frais imposés aux étudiants étrangers par les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, 4 mai 1976, p. 1.

29. Communiqué de A.E. Hohol (PhD), ministre de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'oeuvre de l'Alberta, 7 février 1977.

30. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES, «Foreign Student Tuition Fee Supplement Policy», sans date, p. 1.

31. QUÉBEC (Gouvernement). «Politique relative aux étudiants étrangers inscrits dans les collèges et les universités du Québec», 1979-05-09, p. 1.

32. OLIJNYK, Zena. «Foreign enrolment stable despite U of R tuition hike», *The Leader Post*, 19 septembre 1986.

33. COLOMBIE-BRITANNIQUE. Éducation internationale. Ministère de l'Éducation supérieure et de la formation à l'emploi. «Policy on Tuition Fees for International Students at B.C. Colleges and Universities», septembre 1988, p. 1.

34. CANADA. Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. *Qui doit en profiter? Rapport sur les politiques et programmes du Canada en matière d'aide publique au développement*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1987, p. 24.

35. CANADA. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre des Relations extérieures. *L'assistance canadienne au développement international : Pour bâtir un monde meilleur, Réponse du Gouvernement du Canada au rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1987, p. 51.

36. Ces renseignements proviennent de la publication du Bureau canadien de l'éducation internationale, *Le profil des étudiants étrangers au Canada, 1988*, Ottawa, 1988, à laquelle se sont ajoutées des conversations téléphoniques avec les fonctionnaires de l'assurance maladie des gouvernements des provinces et des territoires.

37. La circulaire déjà mentionnée sur les frais de scolarité des étudiants étrangers dans les collèges et instituts de la Colombie-Britannique contient la clause suivante :

> «Les étudiants étrangers inscrits pour un semestre ou plus longtemps doivent fournir la preuve qu'ils sont couverts par une assurance-maladie au moment de leur inscription dans un collège ou un institut de la Colombie-Britannique et ce, jusqu'à ce qu'ils deviennent admissibles à la couverture offerte par le régime provincial d'assurance-maladie.»

Source : COLOMBIE-BRITANNIQUE. Éducation internationale. Ministère de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi. «Policy on Tuition Fees for International Students at B.C. Colleges and Universities», septembre 1988, p. 1.

38. Voir : MICKLE, Kathryn et CHAN, Rosanna. *The Cross Cultural Adaptation of Hong Kong Chinese Students at Canadian Universities: A Report Prepared for the Canadian Bureau for International Education*, Ottawa, Bureau canadien de l'éducation internationale, 1986.

39. SIMPSON, Donald et SISSONS Carol de Kanchar International Inc. «Entrepreneurs in Education: A Study of the Capacity of Canadian Institutions to Respond to Increasing and Changing Human Resource Developement Requests from Developing Countries», étude effectuée pour le Centre de recherche en développement international, juillet 1987, p. 41.

40. *Ibid.*, p. 48-49.

41. VANCOUVER BOARD OF TRADE. *The Education in Canada of Students from Other Countries*, juin 1986.